Livre, lecture et environnement, une histoire à poursuivre

Rencontres organisées par
Le ministère de la Culture en partenariat avec
La Bibliothèque nationale de France et
Le Centre national du Livre

4 décembre 2018

28 mars 2019

Le livre, support d'une œuvre de l'esprit, n'est pas un objet comme un autre. Pour autant, cet objet fabriqué à partir d'une matière première transformée, le bois, reproduit en de multiples exemplaires, transporté aux quatre coins des territoires vers les librairies et les bibliothèques, a un impact sur l'environnement. Les professionnels du livre et de la lecture, conscients de cet enjeu écologique, s'efforcent depuis plusieurs années de rendre leurs pratiques plus écoresponsables : l'utilisation de papier recyclé, la définition d'écolabels ou encore l'optimisation des transports témoignent de cette prise de conscience.

Mais la question est complexe, dans un écosystème dont les acteurs représentent une pluralité de métiers et qui est soumis à de fortes contraintes économiques et de concurrence. Le numérique, dans ce domaine comme dans bien d'autres, devient également une problématique centrale qu'il s'agit d'interroger dans toutes ses dimensions.

Soucieux d'éclairer le débat et de favoriser les actions contribuant au développement durable dans le champ culturel, le ministère de la Culture, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France et le Centre national du livre, a programmé deux journées de rencontres ouvertes aux professionnels du livre et du développement durable pour réunir toute la chaîne de production-diffusion du livre, du papetier et de l'imprimeur au libraire et au bibliothécaire en passant par l'auteur, l'éditeur ou encore le distributeur.

Après une première journée organisée le 4 décembre 2018 à la Bibliothèque nationale de France et consacrée à l'examen des pratiques professionnelles au prisme des exigences environnementales et sociétales, une seconde journée s'est tenue le 28 mars 2019 au Centre national du livre, centrée cette fois sur les politiques publiques visant à encourager et faciliter les pratiques écoresponsables et a interrogé la place de la bibliothèque au cœur de la filière publique du livre et de la lecture durables.

Avertissements

Le présent document restitue intégralement les propos tenus lors des deux journées par les différents intervenants ainsi que par des participants ayant souhaité enrichir les échanges. Cette restitution, fidèle aux propos tenus, conserve donc parfois la vivacité propre aux échanges oraux.

Comité de pilotage des Rencontres

Ministère de la Culture, Secrétariat général, mission Développement durable (MDD)

- Monique Barbaroux, Haute fonctionnaire au Développement durable
- Olivier Lerude, Adjoint à la Haute fonctionnaire au Développement durable

Ministère de la Culture, Direction générale des Médias et des Industries culturelles, Service du Livre et de la lecture (SLL)

- Rémi Gimazane, Chef du Département de l'Economie du livre
- Patrice Locmant, Département de l'Economie du livre, Chef du Bureau de la création et de la diffusion
- Florent Billy-Gauthier, Département de l'économie du livre, Chargé de mission
- Thierry Claerr, Département des Bibliothèques, Chef du bureau de la Lecture publique

Bibliothèque nationale de France (BNF)

- Michel Netzer, Direction des Collections, Directeur du département Sciences et techniques
- Yveline Baratta, Direction des collections, Département Sciences et techniques, Service Développement des collections, Centre de ressources et d'information sur le développement durable (CRIDD)

Centre national du Livre (CNL)

- Thomas Hannebique, Chef du département des affaires générales
- Camille Jannic, Adjointe au Chef du département des affaires générales

Syndicat national de l'Édition (SNE)

- Pascal Lenoir, Président de la Commission Environnement et Fabrication
- Karen Politis Boublil, Chargée de mission Economie, Environnement et Fabrication

Union nationale des Industries de l'impression et de la communication (UNIIC)

- Pascal Bovero, Délégué général
- Mathieu Prevost, Responsable Environnement et RSE, Animateur national Imprim'Vert.

Syndicat de la Librairie française (SLF)

- Guillaume Husson, Délégué général

Société des Gens de Lettres (SGDL)

- Geoffroy Pelletier, Directeur Général

Conseil permanent des écrivains (CPE)

- Hélène Rajcak, Auteure illustratrice
- Yves Frémion, Auteur

Ville de Paris

- Guillaume de La Taille, Bureau du livre et de la lecture, Responsable du Service du document et des échanges, Chef de projet bibliothèque numérique

Programme de la Première journée
Bibliothèque nationale de France
Mardi 4 décembre 2018

- **Accueil et introduction** par Denis Bruckmann, Directeur général adjoint, Directeur des collections, Bibliothèque nationale de France ; Thomas Hannebique, Chef du département des affaires générales, Centre national du livre ; Nicolas Georges, Directeur, chargé du Livre et de la Lecture, Direction générale des Médias et des Industries culturelles, ministère de la Culture ; Monique Barbaroux, Haute fonctionnaire au Développement durable du ministère de la Culture.

La fabrication d'un livre aujourd'hui

par Pascal Bovero, Délégué général de l'Union nationale des Industries, de l'Impression et de la Communication (UNIIC) et Pascal Lenoir, Président de la Commission Environnement et Fabrication du Syndicat national de l'Édition (SNE).

La filière du livre et les écolabels par Richard Dolando, Directeur des Achats manufacturing du groupe Editis et Matthieu Prevost, Responsable Environnement et RSE à l'UNIIC, Animateur national Imprim'Vert.

Table ronde / La chaîne de production du livre au prisme de l'environnement

Modérateur : Hervé Hugueny, Chef des Informations à Livres Hebdo
avec Pascal Bovero, Délégué général de l'UNIIC ; Pascal Lenoir, Président de la Commission Environnement et Fabrication du SNE ; Jérôme Mielle,
Directeur général d'Arctic Paper ; Hélène Rajcak, Auteure illustratrice, membre du Conseil Permanent des Ecrivains (CPE).

Table ronde / Les diffusions du livre au prisme de l'environnement

Modérateur : Jean-Guy Boin, Économiste

avec Françoise Berthoud, Ingénieure de recherche au CNRS, Directrice du groupe EcoInfo ; Karima Gamgit, Directrice générale du Centre de diffusion de l'édition (CDE) ; Guillaume Husson, Délégué général du Syndicat de la Librairie française (SLF) ; Jean-Luc Treutenaere, Directeur des relations extérieures de Cultura.

Grands témoins / Trois témoignages pour mettre en perspective les enjeux du jour

Une distribution écoresponsable du livre, de l'éditeur au libraire, l'exemple de la plateforme interprofessionnelle du livre, par Sophie Salmon, Secrétaire générale de la Commission de liaison interprofessionnelle du livre (CLIL/Prisme).

Durabilité, patrimoine et temps long : la conservation et le développement durable, par Jean-Loup Fossard, Expert en reliure et conservation préventive à la BnF.

La bibliothèque du XXI e siècle, une institution écoresponsable, par Manon Le Guennec, Responsable des Services aux chercheurs et du Service des thèses, Service commun de la Documentation de l'Université Paris Nanterre.

Conclusion, par Monique Barbaroux, Haute fonctionnaire au Développement durable du ministère de la Culture.

Programme de la Seconde journée
Centre national du Livre
Jeudi 28 mars 2019

Mot d'accueil par Vincent Monadé, Président du CNL

Introduction par Monique Barbaroux, Haute fonctionnaire au Développement durable du ministère de la Culture

Table ronde / Les leviers publics pour encourager et soutenir les bonnes pratiques dans la filière du livre et de l'édition
Modérateur : Jean-Guy Boin, Économiste

Séquence 1 / Dans les territoires
Le point de vue des collectivités locales, par Patrick Volpilhac, Directeur du cabinet du Président de région, Région Nouvelle-Aquitaine **; Le point de vue de l'État déconcentré**, par Elisabeth Meller-Liron, Conseillère pour le Livre et la Lecture, Direction régionale des Affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine ; **L'Accès au livre et à la librairie dans les collectivités ultramarines**, par François Hurard, Inspecteur général des Affaires culturelles, Ministère de

Séquence 2 / Dans les politiques publiques
La politique publique de l'économie circulaire et la filière du livre : une lecture de la Feuille de route pour l'Économie circulaire du 23 avril 2018, par Olivier Lerude, Adjoint à la Haute fonctionnaire au Développement durable, Ministère de la Culture ; **Le secteur de l'édition et du livre, une éco-industrie**, par Jean-François Gaillaud, Adjoint au Chef du Bureau des Eco-industries, Direction générale des Entreprises, Ministère de l'Économie et des Finances ; **Les opérateurs-éditeurs du champ culturel, l'exemple de la Réunion des Musées nationaux – Grand Palais**, par Sophie Laporte, Directrice des Éditions, Rmn-GP ; **Règlements des aides sélectives et pratiques des commissions de soutien, l'exemple du Centre national de la Chanson, des Variétés et du Jazz,** par Béatrice Macé, CoDirectrice des Trans-Musicales de Rennes, Présidente de la Commission de soutien aux festivals du CNV.

Table ronde / La bibliothèque au cœur de la filière publique du livre et de la lecture durables
Modérateur : Pascal Sanz, Conservateur général honoraire des bibliothèques, Vice-président du Comité français international Bibliothèques et Documentation

Séquence 1 / L'impact environnemental des bibliothèques

La bibliothèque, un bâtiment durable, par Patrick Chotteau, Secrétaire général adjoint, Mission interministérielle pour la Qualité des constructions publiques ; **Acquisitions publiques de livres, achats durables**, par Emmanuelle Desvaux, Responsable de la section des Marchés, Sous-direction de l'Éducation Artistique et des Pratiques Culturelles, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ; **Une seconde vie pour les livres dans les bibliothèques**, par Mathieu Cordonnier, Chef du pôle valorisation des collections, Centre technique du livre de l'enseignement supérieur et Gaëlle Le Tallec, Cheffe du service Maintenance des collections, Bibliothèque publique d'information

Séquence 2 / Sensibilisation et éducation au développement durable

Une bibliothèque publique très engagée, par Colette Lindemann, Responsable de la section jeunesse, Médiathèque Marguerite Yourcenar, Paris XVe ; **Information et sensibilisation**, par Raphaëlle Bats, Chargée de mission Relations Internationales, École nationale supérieure des Sciences de l'information et des Bibliothèques ; **Les auteurs en bibliothèque, acteurs du développement durable**, par Hélène Rajcak, Auteure illustratrice, membre du Conseil permanent des écrivains

Grands témoins / Témoignages pour mettre en perspective les enjeux du jour

Témoignage à quatre voix autour d'un projet de médiathèque écoresponsable : Venelles (Bouches-du-Rhône), par Arnaud MERCIER, Maire de Venelles, Vice-président du conseil du territoire du Pays d'Aix, en charge de la commission « développement durable et environnement », Vice-président de la commission « voirie, espaces publics et grands équipements métropolitains » à la Métropole Aix-Marseille Provence ; Françoise Weller, Deuxième adjointe déléguée à la culture, à la médiathèque, aux relations avec les associations culturelles, au patrimoine et au jumelage ; Élisabeth Arquier, Directrice de la médiathèque de Venelles ; Paul Marion, Architecte, Atelier d'Architecture King Kong.

Lecture numérique et lecture papier : le point de vue des sciences cognitives, par Thierry Baccino, Professeur de psychologie cognitive à l'Université Paris VIII, Directeur scientifique du LUTIN (Cité des sciences)

Conclusions et clôture des deux journées de Rencontres

par Nicolas Georges, Directeur, chargé du Livre et de la Lecture, Direction générale des Médias et des Industries culturelles, ministère de la Culture et Monique Barbaroux, Haute fonctionnaire au Développement durable du ministère de la Culture

Sommaire

Première journée / Mardi 4 décembre 2018, Bibliothèque nationale de France

Accueil et introductions institutionnels 13

L'Edition d'un livre / Intervention / 21

L'Impression d'un livre / Intervention / 25

Les labels écoresponsables dans la filière du livre / Intervention / 27

La chaîne du livre, de l'auteur à la publication, au prisme de l'environnement / Table ronde / 35

Les diffusions du livre au prisme de l'environnement / Table ronde / 51

Les Grands témoins 65

Conclusion de la première journée 75

Seconde journée / Jeudi 28 mars 2019, Centre national du Livre / Accueil et introduction institutionnels.....77

Les Leviers publics pour encourager et soutenir les bonnes pratiques dans la filière du livre et de l'édition / Table ronde / Séquence 1 : Dans les territoires 83

Les Leviers publics pour encourager et soutenir les bonnes pratiques dans la filière du livre et de l'édition / Table ronde / Séquence 2 : Dans les politiques publiques 95

La bibliothèque au cœur de la filière publique du livre et de la lecture durables / Table ronde / Séquence 1 : Bibliothèques et impact environnemental 107

La bibliothèque au cœur de la filière publique du livre et de la lecture durables / Table ronde / Séquence 2 : Sensibilisation et éducation au Développement durable 123

Les Grands témoins.....131

Conclusions et clôture des deux journées de Rencontres par la DGMIC.....143

Mardi 4 décembre 2018

Bibliothèque nationale de France

Accueil et introductions institutionnelles

Denis BRUCKMANN, Directeur général adjoint de la Bibliothèque nationale de France, Directeur des collections

Madame la Haute fonctionnaire au développement durable, Madame Barbaroux, Monsieur le Directeur du livre et de la lecture, cher Nicolas Georges, Monsieur le Secrétaire général du Centre national du livre, Monsieur Thomas Hannebique, Mesdames et Messieurs, il me revient le plaisir et l'honneur d'ouvrir ces rencontres « Livre, lecture et environnement, une histoire à poursuivre » consacrées aux pratiques écoresponsables des professionnels du livre et de la lecture, qui se tiennent à l'initiative de la mission Développement durable du ministère de la Culture, avec le concours du service du Livre et de la Lecture, du Centre national du livre (CNL) et de la Bibliothèque nationale de France (BnF). Je dois d'abord excuser auprès de vous la présidente de la BnF, Mme Laurence Engel, dont l'agenda n'a pas permis la présence parmi nous ce matin. Je vais également d'emblée remercier Monique Barbaroux d'avoir associé la BnF à l'organisation de cette manifestation, et plus généralement d'avoir intégré les bibliothèques à la problématique traitée en les considérant comme des acteurs à part entière de la chaîne du livre et de la lecture. Même s'il y a eu ici ou là des travaux sur le sujet, je crois qu'il s'agit d'une des premières fois – la première fois peut-être – en France qu'il est abordé de façon aussi panoramique, décloisonnée entre tous les professionnels de la production et de la diffusion du livre, les auteurs, les éditeurs, les imprimeurs, les distributeurs, les libraires, les bibliothèques. Je crois que c'est une très belle et très pertinente initiative.

Au regard des questions et des enjeux traités aujourd'hui, la BnF est évidemment dans une situation particulière. Bibliothèque nationale, bibliothèque de recherche et de conservation du patrimoine imprimé et graphique audiovisuel, on attend d'elle, peut-être plus que de toute autre bibliothèque, une relation particulière à la durabilité. Elle doit répondre à ce défi sous trois angles au moins.

Le premier concerne son bâtiment. Conçu au début des années 1990, à une époque où le défi écologique n'était pas si prégnant qu'aujourd'hui, le bâtiment de Dominique Perrault n'a pas été pensé avec un souci central du développement durable. La presse a souvent évoqué la question dans un esprit délibérément polémique. Et, à peine 10 ans après sa création, au cours du premier mandat du président Bruno Racine, une démarche structurée a été mise en place pour agir sur cette question de développement durable. Cette démarche reposait sur trois principes : une démarche participative sous la forme d'un appel lancé auprès de l'ensemble des personnels, qui avait été extrêmement fructueux pour recueillir des propositions ; un travail en partenariat et en réseau avec le ministère en charge de l'écologie, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Université Paris 7, le Muséum d'histoire naturelle, etc. ; une appréhension transversale car le développement durable est un sujet qui peut se décliner sous d'innombrables facettes. Le point de départ avait été un bilan carbone qui avait montré que nos émissions de gaz à effet de serre pour une année étaient de l'ordre de 25 000 tonnes de CO2, c'est-à-dire l'équivalent de l'activité d'une cimenterie durant 6 mois. C'était donc très important, en particulier en ce qui concerne la consommation d'énergie. Avaient alors été mis en place un plan d'intervention et un plan d'action qui ont permis, au fil du temps, de réaliser des économies significatives, en particulier en matière de consommation d'énergie, par le changement des sources lumineuses, l'extinction automatique des postes informatiques des 2 000 agents de la bibliothèque, une autre politique en termes de mobilité, la réduction du parc de véhicules, une utilisation accrue de la visioconférence, une politique d'achats responsable, etc. Ces efforts constants et soutenus ont largement porté leurs fruits puisque la BnF a significativement réduit son empreinte carbone. Après plus d'une décennie d'efforts, on peut dire aujourd'hui qu'on a touché une sorte de plafond de verre des économies en gagnant quelques points chaque année. La dernière démarche faite par l'établissement a été celle d'interroger l'architecte, Dominique Perrault, sur un nouvel horizon de développement durable que pourrait se donner la Bibliothèque. Sa réponse a montré que désormais seul un investissement très considérable permettrait de franchir un nouveau palier significatif d'éco responsabilité. Cet investissement n'est pas à la hauteur de nos budgets actuels mais la question reste ouverte.

La seconde durabilité attendue de la BnF est celle de la conservation du patrimoine documentaire national. Cette responsabilité porte, à travers le dépôt légal, sur tous les documents édités et imprimés en France, quelle que soit leur nature. C'est un point qui sera largement évoqué dans ces journées, celui de la durabilité des supports de l'information et en particulier du livre, y compris aujourd'hui sous forme numérique, relations entre la durabilité

du livre et sa fragilité, entre le numérique et le papier, etc. Toutes ces questions de chimie neutre et de recyclage sont des questions auxquelles nous essayons de veiller tout au long de nos activités. La relation entre le livre papier et le numérique est une question à laquelle nous travaillons avec le ministère de la Culture. Une des questions d'importance qui se pose à cet égard est de savoir s'il faut laisser le choix aux éditeurs de la remise d'un des deux exemplaires -papier ou numérique- au dépôt légal.

Enfin, cette question de la conservation porte un autre défi, celui de la durabilité de la conservation elle-même. Nous n'en sommes plus au temps où les techniques de sûreté des collections, de conservation, de restauration, de collage, de réparation, etc. étaient appréciées sur le seul critère d'efficacité ou de réversibilité. Aujourd'hui, il est attendu de toutes ces techniques qu'elles soient non seulement respectueuses des objets à conserver mais aussi de l'environnement. Une conservation propre, soutenable, écoresponsable est un défi nouveau qui s'impose à beaucoup de grandes bibliothèques avec lesquelles nous avons des échanges sur ces sujets. À l'heure où la BnF commence à préfigurer ses nouvelles réserves dont on voudrait qu'elles soient encore viables à l'horizon 2050, il faut vraiment affirmer que la question de la qualité environnementale de ses nouveaux bâtiments sera pour nous une préoccupation majeure et un critère fort de décision d'implantation et de construction.

J'espère qu'au fil de ces journées, comme de celles prévues au printemps 2019, ces quelques aperçus trouveront écho chez d'autres acteurs du monde du livre. Je crois que c'est un des grands mérites du questionnement écologique que de montrer que seule l'action collective et solidaire permet d'avancer sur ces sujets de façon significative. Je vous remercie.

Thomas HANNEBIQUE, Chef du Département des Affaires générales du Centre national du Livre

Je voudrais également tout d'abord vous prier d'excuser l'absence de Vincent Monadé, président du Centre national du livre et d'Emmanuelle Bensimon-Weiler, directrice générale, qui nous soutiennent dans cette démarche. Le Centre national du livre a initié deux réflexions sur le développement durable.

La première réflexion, que le Centre a initiée en tant qu'établissement public, porte sur ses propres pratiques et sur son fonctionnement quotidien, à savoir dans quelle mesure il pouvait améliorer son bilan énergétique. Cette réflexion a été lancée il y a une dizaine d'années et a été poursuivie par l'insertion dans les marchés publics de clauses sur l'environnement, par de nouvelles décisions de réduction de notre consommation d'électricité, l'amélioration du traitement des déchets, etc.

Ensuite, une réflexion a été engagée par le CNL en tant que puissance publique, acteur de la chaîne du livre. Il s'agissait de savoir de quelle manière il pouvait contribuer à la prise de conscience des professionnels du livre et inciter les acteurs du monde du livre à des pratiques

plus écoresponsables. Je voudrais remercier très chaleureusement Monique Barbaroux pour tout le travail qui a déjà été mené dans ce sens au cours des derniers mois. La première réunion montée ensemble était à une période où le CNL, dans le cadre de son contrat d'objectif et de performance, avait initié une réflexion sur le développement durable et la façon dont nous pouvions nous inscrire dans cette démarche. Le CNL va accueillir au printemps la deuxième journée de ces rencontres, qui sera plus axée sur le rôle de la puissance publique dans une chaîne du livre écoresponsable. Un certain nombre de pistes de travail devront être ouvertes. Le CNL aide chaque année 90 manifestations littéraires en France pour un montant global de 2 M€. Une réflexion a été par exemple engagée, au niveau local, dans l'est de la France, sur la manière dont les manifestations littéraires pouvaient améliorer leur bilan énergétique. Les équipes du CNL sont très mobilisées sur le sujet.

Nicolas GEORGES, Directeur, chargé du Livre et de la Lecture, Direction générale des Médias et des Industries culturelles, ministère de la Culture

Chère Monique, cher Denis, cher Thomas, mes chers collègues, chers professionnels du livre, je remercie la BnF de s'être engagée dans cette démarche qui a été portée avec beaucoup d'énergie par Monique Barbaroux et ses collaborateurs autour de la manière dont la filière du livre aborde ces problématiques de développement durable. Je suis moi-même très heureux d'être ici parmi vous pour cette première journée consacrée à la filière durable du livre dont je suis persuadé qu'elle suscitera un véritable intérêt au-delà de notre assistance de ce jour et de demain.

Le gouvernement a fait des questions liées à la transition écologique une priorité. Au-delà des manifestations de ces derniers temps, cette démarche a une histoire. Elle s'incarne en particulier par des référents environnement dans chacun de nos ministères. Je remercie Monique Barbaroux, haute fonctionnaire au Développement durable du ministère de la Culture, pour l'organisation de cette journée et, de manière générale, pour l'ensemble de ses actions qui visent à sensibiliser tous les secteurs culturels aux enjeux de l'écologie. Je note, pour ce qui est du secteur du livre, que ces enjeux étaient pris en compte par les professionnels depuis une quinzaine d'années. Je tiens à saluer notamment les efforts faits par le Syndicat national de l'édition (SNE) qui travaille sur ces problématiques, à travers notamment sa commission environnement et fabrication. Je me souviens, il y a quelques années, que Pascal Lenoir, président de cette commission, décida d'élargir le champ de compétences de la commission fabrication du livre, en incluant la thématique environnementale. L'impact et les conséquences des modalités de fabrication des livres sur l'environnement auront pu être ainsi mieux identifiés ; les éditeurs ont pu travailler à en réduire les effets les plus négatifs pour notre environnement. Cette commission environnement et fabrication du SNE a réalisé un document intitulé « 7 suggestions pour

devenir un éditeur écoresponsable » qui invite les éditeurs à repenser le processus de fabrication et de commercialisation de leurs livres dans un esprit d'éco responsabilité. Cette démarche est un exemple de la prise en compte du développement durable dans le secteur de l'édition. Aujourd'hui, l'édition agit pour que toutes les étapes relatives à la chaîne du livre soient vertueuses du point de vue de ces problématiques. On peut citer les questions de bonne gestion des stocks de papier, de production de papier et d'encre écoresponsable. C'est important non seulement pour la réputation de cette filière, vis-à-vis de nos concitoyens, mais aussi parce qu'il y a une véritable demande de la part des lecteurs, des illustrateurs, des auteurs, qui écrivent de plus en plus sur ces thématiques environnementales.

Des efforts ont également été entrepris dans le cadre de la lecture publique. Les bibliothèques comme l'ensemble des institutions culturelles sont concernées par les problématiques posées par le développement durable. Elles font de plus en plus face à une forte appétence pour ces sujets de la part de leur public, en particulier des publics les plus jeunes qui en sont les premiers fréquentants. Un double enjeu se pose alors pour ces établissements : comment se conformer eux-mêmes aux recommandations sur le développement durable ? Comment sensibiliser les plus jeunes ? Comment participer à la construction d'une imaginaire durable ? Autant de sujets déjà abordés hier au salon du livre et de la presse jeunesse à Montreuil lors d'une table ronde organisée par la Direction générale des médias.

En outre, les bibliothèques de demain ne peuvent plus se concevoir sans intégrer les problématiques environnementales, dans le bâti notamment, en construisant des bâtiments à énergie positive. Le 18 septembre dernier, la médiathèque Aimé Césaire de Castelnau-le-Lez dans l'Hérault a été inaugurée. Cette médiathèque est la première en France à produire davantage d'énergie qu'elle n'en consomme. Les journées nationales de l'architecture « Paroles d'architectes, architecture des bibliothèques, transformation durable » organisées en octobre 2017 avaient été aussi l'occasion de débattre de ces sujets importants.

L'ensemble de la chaîne du livre est aujourd'hui mobilisée pour mieux faire les livres et pour les rendre écologiquement plus neutres. Toutefois, des efforts importants restent à faire. Je pense notamment à la problématique des transports et de l'exportation du livre. L'éloignement géographique des pays ultramarins a des conséquences sur l'environnement. Le transport par bateau des pondéreux, que nous pratiquons fortement encore, ou en avion, pollue et pèse sur les émissions de gaz à effet de serre, et a donc des effets sur le réchauffement climatique. Il faut chercher ensemble des solutions à ces problèmes. Les centres d'impression locale mutualisés peuvent en être une. En plus de créer de l'emploi localement, ils permettent pour les libraires d'être encore plus réactifs qu'avec les grandes plateformes du numérique. Jusqu'alors, la réflexion n'était pas suffisamment mûre pour des questions de sécurisation des fichiers dans le transport de ces données. Aujourd'hui, ces données informatiques sont plus sûres et le réseau est mieux armé pour faire face aux risques technologiques de la dissémination des données des éditeurs.

On lit aussi parfois que le livre numérique peut être une solution puisqu'il permet de s'affranchir du transport pondéreux. Au-delà du fait que la lecture numérique n'est pas forcément la plus confortable pour bon nombre de nos concitoyens, il faut rester prudent car il n'est pas non plus totalement neutre écologiquement parlant d'utiliser les technologies numériques. L'ADEME avait publié il y a quelques temps une étude sur ce sujet intitulée « La face cachée du numérique ».

Je pense ensuite à la problématique dite de surproduction. On sait que le modèle de l'édition a changé ces dernières années. La production, mesurée en nombre de titres, a augmenté. Les nouveautés se succèdent à un rythme toujours plus rapide sur les tables des libraires. Cela entraîne davantage de livres transportés, davantage d'invendus en petite quantité et davantage d'emballages. Il faut donc chercher des solutions pour ajuster l'offre à la demande. Les outils de suivi des ventes en temps réel permettent par exemple aux éditeurs de mieux ajuster leur tirage. En outre, je pense à l'exonération fiscale sur le bois dans le règlement européen accordée au secteur du livre. Même si la France continue de défendre le principe de cette exonération, il faut avoir conscience que le secteur du livre ne pourra pas rester éternellement en dehors du champ de ce texte. Il faudra bientôt remettre le sujet sur la table pour en discuter. Il me semble que le secteur du livre est aujourd'hui plus mûr et est prêt à reprendre les discussions avec la commission et le parlement européen sur cette problématique importante.

Enfin, je pense aux critères d'attribution du CNL. Comment redéfinir les aides pour inciter les bénéficiaires à faire des efforts en matière environnementale ? C'est une réflexion que nous pouvons poursuivre avec le Centre lui-même. Nous pouvons penser par exemple à des modifications d'aides à l'édition pour des projets qui prennent en compte la dimension environnementale.

Il faut donc poursuivre notre débat et cette journée est une occasion privilégiée pour permettre d'alimenter la réflexion collective et mieux mettre en œuvre les politiques publiques concernant l'environnement dans le secteur qui est le nôtre. Je souhaite que cette journée portée haut et fort par Monique Barbaroux et Olivier Lerude son adjoint, puisse nous apporter la matière pour agir collectivement en faveur du développement durable. Je tiens une nouvelle fois à remercier l'ensemble des participants d'être présents aujourd'hui et demain. Il est important de réfléchir sur ces sujets pour construire ensemble un autre futur possible.

Monique BARBAROUX, Haute fonctionnaire au Développement durable du ministère de la Culture

Il me revient de conclure tous ces mots d'accueil. Je ne suis absolument pas une spécialiste, ni du livre ni de l'édition ni des bibliothèques, mais j'aime beaucoup lire et fréquenter les bibliothèques. Je vous parlerais plutôt du point de vue du développement durable en recadrant cette journée par rapport à ce que le ministère de la Culture fait pour le développement durable. Nous avons une stratégie-RSO développement durable avec les trois piliers, social, sociétal et environnemental. Nous avons choisi aujourd'hui de nous centrer sur l'environnemental. L'originalité de notre démarche portée avec les collègues du ministère et des opérateurs est que nous avons souhaité co-construire cette journée avec les organisations professionnelles. Je voudrais en remercier les représentants. Nous avons travaillé avec la Société des gens de lettres (SGDL), l'Union nationale des industries de l'impression et de la communication (UNIIC), le Syndicat national de l'édition (SNE), le Syndicat de la librairie française (SLF). Cette journée, et la journée qui aura lieu en mars 2019 au CNL, auront vraiment été co-construites avec les professionnels, ce qui nous paraît important puisque nous ne pourrons avancer dans le cadre du développement durable que si nous bâtissons main dans la main nos futurs.

Cette stratégie développement durable s'applique au ministère mais également aux opérateurs (BnF, CNL) et aux structures déconcentrées du ministère (DRAC). Nous faisons beaucoup d'échanges d'informations qui se fondent notamment sur un document que les établissements publics nous remettent chaque année, et qui s'appelle « le Plan ministériel Administration Exemplaire » dans lequel les établissements publics font le point sur les sujets développement durable (transport, nourriture, déchets, consommation énergétique, etc.). À partir de ces documents et de ce que nous pouvons lire dans les comptes rendus des conseils d'administration des opérateurs, des échanges et des partages de bonnes pratiques sont initiés. Nous préparons également des journées. Le mois dernier, nous avons eu une grande journée au Théâtre national de Chaillot sur « Culture et développement durable ». L'an dernier, c'était au Palais de la Porte Dorée. Ce sera une école nationale supérieure qui recevra la journée nationale « Culture et développement durable » en 2019.

Nous avons également un petit fonds de crédits que nous pouvons déléguer aux DRAC lorsqu'elles repèrent des initiatives qu'elles ont envie de faire soutenir. Il s'agit de crédits d'amorçage. Nous avons également monté deux expositions. L'une d'elles s'appelait « Seconde vie » sur les regards d'artistes plasticiens, en lien avec le ministère du Sport, à partir de matériaux et de déchets du monde du sport. Une exposition a aussi été produite l'année dernière sur les questions d'alimentation. Elle s'intitulait « Quand les artistes passent à table, leurs regards sur l'alimentation ». Cette exposition a été présentée au ministère de la Culture et est en train de tourner sur différents sites, notamment dans les médiathèques et les bibliothèques. Elle vient de quitter Nantes. Une autre version est à Grenoble. L'exposition a tourné dans tous les lieux de lecture de l'Aisne. Le ministère peut ainsi de façon très pratique

œuvrer pour le développement durable. Nous avons aussi produit deux courts films et je vais vous montrer le premier qui parle de la stratégie-RSO développement durable du ministère de la Culture. Il a été réalisé par une ancienne élève des Arts Décoratifs.

Vous avez vu que le film expose de façon très succincte les trois volets. On distingue à un moment une librairie et une bibliothèque. Nous avons en effet voulu montrer tous les champs engagés dans le développement durable couverts par le ministère de la Culture.

La journée d'aujourd'hui se tient dans le cadre de nos actions et de nos réflexions sur ce qu'on appelle « la chaîne durable des métiers de la culture ». Nous avons entrepris une réflexion similaire avec le cinéma, ce qu'est produire et distribuer un film écoresponsable et ce qu'est une salle de cinéma écoresponsable. On peut faire des parallèles avec ce qui passe dans la chaîne du livre. Nous avons bien avancé dans le domaine des festivals, notamment les festivals de plein air et les festivals de musique actuelle. Dans la « Charte festival » qui est sortie cet été, le critère développement durable est pris en compte dans l'attribution d'aides de la part du Centre national des variétés ou des DRAC. C'est une façon pour le ministère de la Culture d'aborder via les métiers tous les champs culturels face à la question environnementale. Nous disposons de leviers, que ce soit l'administration centrale ou les opérateurs.

Je voudrais terminer cette introduction en remerciant Denis Bruckmann, Nicolas Georges, Thomas Hannebique et Michel Netzer. Nous allons donc commencer les échanges. Les témoignages de ce matin portent sur la fabrication d'un livre, la filière du livre et les écolabels. Il y aura une table ronde modérée par Hervé Hugueny, Chef des informations de *Livres Hebdo*. Il y aura cette après-midi une seconde table ronde modérée par Jean-Guy Boin, sur les diffusions du livre. Nous terminerons par trois grands témoignages pour mettre en perspective les enjeux de la journée.

L'Edition d'un livre

/ Intervention /

Pascal LENOIR, Président de la Commission environnement et fabrication du Syndicat national de l'Edition

Merci à la BnF de nous recevoir pour ce premier évènement. Merci à Madame Barbaroux d'animer ces débats et d'organiser cette manifestation. Il s'agit d'un moment d'échanges et il est vrai qu'on n'en a pas souvent l'occasion sur ces thématiques de fabrication et d'environnement qui sont extrêmement liées. Je souhaite remettre le livre en perspective en termes de fabrication et de problématique environnementale.

Avant tout, le métier de production de livre dans son ensemble jusqu'à sa distribution, sa diffusion et sa vente est un métier de passion parce qu'il assemble les contenus et les supports qui sont indissociables et symboliques, depuis des millénaires. On fête cette année les 550 ans de l'industrialisation du produit imprimé par Gutenberg. Ce génie inventeur a permis de déployer de façon large les savoirs et la connaissance, au travers du livre. La fabrication depuis Gutenberg a intégré un nombre d'inventions et de technologies qu'on ne perçoit pas forcément vu de l'extérieur mais qui va du papier, de la création éditoriale (dictionnaires, BD, etc.) jusqu'aux livres numériques. Certains avaient prédit la mort du papier mais le papier existe toujours. Le livre papier représente d'ailleurs encore aujourd'hui près de 95 % du chiffre d'affaires des éditeurs. Le papier est une matière renouvelable et recyclable grâce à une gestion forestière entamée depuis très longtemps. Ensuite, il s'agit d'un tissu culturel, industriel, commercial, local. Tous ces éléments font sa force parce que le livre est souvent vendu grâce à un conseil, une discussion, un échange.

Il s'agit de 430 millions d'ouvrages sur un chiffre d'affaires de près de 3 milliards d'euros. C'est le premier secteur des biens culturels avec près de 50 % de parts de marché. C'est un nombre de nouveautés incroyables, avec 50 000 nouveautés à l'année et plus encore de réimpressions. Un effort d'ajustement des stocks est fait avec une limitation du chiffre de tirages moyens des nouveautés et des réimpressions. Une stabilité sur le chiffre d'affaires est constatée depuis 10 ans. Les secteurs dominants sont la littérature et le scolaire qui vient après. Toutefois, la problématique du scolaire est très liée au changement des programmes et la passation de marchés. Nous avons aussi les sciences humaines et la jeunesse. La connaissance et le savoir correspondent à une très grande partie de nos produits.

Le papier pour le livre représente juste 6 % de la consommation française selon les chiffres de la consommation apparente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) qui produit des chiffres annuels depuis deux ans. Il s'agit donc d'un petit marché. On ne pèse que 218 000 tonnes de papiers consommés. 93 % de ces papiers utilisés pour des livres sont des papiers certifiés et recyclés. La consommation de papier en France, en 10 ans, a perdu 35 % de parts de marché. 60 % des ouvrages sont imprimés en France et les livres représentent environ 7 % du marché de l'imprimerie française.

Le livre porte des contraintes environnementales. Il doit y faire face et s'améliorer. Il y a également des contraintes de sécurité. Le livre jeunesse pour la petite enfance est par exemple contraint à des normes sur le jouet. Il y a aussi des contraintes industrielles, des problématiques technologiques et des problématiques sociales et sociétales. Les professionnels sont très impliqués dans toutes les entreprises sur ces problématiques. Le livre est un gros consommateur, voire le plus gros consommateur, de types et de sortes de papier alors qu'on ne pèse que 6 % de la consommation papier. On utilise pratiquement tous les procédés d'impression, des types de façonnage, des types d'ennoblissement et des compétences. Pour rencontrer le lecteur, il faut produire un bel ouvrage.

Le livre est un condensé de technologies, de savoir-faire et de savoir-être. C'est un contenu et un contenant. On a un auteur et un lecteur. L'éditeur est l'intermédiaire entre ces deux mondes qui doivent se rencontrer. Je parle souvent avec mes équipes de « rendez-vous lecteurs ». Il faut comprendre ceci, souvent en dehors de tout jargon que l'on peut avoir dans les industries graphiques, et le transposer afin que les livres soient produits au bon moment et au bon endroit, avec le bon prix. Un lecteur qui achète un livre dans une librairie, qui lit dans une bibliothèque, qui se le fait porter chez lui, ne renvoie pas forcément à la même lecture et au même ouvrage. Ces livres peuvent porter de l'électronique, des objets, des matières qui les rendent de plus en plus complexes. Toutes ces contraintes sont influencées par un énorme mouvement créé par les réseaux sociaux, ce qui nous fait passer d'un modèle économique où on produisait, on stockait et on alimentait le réseau, à un modèle de flux. Hier, le délai d'approvisionnement d'un libraire était celui de « je sors de mon stock pour aller vers le libraire ». Cette méthode n'est plus concevable aujourd'hui. Il faut que l'on intègre le délai d'approvisionnement d'un libraire, le temps de fabrication, le temps de stockage et le temps de distribution. Tout le monde doit donc repenser sa façon de faire et revoir les modèles d'approvisionnement et de production.

Le risque concerne le poids faible, dans les industries graphiques, du livre papier qui ne pèse que 6 à 7 % du chiffre d'affaires. Le risque est d'autant plus important que la presse et le catalogue ont baissé de façon très importante leur consommation de papier. On voit une forte pression sur la publicité qui est à 30 % de la consommation papier. Nous avons des modèles économiques sur la fabrication de papier qui reposent sur de gros morceaux de l'industrie papetière et de l'industrie graphique. Nous ne pourrons pas porter la transformation de cette filière. Concernant les nouveaux entrants, les bénéfices d'Apple de

2017 représentent le chiffre d'affaires de l'édition européenne. Apple n'est qu'un des GAFA qui font pression sur l'ensemble de nos productions pour les capter. On est des petits mais on a les moyens de se développer et de déployer nos contenus. On avait annoncé la mort du livre papier mais on est encore à 95 % du chiffre d'affaires des éditeurs, ce qui signifie qu'on a les bons arguments éditoriaux en vendant nos contenus. En effet, on n'a pas de soutiens par la publicité ou par d'autres moyens. Nos outils industriels ne sont pas subventionnés. On arrive toutefois à vivre avec un chiffre d'affaires stable et une économie qui permet de drainer et d'irriguer l'ensemble du territoire français.

Sept sujets pourront être abordés dans chacune des tables rondes :

- « Écoconcevoir » c'est définir le bon ouvrage pour le bon contenu pour la bonne collection pour le bon lecteur ;
- « Bien choisir son papier » est essentiel ;
- « Bien choisir son imprimeur, son procédé, son processus » : le prix et l'impact environnemental sont souvent liés dans un contexte fiscal et technique équivalent ;
- « Faire attention aux réimpressions » ;
- « Intégrer la problématique de stocks » : les stocks sont onéreux et il faut pouvoir comparer aux coûts de réimpression ;
- « Intégrer le transport dans sa problématique de production » : on a fait appel à des ONG pour nous aider sur le sujet. Il faut une « décarbonisation » de nos transports. On a « décarboné » la production d'électricité en France. Il reste la problématique du transport qui pèse très lourd ;
- « Traiter les produits de promotion à l'aune de leur cycle de vie/durée de vie » : il faut intégrer la notion de durabilité dans la fabrication.

Rien ne se passe sans dialogue. On est une chaîne graphique, donc les divers maillons doivent discuter entre eux et être liés les uns aux autres. Si deux maillons se séparent, il y a une rupture de la chaîne, puis des dysfonctionnements.

L'Impression d'un livre

/ Intervention /

Pascal BOVERO, Délégué général de l'Union nationale des Industries de l'impression et de la communication

Je représente les industries de la communication et de l'impression, c'est-à-dire les imprimeurs, tout marché, tout procédé confondu. Nous avons un tropisme « livre » très important. On nous appelait d'ailleurs les industries du livre naguère. J'anime les commissions sociales de la branche et pendant longtemps on a qualifié le principal syndicat de « syndicat du livre ». Toute la structuration était faite autour du livre. En premier lieu, je vais remercier Monique BARBAROUX et Olivier LERUDE de nous avoir associés à cette problématique. Pour la première fois, l'offre graphique industrielle et créative fait partie de l'inter-secteur du livre c'est-à-dire qu'on écoute les porteurs de l'offre, tant en termes de développement durable qu'en termes de modèle économique, pour essayer de trouver des solutions de coût innovation et d'éco responsabilité. Je remercie donc Monique BARBAROUX de nous avoir associés à un comité de pilotage dans lequel on a des choses à dire et à faire progresser.

Il y a 20 ans, l'Union nationale des industries de l'impression et de la communication (UNIIC) qui s'appelait la Fédération de l'imprimerie et de la communication graphique (FICG) a porté sur les fonts baptismaux le label Imprim'Vert qui n'avait pas autant de critères qu'aujourd'hui parce que nous estimions que notre responsabilité était de laisser une trace sur le papier plutôt que sur l'environnement. C'était une époque de la protohistoire où il y avait énormément de chimie dans les industries graphiques, où les déchets dangereux étaient stockés de manière extrêmement aléatoire, et où il n'y avait aucune sensibilisation environnementale à l'intérieur des entreprises qui étaient essentiellement des sous-traitants industriels. Nous avons dû porter et construire ce message, avec le succès qu'on lui connaît aujourd'hui à travers la référence Imprim'Vert dans les appels d'offre.

Dans le secteur des industries graphiques au sens publicitaire du terme, des instituts qualifient et quantifient. Il y a notamment l'Institut de recherches et d'études publicitaires (IREP) pour les régies et France Pub avec lequel nous travaillons pour l'analyse des dépenses des annonceurs. Je n'ai pas l'équivalent dans les industries graphiques. Quand vous regardez les statistiques de la Banque de France, on compte 179 entreprises déclarées qui font du livre. Je manque de visibilité sur les statistiques facturées. C'est un travail de fond qu'on est en train de mener avec l'État. Dans les industries graphiques, les acteurs qui interviennent réellement sur le secteur du livre ne dépassent pas 40 unités industrielles. Aujourd'hui, l'ensemble des

imprimeurs, à l'exception d'une région, sont intégré de l'amont à l'aval (prépresse, finition, reliure, etc) : la reliure est par exemple intégrée chez les imprimeurs. Aujourd'hui, le spectre qui est annoncé à nos imprimeurs et qu'ils vivent au quotidien, est d'un côté la massification qui reste majeure et de l'autre côté la courte série voire la série à la demande ou à l'unité qui est émergente.

Dans les 40 opérateurs industriels qui font les 300 M€ de chiffre d'affaires du secteur graphique dédié au livre, nous avons globalement une bonne majorité qui relève de ce qu'on appelle « l'impression offset feuille » et également des rotativistes. Les opérateurs sont aujourd'hui confrontés à des problématiques extrêmement importantes. Le développement durable est au cœur de leur choix d'investissement et de travail en commun avec les éditeurs et les papetiers. Il s'agit d'une vraie volonté de co-développement sur les encres, les papiers, les procédés. Par ailleurs, on voit bien que l'hyperréactivité et l'impression numérique à court tirage doivent bénéficier à toute la chaîne. On doit passer d'une logique de stock à une logique de flux. Si on fait cela, il faut en tirer toutes les conséquences dans le partage de la valeur entre éditeur et imprimeur.

Enfin, il y a quelques années, Jean-Marc LEBRETON avait coordonné un ouvrage sur le management d'entreprise d'édition et balayait sans tabou les approches d'analyse du cycle de vie, le label Imprim'Vert, le management environnemental, avec l'impact que tout cela pourrait avoir demain sur ce qu'il appelait le « Design to Cost » c'est-à-dire la créativité compétitive partagée entre les imprimeurs et les éditeurs. On est aujourd'hui au pied du mur. Les nouveautés explosent mais le tirage moyen baisse. L'écart se resserre entre la production physique et les ouvrages vendus. On doit en tirer les conséquences sur la logique de flux qu'on doit porter ensemble d'où la présence des imprimeurs pour être des offreurs de solution. Cela suppose une réflexion intégrale sur le fait que la logistique fait partie de notre offre commune pour aller jusqu'à la visibilité finale que sont l'espace culturel et la librairie.

Le secteur graphique français est extrêmement hybride. À l'intérieur des entreprises qui font du livre, la contrainte liée à la filière du livre forme les imprimeurs à être des offreurs de solution. Je reconnais bien volontiers qu'ils ont encore beaucoup d'efforts à faire en termes de marketing de l'offre et de co-innovation.

Les labels écoresponsables dans la filière du livre

/ Intervention /

Matthieu PREVOST, Responsable Environnement et RSE à l'UNIIC, Animateur national Imprim'Vert **et Richard DOLANDO**, Directeur des Achats manufacturing et Frais généraux, Editis

Matthieu PREVOST : On va aborder l'approche « écolabel ». Comme on l'a vu dans les interventions précédentes, les aspects environnementaux sont plus que primordiaux. Je suis responsable environnement à l'UNIIC, je m'occupe des imprimeurs sur tous les aspects environnementaux et je gère également le label Imprim'Vert. Nous allons voir toutes les démarches qui existent dans le secteur de l'imprimerie.

Richard DOLANDO : Je suis directeur des achats pour le groupe Editis depuis une douzaine d'années. J'ai une longue carrière papetière parce que j'ai travaillé pendant 21 ans dans le groupe Arjowiggins et j'ai même une formation papetière. Je suis un passionné du papier.

Matthieu PREVOST : La prise en compte environnementale remonte à plus de 20 ans. On était alors sur une ère de la correction. On devait être en conformité réglementaire et respecter la loi. On avait également une obligation d'utiliser des produits de substitution. Le secteur de l'imprimerie utilisait des produits peu respectueux, des produits chimiques, toxiques. On a eu des scandales environnementaux, notamment sur la ville du Mans avec des traces d'argent dans les steppes de la station d'épuration. En remontant à la source, on s'est aperçu que les rejets venaient de l'imprimerie. Il y avait donc un besoin de prendre en considération et de travailler ces aspects. Pendant 20 ans, on a travaillé sur toutes ces problématiques et il a fallu mettre en place des dispositifs. Les labels ont notamment pu répondre à ces problématiques.

Aujourd'hui, on est dans une ère de l'amélioration c'est-à-dire que les imprimeurs respectent l'environnement et la réglementation mais il y a toujours besoin de travailler sur ces aspects car les procédés et la demande évoluent.

Richard DOLANDO : Il y a aussi une multitude de gens qui travaillent autour du livre. Il y a la partie créative éditoriale, la partie maquette, le graphisme, l'iconographie, etc. Ensuite, il y a tout un aspect sur le choix du papier, ce qui signifie du bois, de la forêt, de la pâte à

papier, de l'eau, de l'énergie, des charges minérales, du talc, des produits pour emballer le papier, de la logistique, etc. Tous ces métiers ont besoin d'être coordonnés et normés pour pouvoir garantir la traçabilité du produit.

Matthieu PREVOST : La fédération a toujours prôné deux approches : l'approche site de production d'un côté qui va garantir le respect de l'environnement et l'approche produit imprimé. On a autour de ça un écosystème qui évolue. On parle maintenant de recyclage. On a aussi des axes réglementaires qui sont de plus en plus présents comme les écocontributions, etc. On essaie aussi de parler dans le secteur de « construction dynamique ». On a à la fois des produits mais aussi des sites de production qui sont des sites industriels. Il faut avoir une construction sur ces labels et démarches c'est-à-dire qu'il faut prendre en compte l'aspect site au travers de deux normes qui existent : la norme ISO 14001 qui est une norme internationale reconnue dans le monde entier sur les aspects environnementaux et le label Imprim'Vert. Une approche produit est plus en relation avec la demande client. Les clients souhaitent savoir ce qu'il y a dans le produit qu'ils vont acheter. Ces demandes vont créer un besoin de caractériser. Il faut aussi détecter les impacts les plus importants pour pouvoir les traiter et agir au bon endroit. L'impact transport n'est par exemple pas négligeable sur la production.

Le premier label créé il y a 20 ans en matière d'environnement pour le secteur des industries graphiques est Imprim'Vert. Il s'agit d'un label environnemental en approche site. Un site Imprim'Vert est un site qui respecte la réglementation et qui travaille sur les aspects environnementaux. 2 000 sites sont labellisés Imprim'Vert soit 70 % des imprimeurs. Ce label a aussi été créé pour permettre à tous les imprimeurs de s'approprier la démarche et de pouvoir travailler sur les aspects environnementaux. Le secteur est composé à 80 % de TPE et de PME. Les démarches de normalisation sont très coûteuses. Les moyens humains dans l'entreprise ne sont pas souvent adaptés. Il a fallu pouvoir répondre et proposer aux imprimeurs une solution. Le cahier des charges du label Imprim'Vert dispose de cinq points :

- la bonne gestion des déchets dangereux : avoir une traçabilité sur les déchets dangereux et bien les gérer ;
- la sécurisation des stockages : ce point est important pour anticiper et éviter des problématiques de pollution des sols ;
- la non-utilisation de produits cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) ;
- la sensibilisation environnementale des salariés et de la clientèle ;
- le suivi des consommations énergétiques.

Le label Imprim'Vert a été créé en 1998. On peut faire le parallèle avec les certifications forestières dont l'une d'elles aura aussi 20 ans l'année prochaine. C'est une prise de conscience des consommateurs, des professionnels et de tout le secteur. Le label Imprim'Vert permet une reconnaissance au niveau des donneurs d'ordre qui font appel aux imprimeurs pour s'assurer du respect de la réglementation et de la bonne gestion des impacts

environnementaux. Il s'agit aussi de mettre tous les imprimeurs sur le même pied d'égalité. Ce label est enfin ouvert au niveau européen.

Pour un imprimeur qui serait un peu plus développé ou qui voudrait travailler davantage sur ces démarches, il existe la norme ISO 14001, qui est une norme en matière d'environnement permettant de certifier un imprimeur ou tout type d'entreprise sur les aspects environnementaux. Elle renvoie à la mise en place d'un système de management environnemental. On va toujours aller plus loin dans la démarche environnementale de l'entreprise. Les imprimeurs doivent s'approprier ces démarches, ce qui n'est pas évident.

Par ailleurs, on ne peut pas fabriquer un produit respectueux dans un site qui ne le serait pas. Il faut que les deux démarches soient cohérentes. L'approche produit passe par différents aspects ou différents points. Au niveau du papier, il existe différents logos.

Richard DOLANDO : Il est important de choisir son papier. Aujourd'hui, il est important de favoriser le recyclage qui n'est pas encore très bien organisé en France.

Matthieu PREVOST : Le papier est une matière vertueuse et il faut la mettre en avant.

Richard DOLANDO : L'imprimerie a fait beaucoup d'efforts pour bien trier et faciliter les différents choix de « recyclabilité » du produit. L'offre est actuellement très réduite et on ne peut pas, par exemple, utiliser du produit recyclé pour faire du manuel scolaire qui demande de grands tirages dans des délais très courts.

Matthieu PREVOST : Il y a plusieurs approches du recyclé avec un logo. Le pourcentage de recyclé est quelque chose de très important. On n'est pas obligé d'utiliser du 100 % recyclé sur tous les produits. Pour faire une matière recyclée, il va falloir des fibres neuves à un moment ou à un autre. S'il n'y a que des fibres neuves en circulation dans le marché, on va se retrouver avec une matière qui va coûter beaucoup plus cher que la fibre neuve, et on va devoir faire venir de la fibre neuve de l'étranger pour obtenir les pâtes à papier souhaitées. La démarche APUR (Association des producteurs et utilisateurs de papier-cartons recyclés) est purement privée et permet une reconnaissance et une valorisation du papier recyclé avec une proportion minimum de 50 % dans la matière.

Le logo de la boucle de Moebius (recyclé) créé en 1970 signifie que le produit est à la fois recyclable et recyclé. Il est important de revenir sur les origines du papier recyclé. Il existe trois sources, principalement les imprimeurs et les professionnels, qui utilisent du papier (53 %). Dans la transformation du papier, on a en effet des chutes de production qui ne partent pas en incinération mais sont valorisées. Des professionnels du recyclage savent très bien faire

cela avec des classifications de papier différentes. On sait envoyer les papiers au bon endroit de façon à ce qu'ils soient valorisés de la meilleure façon possible aussi bien d'un point de vue financier que d'un point de vue environnemental. Pour le reste, 10 % viennent de la collecte sélective dans les bureaux et 37 % de la collecte sélective des ordures ménagères.

Richard DOLANDO : Il faudrait qu'on arrive à faire le même principe que pour le verre où tout le monde a pris cette habitude. Pour le papier, malheureusement, on n'a pas encore réussi à créer cette dynamique.

Matthieu PREVOST : On a une utilisation des différents types de papier en fonction des produits que l'on souhaite créer. Le papier journal est à 100 % du papier recyclé par exemple. Pour le livre, on est sur quelque chose d'assez variable.

Richard DOLANDO : Le gros problème aujourd'hui est qu'un papier recyclé coûte beaucoup plus cher qu'un papier standard, ce qui est moyennement justifié. Avec l'évolution du e-commerce, la consommation de papier vierge est en train de diminuer. Si on n'améliore pas les 37 % de collecte, on risque d'avoir un problème entre l'offre et la demande de papier recyclé.

Matthieu PREVOST : Quand on parle de papier, on parle de traçabilité. La pâte à papier et la déforestation sont de grands termes employés. Le cœur du tronc va servir à faire tout ce qui est menuiserie. Ensuite, le bois sert pour les panneaux laminés. Le papier va utiliser simplement l'extérieur du tronc sans l'écorce qui sert à faire du compost. Il s'agit donc d'une petite partie du bois. Il est intéressant de constater que la totalité du bois est utilisée. Dès lors, l'origine du bois est à prendre en considération. Par ailleurs, un papier recyclé se recycle 7 fois. Le livre sortira un peu de ce champ puisque le livre n'est pas un produit jetable mais un produit durable.

Richard DOLANDO : Pour autant, au bout de 2 à 3 fois, si on fait des cahiers de couture, on risque d'avoir des feuillets mobiles parce que les caractéristiques physiques et mécaniques du papier s'altèrent un peu.

Matthieu PREVOST : Les deux démarches, le FSC et le PEFC, permettent de caractériser une traçabilité sur la totalité de la chaîne de production de l'arbre, du propriétaire de l'arbre forestier jusqu'à la pâte à papier et le produit fini.

Richard DOLANDO : On a fait le choix d'être certifié FSC depuis une dizaine d'années. On avait démarré avec Bordas pour faire certains ouvrages avec du papier recyclé. On l'avait fait sur un livre de classe de quatrième avec quelques croquis donc il n'y avait pas d'enjeu iconographique ni de recherche. Ce livre avait d'habitude 7 à 8 % de parts de marché. Malgré toute la promotion qui a été faite, ce livre a fait un « bide total ». Du coup, on a décidé

de faire cette démarche FSC. On a des audits réguliers avec Veritas. C'est très structurant mais on a toujours l'impression d'être en faute donc ils viennent systématiquement nous sortir toute la traçabilité du papier. Le test Veritas est aujourd'hui vraiment normé et implique un travail très lourd au niveau de mes équipes à gérer. Les gens voient le logo FSC un peu partout et ils n'imaginent pas toute la structure qu'il y a derrière, tout ce que cela implique au niveau environnement.

Matthieu PREVOST : Au début, FSC caractérisait plus le bois tropical et PEFC le bois européen. On ne va rentrer dans ce débat d'opposition entre l'un ou l'autre. L'idée est d'avoir un label qui permet d'avoir une traçabilité de l'arbre, du propriétaire forestier jusqu'au produit. La forêt va être certifiée et le propriétaire forestier va donner son bois à une installation qui va le transformer et fournir la traçabilité qui va bien. Chaque maillon de la chaîne récupère les éléments documentaires. Il faut bien différencier les différents types de produits de façon à répondre aux besoins du client et qu'il n'y ait pas d'erreur sur la traçabilité. Derrière la traçabilité sur les fibres, on a ces deux démarches : le FSC et le PEFC. On a également d'autres labels qui sont moins connus et moins développés. On est sur des approches mixtes et des démarches qui vont à la fois prendre en considération le recyclé et la traçabilité. Le plus ancien est le label « Blue Angel » qui est le référentiel le plus pointu et le plus exigeant en termes d'environnement. Il travaille sur les produits mais aussi sur les procédés. On va avoir à la fois l'utilisation de fibres, la traçabilité sur les forêts durables, la limitation de substances dangereuses dans le produit pour la santé humaine et la limitation des émissions de composés organiques volatiles. Dans la même idée, on a le label « Nordic Swan ». On est sur la même démarche sauf que ce label est pour les pays nordiques (Finlande, Norvège, Suède, Danemark). Ces pays ont énormément de producteurs de papier. La majorité des papiers vient d'ailleurs de cette région.

Richard DOLANDO : On achète en Scandinavie, un peu en Espagne, un peu au Portugal, un peu en Pologne. On essaie de se limiter à l'Europe. On n'achète pas de papier en Asie et on fait quelques expériences au Brésil. 90 % de nos papiers sont d'origine européenne. Malheureusement, beaucoup de papeteries françaises ont fermé compte tenu des changements de marché ou du fait d'un manque de compétitivité. Actuellement, la production en France est très réduite et représente 15 à 20 % de nos approvisionnements. En plus, ils n'ont pas forcément les produits qu'on doit leur acheter. Cela réduit donc le spectre des possibilités.

Matthieu PREVOST : Enfin, on a l'écolabel européen qui va arriver sur les papiers imprimés avec de hauts standards de qualité environnementale. D'un point de vue imprimeur, c'est très compliqué, parce que chaque produit imprimé est différent. On n'utilise pas les mêmes produits ni les mêmes procédés. On n'a pas les mêmes façons de faire. Avec l'écolabel européen, il faudrait labelliser chaque produit.

Richard DOLANDO : Certains imprimeurs font du packaging et un peu de livre. Je connais une imprimerie dans la Loire qui me disait qu'elle faisait entre 24 et 35 produits différents dans la journée, avec des métiers totalement distincts qui peuvent toucher le packaging, l'édition, une carte géographique, etc. Les certifications sont impossibles car cela demande du temps ; il faut regarder tout l'approvisionnement du produit. Les tirages sont très courts. Le temps humain n'est pas valorisé par rapport au produit final.

Matthieu PREVOST : Pour l'écolabel européen, on est sur différents critères : les fibres recyclées, la traçabilité, le papier, la limitation de la consommation d'énergie et d'émission des substances dangereuses, de produits nocifs pour l'homme, etc. Une fois que toutes ces démarches ont été mises en place, il faut pouvoir quantifier.

Richard DOLANDO : Il y a environ 25 métiers différents entre le bois, la forêt, le papier, l'impression, les plaques, l'encre, les produits de la chaîne graphique, etc. Je suis même surpris qu'on n'ait pas plus de problèmes techniques à faire cohabiter un fichier et un livre. Il y a tellement d'opérations au niveau de la fabrication. Chaque métier fait appel à de fortes compétences professionnelles mais dépend aussi des autres métiers. Le graveur dépend du fichier qu'on lui a envoyé. Il en va de même pour l'imprimeur, le façonnage, le stockage, etc. La chaîne est vraiment incroyable et il est difficile de normer chaque étape.

Matthieu PREVOST : Et des démarches qui ne seront pas valorisées en externe. Je pense par exemple au transport où il n'existe pas encore de label.

Richard DOLANDO : Dans certains cas, il y a une nécessité de livrer les ouvrages dans les territoires ultramarins. Pour un ouvrage scolaire, le bilan carbone est catastrophique. Est-ce qu'il faut imprimer sur place ? Est-ce qu'il fait trouver d'autres solutions ? Pour l'instant, on ne peut pas se désengager par rapport à ça.

Matthieu PREVOST : On a à la fois des aspects obligatoires mais on peut aussi essayer de quantifier, de calculer, de savoir d'où vient le problème.

Richard DOLANDO : On a un métier qui est particulier parce qu'on produit des livres. On a, à peu près, 25 à 30 % des livres qui sont retournés. On est obligé de produire pratiquement deux livres pour en vendre un. Il faut trouver des solutions et utiliser toutes les possibilités. Pour pouvoir servir les libraires tout en réduisant notre stock, on arrive aujourd'hui à produire 1,5 par rapport à 2. On a quand même gagné. Le côté logistique est un problème très important à prendre en considération aujourd'hui.

Matthieu PREVOST : Il existe des outils de quantification. On quantifie pour réduire mais aussi pour répondre aux attentes des clients, pour diminuer les impacts du CO2. Deux démarches sont possibles pour quantifier. L'une, initiée par la BnF pour la réalisation de son

bilan carbone est purement française et a été créée par l'ADEME. Elle permet de quantifier les émissions de CO2. Cet outil est fabuleux puisqu'il est en Open Source et chacun peut l'utiliser. Il faut tout de même avoir une certaine connaissance dans le domaine pour pouvoir le faire. Par ailleurs, un bilan carbone doit être révisé tous les ans et il n'y a pas de validation par une tierce partie. L'autre est la mise en place de ClimateCalc, un outil qui permet à l'imprimeur de calculer ses émissions de CO2 et de connaître exactement les postes les plus impactant.

Richard DOLANDO : On fait à peu près 100 millions de livres dont 45 % en France et 15 % en Asie. Après on travaille avec l'Espagne, l'Italie, la Pologne, l'Allemagne. Par rapport à la saisonnalité de certains produits, on n'arrive pas à obtenir la productivité qu'on souhaite. Aujourd'hui, en France, on est vite limité en capacité. Si on devait faire un choix économique, on pourrait économiser 20 à 30 % en dehors de la France. Il s'agit d'un gros problème pour l'industrie graphique.

La chaîne du livre, de l'auteur à la publication, au prisme de l'environnement

/ Table ronde /

Hervé HUGUENY Chef des Informations à Livre Hebdo, modérateur ; **Hélène RAJCAK**, auteure et illustratrice, membre du Conseil permanent des Ecrivains, **Jérôme MIELLE**, Délégué général d'Arctic Paper, **Pascal LENOIR**, Président de la Commission environnement du Syndicat national de l'Edition, **Pascal BOVERO**, Délégué général de l'Union nationale des Industries de l'impression et de la communication.

Hervé HUGUENY : Merci à Monique BARBAROUX de m'avoir fait confiance pour l'animation et la modération de cette table ronde sur « La chaîne de production du livre au prisme de l'environnement ». Les intervenants seront Pascal BOVERO, délégué général de l'Union nationale des industries de l'impression et de la communication, Pascal LENOIR, président de la commission environnement et fabrication du Syndicat national de l'édition, Jérôme MIELLE, délégué général d'Arctic Paper, et Hélène RAJCAK, auteure et illustratrice, membre du conseil permanent des écrivains qui regroupe 18 associations ou syndicats d'auteurs. L'objet de cette discussion va être de montrer ce que chaque acteur fait, peut faire ou envisage de faire à la place qu'il occupe dans la chaîne du livre pour contribuer au développement durable de son activité, mais aussi la façon dont chacun perçoit les interactivités avec les autres membres de cette chaîne. On a vu au cours des précédentes présentations que beaucoup d'efforts sont entrepris pour que cette activité de fabrication de livres soit effectuée de manière la plus respectueuse possible de l'environnement.

On a l'impression toutefois qu'il y a assez peu de sensibilisation à cette problématique dans le grand public. Il surgit de temps à autre des études diverses et variées. Deux sont parues au cours des années précédentes, au moment des rentrées littéraires. On sentait la volonté d'intervenir dans le débat à un moment favorable médiatiquement. Au fond, le livre, parmi de multiples autres activités, est ce qui est très peu polluant. On ne peut pas imaginer plus calme et moins consommateur de quelque énergie que ce soit que la lecture. Parfois, il y a des réactions épidermiques. On voit certaines réactions qui évoquent la déforestation alors que cela ne correspond pas à la réalité de la fabrication des livres. On voit aussi que des discussions s'enclenchent lorsque le grand public s'aperçoit qu'on détruit des livres en fin de cycle. Il y a là une méconnaissance de l'économie de la chaîne. Cela montre également toute la charge affective qui est attachée au livre. Il faudrait plutôt s'en réjouir même si les réactions ne sont pas toujours appropriées. Ce genre de réaction face à la destruction de livres est une sorte de tabou comme lorsqu'on s'aperçoit qu'on détruit de la nourriture. On peut faire ce parallèle.

On pourra voir tout à l'heure si des solutions peuvent être trouvées autour du livre, à l'instar de la nourriture.

Dans l'ordre des interventions, on peut essayer de suivre la chaîne de vie de l'ensemble d'un ouvrage en commençant par Hélène RAJCAK, en poursuivant par la fabrication de papier et par l'éditeur. Hélène RAJCAK, côté auteur, illustre les efforts entrepris du côté des fabricants et parfois une relative indifférence en supposant que quelqu'un d'autre dans la collectivité va s'occuper de ces questions d'environnement. Le Conseil permanent des écrivains (CPE) a été sollicité pour missionner un auteur pour discuter de cette question et intervenir. Hélène RAJCAK a eu la bonne volonté de s'y intéresser et de venir témoigner.

Hélène RAJCAK : En même temps, quand on nous a proposé de venir discuter et réfléchir sur le développement durable dans la chaîne du livre, on a demandé aux auteurs de définir ce qu'était un « auteur écoresponsable » ou un « auteur durable ». A priori, la responsabilité dans la production des livres n'est pas celle de l'auteur puisque les décisions de fabrication sont prises par les éditeurs. L'auteur a très peu son mot à dire dans ces décisions même quand il a des envies. Il peut même être frustré par rapport à ses envies. Il est donc compliqué d'invoquer une responsabilité des auteurs dans la fabrication, au-delà de la conception, du livre, même au niveau des sujets, des thématiques abordées. Est-ce que les auteurs devraient traiter de thématiques écologiques, environnementales ou durables ? Chaque auteur doit être libre de son point de vue.

Toutefois, au fil des discussions avec d'autres auteurs et des acteurs de la chaîne de livre, a commencé à émerger la question de savoir ce que serait un auteur écoresponsable. On est arrivé à l'idée qu'un auteur écoresponsable serait un auteur de livre durable. Le livre en soi est un objet durable. Le livre papier a besoin d'énergie et de matières premières pour être fabriqué. Une fois qu'il est fabriqué, on peut le lire autant de fois qu'on le désire, il ne demande plus aucune énergie, n'a pas de date limite de consommation, ne se périme jamais. En plus, lorsqu'il finit sa vie, il se recycle et on peut en faire autre chose. C'est donc un objet durable en soi.

Certains livres sont moins durables que d'autres et certains livres sont carrément jetables. Aujourd'hui, ces livres jetables font partie des problèmes de la surproduction. Je suis auteure et illustratrice de livres jeunesse. En littérature jeunesse, 17 000 nouveautés sont aujourd'hui éditées et imprimées, soit 46 livres par jour en moyenne. Dans ces livres, il y en a forcément qui n'ont pas trouvé de lecteurs. On ne sait pas trop pourquoi ils ont été fabriqués.

Dans cette fabrication, on peut parler de gaspillage écologique comme pour l'alimentation. Il s'agit aussi, pour les auteurs, de rentrer dans une course de fabrication. Il y a en effet des baisses de tirage, des chiffres de vente en baisse, des revenus moindres pour les auteurs. Un auteur qui voudrait sortir de cette course et faire des livres durables, qui sont des vrais livres d'auteur, aurait du temps pour faire ces livres, du temps de recul, de recherche,

pour trouver une forme qui correspond à son sujet. Le temps c'est de l'argent. C'est un auteur qui sera peut-être mieux payé pour faire ses livres ou qui aura de meilleurs pourcentages. En édition jeunesse, on est encore aussi dans des pourcentages inférieurs à la littérature générale. Il y a peut-être quelque chose à faire dans ce domaine. Les auteurs pourront aussi recevoir des aides du Centre national du livre qui donne des bourses d'aide à la création. Ces bourses permettent de passer six mois ou un an pour travailler sur un ouvrage. Un livre durable aura une longue vie de vente et de lecture. Il sera suivi et pourra devenir un livre de fond.

Vis-à-vis de la production des livres, il est vrai que certains auteurs ne se préoccupent peut-être pas assez de ces questions et se déchargent sur les éditeurs. On doit peut-être se poser ces questions et se demander comment nos livres sont fabriqués. Même si le rapport de décision n'est pas du côté de l'auteur, il faudrait tout de même commencer à avoir des discussions avec les éditeurs. Pour avoir ces discussions, on aurait besoin d'informations. Les auteurs ne connaissent pas les impacts, les bilans carbones. Ils ne peuvent pas faire des choix de fabrication du livre par rapport à ces critères. On aurait besoin d'un outil qui nous permettrait de savoir par exemple si tel format est moins coûteux en énergie, etc. Quand notre éditeur décide d'imprimer notre livre en Asie, on aurait besoin de connaître les impacts sur l'émission carbone. Est-ce qu'on peut choisir des éditeurs vertueux qui nous conseillent ? Pour autant, on est dans un monde où on ne peut pas complètement se soustraire à la réalité.

Hervé HUGUENY : Pour ce qui est de la diffusion de l'information, on peut espérer qu'une journée comme celle-ci va y contribuer. Vous évoquiez un des débats qui traverse toute la chaîne du livre. Il s'agit de la question de la production et de la surproduction. C'est un peu comme le débat sur le désarmement dans les années 1930 et encore aujourd'hui. Il s'agit de savoir qui va commencer en premier à moins produire tout simplement. Un éditeur qui va éditer un livre espère le vendre. Ensuite, il peut y avoir aussi des calculs de réponse à la concurrence. Qui va se restreindre ? Qui va se contrôler en la matière au risque d'y perdre lui-même ? Il s'agit d'une difficulté non résolue et je doute qu'on arrive à la résoudre aujourd'hui. Par ailleurs, au niveau de la chaîne de fabrication, il est vrai que le papier est le point central et son cycle de vie est important dans cet univers.

Jérôme MIELLE : On m'a demandé d'apporter le témoignage d'un papetier. Je représente la filiale française du groupe Arctic Paper. C'est un groupe papetier avec un actionnariat familial. À l'aune de la papeterie, il s'agit d'une entreprise moyenne. On réalise un chiffre d'affaires d'environ 700 M€ et la division papier représente 500 M€. L'actionnaire majoritaire est une personne physique et le reste est introduit en bourse à la fois à Stockholm et à Varsovie. Nous avons deux usines en Suède et une usine en Pologne. Nos sites sont historiquement implantés dans une région.

On se bat beaucoup contre des idées reçues concernant les forêts européennes. Il faut que les forêts européennes augmentent. Entre 2005 et 2015, selon la FAO (Organisation des

Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), elles ont augmenté de plus de 34 000 km², ce qui représente davantage que la surface de la Suisse. Dans le monde, la déforestation n'est pas due à la papeterie mais principalement à l'agriculture, à l'exploitation minière et à des projets d'infrastructure. En Europe, les forêts utilisées pour l'industrie sont semi-naturelles et gérées avec un cycle d'exploitation contrôlée, une coopération avec le législateur mais aussi avec les ONG environnementales et les industries forestières. Les forêts plantées réduisent la pression faite sur les forêts naturelles. Les propriétaires forestiers ont tout intérêt à faire fructifier la forêt gérée, ce qui laisse les forêts naturelles se développer. Les forêts plantées en Europe ne remplacent pas les forêts naturelles. Il s'agit de deux types de forêts différentes. Il y a une notion de productivité pour les forêts plantées qui sont mieux gérées et croissent plus vite. Il y a ensuite toutes les certifications qui ont été abordées dans la gestion des forêts. Les forêts gérées contribuent au développement rural et accompagne le développement économique local.

J'ai pris l'exemple de la Suède comme illustration car Arctic Paper est un groupe d'origine suédoise. Les données ont été publiées par une coopérative forestière qui retrace l'historique de la gestion de la forêt en Suède. La première loi concernant la gestion forestière en Suède date de 1903. Il était dit que la récolte ne pouvait pas dépasser le reboisement. La définition de la responsabilité est ensuite apparue. Le propriétaire forestier est responsable du reboisement. En 1923, un premier recensement de la forêt en Suède a eu lieu. Le stock de bois sur pied a doublé entre 1926 et 2006. On est passé aujourd'hui à 3,3 milliards de mètres cubes. Dans la période actuelle, le reboisement est de l'ordre de 120 millions de mètres cubes par an alors que la récolte est de 90 millions de mètres cubes. Le bilan est donc positif de 30 millions de mètres cubes de bois par an.

Les fibres vierges sont nécessaires pour maintenir le cycle du papier. La fibre recyclée se dégrade en effet après plusieurs utilisations. Par ailleurs, elle est utilisée pour certaines typologies de papier et ne peut pas être utilisée dans tous les types de papier. Le journal est fabriqué à partir de 100 % de fibres recyclées alors qu'on est aux alentours de 15 % dans la fabrication du papier fin. Les papiers fins à base de fibres vierges sont importants pour régénérer et redonner de nouvelles fibres vierges dans le processus de recyclage.

Dans le cas de la politique environnementale d'Arctic Paper, notre objectif est de minimiser l'impact de la production sur l'environnement. Comme tout processus industriel, nous avons un impact que ce soit énergétique ou dans les émissions. Nous utilisons des ressources renouvelables. Toutes les fibres utilisées sont certifiées FSC ou PEFC, ce qui garantit une traçabilité tout au long de la chaîne graphique. Je rappelle que nous achetons la pâte à papier que nous transformons. Nous nous conformons aux lois en vigueur en Europe et nous collaborons avec tous les organismes d'évaluation et de certification. Toutes nos usines sont certifiées ISO 14001 qui est une norme de management environnemental. Nous publions également un rapport EMAS (Eco management and audit scheme) disponible sur notre site internet. Il y a d'autres initiatives telles que les « Paper Profils » qui ont été mises en place. Il

s'agit d'un système de déclaration volontaire qui permet de présenter de manière uniforme et de permettre aux acheteurs de comparer les résultats environnementaux de chaque qualité de papier.

Chaque usine a une longue histoire qui est liée à un environnement. L'usine de Munkedal est située en Suède, à côté d'un fjord qui abrite une biodiversité importante. Il existe donc une forte pression de la part des organisations locales depuis de nombreuses années, ce qui a poussé l'usine à s'améliorer au cours du temps en matière environnementale. Une des politiques mises en place est la réduction de la quantité d'eau utilisée dans la fabrication de papier. On utilise 3,2 mètres cubes d'eau par tonne de papier produite alors que la bonne performance estimée en Europe est entre 3,5 et 20 mètres cubes, avec une moyenne estimée à 15 mètres cubes. On a également mis en place un système de recyclage de l'eau sur un modèle de biocycle avec un traitement de l'eau biologique avec décomposition des substances et des systèmes de filtrage. On utilise aussi des bassins successifs qui permettent de filtrer l'eau. L'usine de Munkedal tente également de réduire ses émissions de CO2 en utilisant des énergies plus propres. Elle investit notamment dans l'hydroélectrique. À titre d'exemple, nous avons un investissement à venir de l'ordre de 10 M€ dans une centrale hydroélectrique. Notre politique est basée sur la transparence. L'objectif est de montrer les résultats tels qu'ils sont, avec une politique d'amélioration continue.

Hervé HUGUENY : La part du livre représente quelle partie dans la production de papier de l'ensemble du groupe ?

Jérôme MIELLE : Sur l'usine de Munkedal, on produit 160 000 tonnes de papiers dédiés à l'édition. Ensuite, nous avons deux autres usines qui produisent des papiers qui peuvent être utilisés dans l'édition ou dans l'édition commerciale. La part est un peu plus floue de ce côté-là mais j'imagine qu'on produit environ 60 % de nos papiers pour l'édition.

Hervé HUGUENY : Il a été effleuré tout à l'heure le rapprochement de la production et des ventes. Il y a une dizaine d'années, il y avait 80 à 90 millions d'exemplaires de différence entre ce qui était fabriqué en France et/ou importé, et ce qui était vendu. Cet écart ne cesse de se réduire. Je pense qu'il s'agit d'un élément important dans une responsabilisation de la chaîne de production, d'essayer de rapprocher ce qui est fabriqué de ce qui est vendu. Est-ce que vous pourriez, Pascal Lenoir, nous expliquer comment tout cela fonctionne et la démarche utilisée dans le groupe dans lequel vous travaillez puisque vous êtes également directeur de la fabrication de Gallimard ?

Pascal LENOIR : Avant de répondre à la question, je voulais juste vous donner une petite information franco-française. Pour qu'un arbre pousse, il consomme du CO2, et le livre a une durée de vie longue. Dès lors, certains livres pourraient être considérés comme des puits de carbone. En France, la forêt a doublé de surface entre le début du XXe siècle et aujourd'hui,

et a triplé depuis 1792. Les forêts, quand on les gère bien et qu'on en a besoin, se développent. Le problème est l'agriculture et le bois de chauffe dans des pays qui en ont besoin. Il s'agit donc d'une problématique mondiale.

La première question qui se pose à un éditeur est la quantité d'ouvrages à produire. Aujourd'hui, on essaie tous d'avoir des outils mathématiques qui nous permettent de calculer avec des algorithmes. Or on s'aperçoit que ceux qui calculent le mieux sont ceux qui ont lu le livre, qui y croient et qui ont envie de le porter. Nos métiers sont des métiers de petits investissements mais à grande échelle puisque de nombreux tirages sont à effectuer. 105 000 titres dans l'année ne correspondent pas au nombre de tirages effectués. Une nouveauté peut être imprimée 15 à 20 fois dans la même année. Il faut essayer d'imprimer au juste besoin.

Les questions qu'il faut se poser sont les suivantes : combien veut-on d'ouvrages ? Sous quels délais et où ? L'investissement est porté par l'éditeur c'est-à-dire la production d'un certain nombre d'exemplaires que l'éditeur pense vendre. Derrière, il peut y avoir des retours qui sont un gâchis puisqu'on a fait un flux aller et un flux retour. Celui-ci vient dégrever les chiffres d'affaires potentiels que l'on peut faire, voire les bénéfices. Ensuite, dans ces retours, il peut y avoir des ouvrages défectueux qui vont directement au pilon.. De plus, encore aujourd'hui, certains matériels utilisés pour l'impression à gros tirages sont anciens, demandent du temps à se mettre en route et consomment énormément de papier. Il faudra du temps pour renouveler et moderniser ces outils de production utilisés essentiellement pour l'impression à gros tirages.

Malgré tout, on a une profession qui se « best-sellerise ». On a une séparation de plus en plus importante entre les grosses ventes et les petites ventes. On parle de tirage moyen qui baisse mais le tirage moyen des best-sellers est plus important et le tirage des faibles ventes est de plus en plus faible. Les gros matériels ont au minimum 20 ans d'âge mais, pour autant, on compte sur ces matériels pour faire fonctionner tout le circuit du livre, puisque tous nos best-sellers vont être imprimés dessus. Après, on a les petits tirages avec une problématique de flux.

On ne doit pas avoir de dogme. L'objet est de répondre à un besoin et de trouver le bon outil. Toutes ces questions se posent à plusieurs dans la maison d'édition avec les informations recueillies via le réseau des libraires qui sont, malgré tout, relativement insuffisantes. On commence à avoir des panels mais les informations ne sont pas suffisantes. On l'appelle le « book tracking ». On a commencé avec les imprimeurs, les papetiers et la prépresse à constituer la première brique qui est le langage informatique CLIC.EDIT. C'est la capacité de pouvoir passer des commandes de façon informatique permettant une intégration beaucoup plus rapide dans les outils d'impression et de production. L'idée est aussi d'avoir une traçabilité sur le planning. On a beaucoup d'échanges pour savoir où en est la commande. On ne rend pas prédictible l'arrivée du livre. Il faut qu'on puisse donner à la distribution des délais d'approvisionnement fiables pour transmettre ensuite des données fiables d'arrivée

dans les librairies. Un grand pas serait fait par l'ensemble de la filière si on était beaucoup plus prédictible. Cela signifie avoir des informations qui remontent, des personnels extrêmement vigilants en interne sur le bon tirage, et avoir des discussions entre l'éditeur, le commercial, le marketing, la production et la distribution.

Hervé HUGUENY : On en parle depuis très longtemps de cet outil de « book tracking », de surveillance des ventes très précises.

Pascal LENOIR : L'enjeu n'est pas trop les ventes mais ce qu'il reste dans le réseau en termes de stock. Les ventes sont une autre problématique et n'ont pas d'impact sur l'environnement. On a 7 000 points de vente à la librairie Sodis pour 150 000 références d'ouvrages donc il faut imaginer l'architecture informatique de récupération de données et le nombre de livres qu'il faut avoir à disposition pour pouvoir en mettre dans le flux. L'idée est de savoir ce qu'il y a en stock et à quel endroit.

Hélène RAJCAK : Les ventes peuvent concerner aussi un peu les auteurs qui aimeraient eux aussi que cet outil existe. Il y a tout ce gaspillage de livres qui sont réimprimés alors qu'ils ne devraient pas l'être. Un outil de sortie de caisse permet apparemment de réduire ces retours. Des pays l'ont mis en place, comme l'Angleterre et l'Allemagne. Les retours sont d'environ 10 à 15 %, par rapport à 25 % en France. Par ailleurs, cet outil de sortie de caisse permettrait pour les auteurs de connaître un peu mieux les ventes de leurs livres. Quand on a des rééditions de vente sur nos droits d'auteur, ce n'est jamais sur les livres vendus mais sur les livres en librairie. Dès lors, des provisions sur retour sont faites pour couvrir les éditeurs en cas de retour mais pénalisent aussi les auteurs. Il faudrait donc mettre en place un système qui soit mieux géré et qui permettrait aux auteurs de ne pas avoir ces provisions.

Hervé HUGUENY : C'est aussi une bonne partie de l'économie de la chaîne du livre qui est discutée. On commence à tirer sur un morceau de la ficelle de l'environnement et on voit ses implications multiples et très lointaines, ses ramifications entre les différents acteurs de la chaîne. Cet outil de « book tracking » est mis en place, je crois, en Grande-Bretagne avec la société Nielsen. Il semble en effet que cet outil ait eu un effet très net sur les retours. On se demande pourquoi cet outil n'a pas encore été mis en place en France. Des projets sont régulièrement évoqués et mis de côté. Il y a des questions de coût également. Cette question des retours est aussi variable en fonction des circuits de vente. On voit que les retours sont bien moindres dans les librairies de premier niveau qui sont très bien gérées avec des gens qui font attention à leurs achats. Les retours sont plus importants dans la grande distribution où il peut y avoir parfois des phénomènes moutonniers d'achat c'est-à-dire des achats massifs en fonction de quelques signes d'évolution des ventes. L'économie du livre est aussi un artisanat. Il faut du monde pour suivre tous ces chiffres de près. Le système fonctionnait quand on était dans une économie de massification dans les années 1960-1970. Aujourd'hui, on voit que ce système ne fonctionne plus.

La question de la relocalisation a aussi été évoquée périodiquement avec les coûts de transport, les initiatives prises pour trouver des solutions à cette offre que les éditeurs regrettent de ne pas pouvoir trouver en France. Pascal BOVERO nous expliquait qu'un projet était en cours et est tout à fait intéressant à cet égard.

Pascal BOVERO : Il y a deux ans, on a travaillé avec Jean-Marc LEBRETON sur une étude d'opportunité en montant un comité de pilotage avec des éditeurs et des imprimeurs pour essayer de voir s'il y avait un ailleurs possible à l'intérieur, c'est-à-dire s'il y avait sur certains segments de marché la possibilité de travailler sur des circuits courts, et si c'était économiquement rentable, « sociétalement » porteur. Nous voulions réfléchir à faire émerger une plateforme multi-imprimeur de façonnage. On a eu un travail extrêmement long de validation d'étapes que nous avons porté avec plein d'incertitudes au départ. Nous n'étions en effet absolument pas sûrs que nous pourrions faire rentrer l'ensemble des produits que nous envisagions dans une offre concrète, située en Ile-de-France et avec un apport capitalistique conséquent des imprimeurs. On a donc faire des « crash-tests » avec Jean-Marc LEBRETON que je remercie de nous avoir amenés sur ce terrain-là. Si je n'avais pas l'accord d'imprimeurs, de façonniers et d'éditeurs, il est clair que nous allions vite nous arrêter à l'étude d'opportunité.

Depuis six mois, nous sommes passés à l'étude de faisabilité avec un business plan très concret et des premiers tests. Nous étions hier en Normandie pour aller tester notre approche auprès d'un grand imprimeur. Nous allons aussi aller dans le sud-ouest de la France, puis en Bretagne, en Rhône-Alpes pour travailler sur ce qu'est demain la relocalisation en France des livres jeunesse tout carton, des livres avec piqûre Singer, des livres avec autocollants, des livres à flaps , des livres brillants, porteurs de sens, qui, aujourd'hui, pour certains d'entre eux, ont suivi la voix de l'exotisme pour des raisons de coût mais aussi d'intérêt de certains fabricants pour ce monde organisé, laborieux, travailleur, très libre, sans syndicat. Au lieu de rester dans le « défensif tribunicien » et au lieu de passer en mode contentieux, on a voulu s'asseoir autour d'une table et faire le schéma opératoire le plus optimisé de ce que l'on pourrait éventuellement rapatrier en France. Les soutiens d'éditeurs membres du SNE qu'on a reçus m'ont bousculé et nous en sommes arrivés à construire un véritable document phasé de ce que l'on pourrait faire ensemble dans les plus brefs délais. L'idée est de voir ce que ce document aurait sur l'impact environnemental, sur l'approche responsabilité sociale des entreprises (RSE) et pour répondre à des demandes clairement exprimées par de grands éditeurs (délais de réapprovisionnement, programmation complexe, hausse des coûts des pays asiatiques, etc.). Ces éditeurs ont donné mandat pour travailler sur quelque chose de modeste mais de symbolique.

On a mis la traçabilité environnementale, sociétale et économique au cœur de notre enjeu. J'ai fait un autre « crash-test » avec Georges SANEROT et Jean-Philippe ZAPPA le 8 novembre 2018. Nous étions à Lille pour l'organisation d'une table ronde sur le livre. Les

éditeurs indépendants étaient en mode souffrance. Le maximum des tirages sur lesquels ils opéraient était situé entre 500 et 1 000 exemplaires. Ils avaient les tripes dans le nord et les flux un peu plus à l'est. Ils sont arrivés en se déshabillant complètement sur la structure des coûts qui étaient proposés par les opérateurs exotiques. Au lieu de rester sur l'approche contemplative, nous avons décidé de monter des observatoires pour comprendre ce qu'il y a derrière. Il m'a semblé qu'il était très important pour les imprimeurs de se secouer, d'innover et d'aller voir les éditeurs pour travailler ensemble sur un mode collectif, partenarial, collaboratif et d'optimisation des coûts par l'automatisation. Il n'y a pas de possibilité de respecter les circuits courts si on n'est pas 4.0 au sens le plus modeste. Il n'y a pas de possibilité de s'aligner sur des offres autres si on n'a pas l'hyperréactivité. Il faut apporter ce supplément d'offre technique dont les éditeurs ont besoin. Certains éditeurs sont partis loin de nos frontières sur la catégorie que l'on vise parce qu'il n'y avait plus l'offre en France. Il faut une véritable chaîne dans les territoires, auteurs, éditeurs, imprimeurs, distributeurs, libraires. Il faut se parler de manière concrète et échanger sur ce qui fait la force de nos talents qui doivent avoir un sens économique.

Hervé HUGUENY : Quand est-ce que cette unité de production verrait le jour ?

Pascal BOVERO : On a commencé notre tour de France hier avec Jean-Marc LEBRETON. Il faut déjà aller voir les imprimeurs parce qu'ils vont apporter les capitaux. Le fait que les imprimeurs se parlent et investissent en commun est déjà une innovation. On n'a pas l'intention de refaire ce qu'ils font déjà. On est sur une surélévation de la maison sur les pratiques et les innovations qu'ils ne maîtrisent pas aujourd'hui et sur lesquelles ils ne veulent pas investir. L'échéance est très claire. Nous avons besoin de visiter une dizaine d'imprimeurs complémentaires pour faire sortir de terre la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Nous nous laissons l'année 2019, mais il est probable que ce soit bien avant, pour faire des tests. Le business plan est en phase d'amorçage. Le budget est tracé et validé par le comité de pilotage. Il nous faut aussi un homme de la productique à l'extérieur pour accessoiriser la machine de telle manière. Le projet est modeste mais il s'agit d'une attaque importante pour essayer d'être sûr de la reconquête intelligente qui ne peut être maillée qu'avec l'horizontalité des territoires. On sera, bien entendu, adossé aux centres de distribution mais on a aussi ce besoin qui remonte du terrain de la part des éditeurs indépendants qui ne se parlent pas, qui ne savent pas comment un livre est fabriqué et qui ne savent pas optimiser à plusieurs pour rester dans les modèles compatibles. Certains petits éditeurs indépendants ne peuvent pas tenter l'aventure éditoriale des innovations qu'ils cherchent à mettre sur le marché. On critique certes mais on agit.

Pascal LENOIR : Toute initiative dans la capacité à vouloir relocaliser la production nous intéresse. Pour le tout carton, une grande partie a déjà été relocalisée de Chine vers les pays de l'est. S'il y a demain une solution française, ce serait avec grand plaisir. Pour autant, je voudrais quand même attirer l'attention sur le « travailler ensemble ». Je vois un nombre

d'investissements extrêmement importants dans certains matériels en France sur des secteurs où la délocalisation n'a pas été faite, comme le noir en impression numérique sur de courts tirages. On a un nombre conséquent de matériels qui arrivent sur le marché et qui vont certainement déstabiliser votre marché. Il est très bien de créer de nouveaux marchés en France mais ne peut-on pas non plus discuter ensemble sur le maintien des outils actuels et existants afin que les éditeurs aient à disposition des outils pérennes sur le territoire avec des compétences qui existent déjà. J'ai une grosse question sur l'impression numérique noire grand format en France, sur tout ce qui est illustré et relié de façon classique où on a peu de solutions et peu de volumes.

Hervé HUGUENY : Ce que je crois en comprendre c'est qu'il y a beaucoup d'investissements actuellement en presses numériques, ce qui facilite notamment les courts tirages, mais qui vont mordre aussi sur l'activité des presses offset qui sont aussi nécessaires et indispensables pour les très grands tirages. De fait, si elles perdent une partie de leur activité, c'est l'ensemble de leur économie qui risque d'être remise en cause.

Pascal LENOIR : Disons qu'on va se retrouver sur certaines parties de tirages en surcapacité. Ils vont donc devoir aller manger des capacités sur des matériels autres et on va se retrouver avec un combat de prix. Les éditeurs n'auront même pas besoin de poser les questions aux imprimeurs pour savoir où vont aller les prix. Ils vont aller à la baisse puisque chacun va vouloir prendre la part de marché à l'autre. Tout le monde connaît ces mécanismes. Malheureusement, on ne peut rien faire, ce n'est pas nous qui investissons et qui mettons en place l'offre. Il faut être attentif. Derrière, il s'agit d'entreprises, d'investissements et de compétences qui disparaissent. Il est donc bien de créer des nouveautés mais il faut penser aussi à consolider et à avancer sur ce qui existe déjà. Ce combat est plus facile à mener selon moi.

Pascal BOVERO : Je serai en désaccord total avec Pascal Lenoir. Le projet que nous avons n'est absolument pas un projet substitutif et ne fait pas l'impasse sur le travail de fond que tu appelles sur la consolidation. C'est tout d'abord un projet de façonnier. Je ne touche absolument pas aujourd'hui aux imprimeurs avec leur identité professionnelle et leur spécialité. Ensuite, il existe encore fort heureusement en France des imprimeurs relieurs, qui ont investi et qui n'investissent pas forcément dans le numérique. Le travail de fond que l'on mène avec Jean-Marc LEBRETON n'est pas fléché « impression numérique ». Actuellement, des imprimeurs très orientés sur le numérique arrivent à avoir une offre globale intelligente. Le débat d'aujourd'hui est l'approche développement durable. J'ai exclu de rentrer dans des éléments économiques, ce qui amènerait à des échanges plus clivants. En tant qu'organisation professionnelle, je n'ai aucun pouvoir de dicter ma loi à des imprimeurs qui veulent investir à tel ou tel endroit. Jusqu'au 16 avril 2017, avec le suramortissement dérogatoire, il y a eu énormément d'investissements. Aucun dispositif semblable ne se profile, hormis sur le numérique et les ERP. Il est évident que nos adhérents qui ont décidé d'investir essaient de trouver des solutions pour remplir le souhait d'optimisation des éditeurs et pour essayer de

rapatrier les travaux qui sont faits à l'extérieur. Au final, le projet que l'on porte est très modeste. Il ne chamboule rien du paysage. Il s'agit de petits ruisseaux qui vont tous dans le même estuaire, celui de la valeur.

Hervé HUGUENY : Je crois qu'il y avait aussi deux secteurs du livre différents. Pascal LENOIR faisait allusion à de nombreux investissements en presses numériques et pour du livre de texte. Finalement, les imprimeurs se retrouvent dans la situation un cran au-dessus de la chaîne des éditeurs. Pour capter un marché potentiel et occuper le terrain, tout le monde investit au même moment au risque d'une surcapacité. On voit cette reproduction et ce risque dans l'ensemble de la chaîne. Pascal BOVERO, ce dont vous parlez comme projet, ce n'est pas du livre de texte mais du livre couleur, jeunesse et pour la partie fabrication et finition. Ce sont deux choses différentes et deux marchés très différents.

Hélène RAJCAK : Le chef de fabrication a un rôle très important chez les éditeurs. Cette personne devrait être formée aussi à l'écoconception en relation avec l'imprimeur et avec l'auteur pour que ce dernier puisse concevoir ses livres de cette manière-là. Les auteurs ne sont pas souvent en relation avec les fabricants.

Pascal LENOIR : C'est vrai qu'il n'y a pas forcément une relation directe avec l'auteur pour certaines maisons. Toutefois, pour d'autres maisons dont je fais partie, la relation avec l'auteur est très importante. Quant à la formation des fabricants, on voit que la commission environnement est constituée en grande partie par des fabricants ou des directeurs de fabrication. Ils ont un lien avec les imprimeurs, les papetiers, les fabricants d'encre, etc. On est très orienté technique et on peut l'être auprès de l'auteur. Cependant, la problématique est d'abord de trouver le bon moment pour discuter des bonnes choses. Il y a aussi les questions de production. Nos métiers sont souvent dans l'urgence donc les temps de discussion sont parfois difficiles à trouver.

Hélène RAJCAK : Peut-être que cela concerne des auteurs qui sont aussi designers de leur livre, notamment les auteurs illustrateurs qui pensent la forme du livre, le format, le nombre de pages, la couverture, etc. Ces questions préoccupent plus certains auteurs que d'autres. Quand on est concepteur du livre, on a besoin de ce dialogue et on a besoin aussi d'avoir les informations pour faire des choix.

Question de la salle : Vous avez parlé du social mais on ne le voit pas dans vos présentations. Que représente la masse d'emploi dans toute votre chaîne de fabrication ? Est-ce que la prise en compte de l'environnement dans les procédés de fabrication vont créer de nouveaux emplois ou inversement ? Vous avez aussi évoqué à un moment le stockage de produits dangereux qui a été une façon d'avancer pour améliorer les fabrications auprès des imprimeurs. Que fait-on de ces stockages ?

Matthieu PREVOST : On a effectivement abordé la problématique du stockage des produits dangereux. On est dans le domaine de la prévention des risques vis-à-vis de l'humain mais aussi de l'environnement. Les produits dangereux deviennent ce que dit la réglementation c'est-à-dire qu'il y a une traçabilité des déchets. On sécurise le stockage pour éviter les risques de pollution et on gère ensuite correctement le déchet c'est-à-dire qu'on collecte les effluents usagers et on les gère comme déchets dangereux. Les emballages vides solides sont gérés comme des emballages dangereux. Des labels permettent de valider et de dire que tout est bien géré.

Pascal LENOIR : Pour ce qui est des livres, puisqu'on a aujourd'hui des livres avec des piles, des circuits électroniques, on est astreint à des écocontributions. Les ouvrages qui pourraient se retrouver au pilon sont réorientés sur des chaînes de tri avec des associations agréées par des organismes. On cotise et ces déchets sont retraités avec la pile d'un côté et les circuits électroniques de l'autre.

Matthieu PREVOST : Sur l'aspect des déchets électriques et électroniques, la France possède un système, le Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), où on finance lors de l'achat d'un matériel neuf le recyclage des déchets. L'écocontribution permet ainsi de financer le déchet en fin de vie. Par contre, en termes de responsabilité énergie producteur de papier, le livre n'est pas dans le D3E et n'a pas vocation à y entrer parce que le livre n'est pas un déchet et n'est pas un produit à usage unique.

Hélène RAJCAK : Pour moi, Arctic Paper renvoyait aux forêts d'Europe du Nord. Est-ce que vous intégrez la pâte à papier de bois de forêt tropical dans vos papiers ?

Jérôme MIELLE : Nous utilisons en grande majorité de la pâte à papier européenne. Pour la fabrication de papier graphique, on utilise de l'eucalyptus qui pousse très mal en Scandinavie donc on se fournit dans la péninsule ibérique.

Pascal LENOIR : On a fait une étude l'année dernière sur les papiers bouffants qui sont utilisés dans la littérature générale et dans les poches, donc qui pèsent une grande partie de nos consommations papier. Plus de 80 % des bois utilisés proviennent de forêts européennes. Il y a un peu de bois qui vient du Chili et du Brésil. Comme les papiers sont certifiés, ils proviennent de forêts certifiés sur les forêts tropicales FSC soutenues par des ONG. Ce n'est donc pas du bois tropical. Par ailleurs, même s'il s'agissait de bois tropical, le gros tronc est utilisé pour du meuble notamment. Ce sont des bois qui valent très cher. Pour nous, seuls des résidus pourraient être utilisés. Il existe des forêts tropicales comme l'eucalyptus au Brésil et au Chili mais qui sont encadrées dans des certifications comme FSC.

Hélène RAJCAK : On a vu qu'il y avait quand même des scandales sur ces certifications. Par ailleurs, quand on fait imprimer un livre en Chine, des forêts d'eucalyptus de Tasmanie sont également utilisées pour le papier. On dit que le fait d'imprimer un livre en Chine respecte les mêmes normes qu'en Europe alors que le bois vient de Tasmanie. Il y a de ce fait un long transport qui fait que le livre émet beaucoup plus de CO2 qu'un livre avec du papier provenant d'Europe.

Pascal LENOIR : Benoît Moreau avait fait un calcul qui montrait que le delta était très faible entre un livre imprimé en Europe et un livre imprimé en Chine. WWF a fait une étude l'année dernière pour l'ouverture du salon du livre où ils ont pu analyser au microscope électronique l'ensemble des livres pour enfants qu'ils ont récupérés. Ils n'ont trouvé aucune fibre provenant d'arbre d'essence tropical protégé.

Hélène RAJCAK : L'eucalyptus n'est pas un arbre protégé.

Pascal LENOIR : Ensuite, vous avez des forêts certifiées et on entre dans le cadre d'une certification. Il peut certes y avoir des défauts. Nous, on travaille avec des ONG sur ces sujets. On les rencontre pour faire progresser ces problématiques.

Question de la salle : Je suis éditeur. Quand on parle de responsabilité environnementale ou sociale, il y a une part de militantisme, d'éducation, de faire savoir. Je regrette que nos organisations ne fassent pas savoir deux choses. Tout d'abord, le livre a un prix et nul économiste n'a prouvé aujourd'hui que l'élasticité prix d'un livre était forte c'est-à-dire qu'un livre qui coûtera un ou deux euros de plus ne se vendra pas moins. Mes livres les plus vendus sont les plus chers et les moins vendus sont les moins chers, ce qui nous amène d'ailleurs à faire moins de livres pas chers. Or, il y a une pression sur les prix qui vient de la grande surface, des diffuseurs, de certains éditeurs qui pratiquent la table rase. La conséquence est qu'on ne peut pas payer les auteurs. On les paye à des taux très bas puisqu'on n'a plus de moyens. On ne peut pas payer les imprimeurs donc on est obligé d'imprimer bien loin. On rogne partout, sur les transports notamment. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de militer, de faire savoir, de faire des articles, d'expliquer ?

Le deuxième volet est sur l'impression. On dit que le fait d'imprimer en Chine est aussi bien que chez nous car il y a une certification. Or, ce n'est pas vrai. Un journaliste peut aller faire une enquête dans ce pays et voir quelle est l'usine derrière l'usine de façade. Je suis démarché par 3 ou 4 producteurs chinois qui nous disent que le façonnage des livres pour enfants est sous-traité en Malaisie. Ils nous sortent des belles photos d'une usine de Singapour avec des ingénieurs en blouse blanche et en cravate. Par contre, on n'a aucune photo de l'usine de sous-traitance. Qui me prouve qu'en imprimant en Chine il n'y a pas un sous-traitant bien moins reluisant que celui qui nous facture, et qui ne respecte aucune règle ? On ne peut

pas grand-chose contre ça mais peut-être faire savoir, enquêter, militer, défendre le made in France et que les auteurs soient mieux payés ?

Pascal LENOIR : On peut visiter les imprimeurs en Chine. On est capable de certifier. On a des organisations extérieures de type Veritas, des bureaux de certification mondiaux qui font les vérifications. De plus, une entreprise française peut être certifiée mais aussi sous-traitée. On peut donc tout mettre en doute. On travaille pour améliorer les choses. Aujourd'hui, beaucoup de livres sont imprimés en France et en Europe. La Chine ne représente qu'une petite partie du marché du livre, de l'ordre de 10 %. Derrière, on fait progresser les choses. Il est possible d'aller visiter des usines en Chine. Mes produits sont imprimés et façonnés en Chine régulièrement. Je vois les ouvriers travailler sur les machines. Les conditions de travail s'améliorent énormément. On participe quelque part à une évolution.

Richard DOLANDO : J'étais la semaine dernière en Asie. On avait été sur un site il y a 10 ans avec Jean-Marc LEBRETON et il y avait 24 000 personnes. La semaine dernière, ils étaient 10 000. Ils ont toutes les certifications. Tous les robots sont installés pour pouvoir être productifs. On a vu tout ce que l'on voulait, on a tout visité. Après, j'ai visité un autre site et je vous rejoins un peu. J'ai visité la chaîne de fabrication d'un livre sonore où vous avez 50 personnes sur les chaînes. Est-ce qu'on fait ce livre sonore ou est-ce qu'on ne le fait plus ? Si on veut le faire en France, le coût minimum est de 35 €. Est-ce que quelqu'un est capable d'acheter un livre sonore made in France, fabriqué dans la région parisienne ? J'ai un peu de difficulté à le croire. Par ailleurs, Pascal BOVERO a parlé tout à l'heure de piqûre Singer. Dans notre métier, cela signifie que des personnes, pendant 8 à 10 heures, sont sur une machine à coudre et font de la couture comme on fait des pantalons. C'est un peu difficile humainement. Je ne suis pas pro-chinois et je défends l'industrie française. Toutefois, l'évolution de l'environnement pour les chinois n'est pas que de belles paroles. Ils se sont donné les moyens de réussir. Ils sont en train de mettre le paquet sur l'environnement. J'étais sidéré.

Hélène RAJCAK : Il reste tout de même le transport entre la Chine et la France.

Richard DOLANDO : Vous avez parlé tout à l'heure de la Tasmanie. Le plus gros problème de la Tasmanie aujourd'hui est le feu parce que les forêts ne sont pas entretenues. Ce n'est pas l'exploitation de la forêt.

Question de la salle : aujourd'hui, avec un même signal numérique, on peut faire imprimer exactement le même livre par différents imprimeurs sur l'ensemble du territoire. Certains éditeurs le font déjà. Il s'agit d'un gain considérable en matière de transport et un gain de temps. Où en est l'état de cette évolution technologique ? En parallèle, il a été dit que l'immense majorité des titres qui paraissent sont tirés à très peu d'exemplaires. Est-ce qu'il faut, dès lors, une diffusion à l'ensemble du territoire français qui est très grand et très étalé ? On pourrait très bien imaginer une décentralisation de la diffusion, plus localement, quitte à

supprimer de temps en temps le système des retours avec des ventes fermes, ailleurs, dans les autres régions.

Pascal LENOIR : Vous allez avoir cette après-midi une intervention sur le sujet avec un intervenant très intéressant, Prisme, qui massifie du transport et qui permet cela. On fait de l'impression délocalisée. Quand j'ai des sorties France et Canada, on produit sur les deux continents en même temps. Le problème est de pouvoir gérer derrière l'intégration dans le réseau pour intégrer ceci dans nos ventes. Aujourd'hui, il n'y a pas la structure pour pouvoir réintégrer des impressions à N lieux différents et pour les ramener dans le réseau, pour savoir combien on en produit et combien et on en distribue.

Par ailleurs, il faut faire très attention avec l'impression à l'unité. Le bilan carbone d'un livre est le papier entre 50 et 70 %. Quand j'imprime à l'unité, j'ai au moins la moitié du papier qui part à la poubelle. Dès lors, vous avez beaucoup plus de déchets et de pertes quand vous imprimez à l'unité. C'est pour cette raison que certains éditeurs, dont les PUF, qui étaient partis sur de l'impression quasiment exclusive sont passés à de l'impression par lots. Chez Flammarion, on a fait un test en mettant en vente des titres qu'on ne vendait pas. On les a reproduits à l'unité et très vite on s'est aperçu qu'il ne fallait surtout pas faire ça. On les a alors mis par lots. Vous êtes obligés malheureusement de massifier. Même un imprimeur numérique est obligé d'imprimer quelques ouvrages dans sa journée ; sinon, il n'amortira pas son matériel et il n'amortira pas les transports. Il faudra en effet de toute façon prendre un camion pour ramener le papier. Il faut donc faire attention au dogme du tout local sans concertation. On arrive à des camions qui roulent à vide partout en France parce que les gens veulent être livrés dans l'heure. Pourquoi ? Pour un livre que le gars ne lira pas et qu'il mettra dans sa bibliothèque ou qu'il lira dans 10 ans ? L'impact environnemental du livre à l'unité ou du livre local n'est pas négligeable. Il faut donc penser global et local, et avoir une réflexion complète sur la production, le stock et la distribution. On ne peut plus penser par silo.

Question de la salle : J'ai une question qui est destinée à rebondir sur ce que Pascal LENOIR a dit tout à l'heure sur le manque d'informatisation des process d'échanges de données entre l'amont de la chaîne du point de vue de l'éditeur c'est-à-dire le travail avec l'imprimeur, et l'aval avec les questions de localisation des stocks. On sait bien que cette problématique des retours est consubstantielle à une économie du prototype qui est l'économie du livre. Je ne sais pas si l'économie du livre, dans certains pays, ne fonctionne que sur la vente ferme ou fixe. Il y aura toujours des retours mais la question est de savoir comment les limiter ou, tout du moins les gérer de la façon la plus efficiente possible. Est-ce que vous avez une idée des gains d'efficience et de la diminution du gaspillage que l'on pourrait atteindre si des efforts très sensibles étaient faits en direction de l'informatisation en amont et en aval de la chaîne ?

Pascal LENOIR : Il y a évidemment des gains. Toute la profession s'est mise à imprimer plus bas. Le problème est le réglage du premier tirage. On réimprime des ouvrages

dont on est quasiment certain qu'on va les écouler. Il y a aussi maintenant des outils d'impression locale qui nous permettent de réimprimer vite dans de petites quantités, à des prix convenables. Le problème est bien de déterminer le premier tirage. Le premier *Harry Potter* par exemple a été tiré à 6 000 exemplaires. Cette année, on a lancé *Le Lambeau* et on n'aurait jamais imaginé qu'il ait un tel succès. C'est un métier de passion. Les livres qui se vendent sont des livres où les gens se sont investis dans toute la filière. Il est également extrêmement important qu'un libraire s'engage sur un livre. Le meilleur conseil pour un lecteur est celui du libraire qui est fait sur place et qui le connaît. Ensuite, il y a la problématique de l'export. On doit avoir de grosses réflexions sur toute la francophonie, même dans les pays qui ne sont pas francophones. Avec le signal informatique, on peut envoyer des livres un peu partout. Mais comment on les vend, comment on récupère les ventes et comment on peut rétribuer l'ensemble de la chaîne jusqu'à l'auteur ? La digitalisation des informations administratives et de gestion est extrêmement importante.

Question de la salle : Il a été dit qu'il y avait trop d'offre au début du débat. On est encore dans un pays démocratique. Celui qui répondra à la question « il y a trop d'offre » par « je vais vous la réduire » existe dans d'autres pays et je ne crois pas que ce soit le choix du consommateur. Je crois que le consommateur décide. La question de l'excès d'offre se pose pour tous les enjeux de la culture. Le public choisit et cela s'appelle la démocratie.

Hélène RAJCAK : Je différencierais la surproduction et la diversité de la production. J'appelle la surproduction quand on va faire 15 fois le même livre sur les dinosaures par exemple, quand on va faire 15 fois la même recette de cuisine, etc. On souhaite tous qu'il y ait une grande diversité de production. Si cette production était des points de vue différents d'auteurs, de nouvelles façons de voir le monde, cela ne s'appellerait pas de la surproduction. Or, il y a un problème de surproduction. On fait souvent les mêmes livres et qui ne pourront pas être lus, être échangés. On en fait trop et on ne va pas pouvoir les lire. La surproduction intervient quand on ne peut pas profiter de l'objet qui est produit.

Pascal LENOIR : L'éditeur limite aussi la production. Le lecteur nous dit de toute façon ce qu'il veut.

Les diffusions du livre au prisme de l'environnement

/ Table ronde /

Jean-Guy BOIN, Economiste, modérateur **; Karima GAMGIT**, Directrice générale du Centre de diffusion de l'édition ; **Guillaume HUSSON**, Délégué général du Syndicat de la Librairie française, **Jean-Luc TREUTENAERE**, Directeur des Relations extérieures de Cultura, **Françoise BERTHOUD**, ingénieure de recherche au CNRS, Directrice du groupe EcoInfo.

Jean-Guy BOIN : Merci à Monique Barbaroux et au ministère de la Culture pour ce travail de connexion qui est fait entre l'industrie du livre, les livres en général, l'environnement et le développement durable. Merci également à la Bibliothèque nationale de France, au Centre national du livre, aux organisations professionnelles parmi lesquels le Syndicat national de l'édition et le Syndicat de la librairie française, et aux organisations d'auteurs. Je vais donner la parole à Karima Gamgit, directrice générale du Centre de diffusion de l'édition (CDE), qui a exercé des responsabilités de diffusion et de distribution chez un confrère. Ensuite, nous donnerons la parole à Françoise Berthoud, chercheuse au CNRS, qui dirige le laboratoire EcoInfo basé à Grenoble, Jean-Luc Treutenaere, directeur des relations extérieures de la chaîne de vente de produits culturel Cultura et à Guillaume Husson, délégué général du Syndicat de la librairie française.

En préambule, je voudrais rappeler que l'on parle de l'industrie du livre. Or, l'industrie du livre, dans mon esprit, n'intègre pas les industries graphiques. Elle renvoie plutôt à l'industrie culturelle, concept développé par un philosophe allemand, Adorno, et connu par tout le monde aujourd'hui. Ce concept concerne à la fois le produit « livre », le produit audiovisuel et le produit sonore. En même temps, certains auront une vision un peu mécaniste de l'industrie, uniquement dans un champ de production et où la culture sera en dehors. Je ne le crois pas. Je pense qu'il s'agit d'une liaison assez heureuse que d'autres économistes ou philosophes abordent sous la notion d'industrie de prototype qui s'inscrit dans le champ de l'économie de l'offre. D'autres, enfin, vont parler d'une industrie de la création.
La loi sur le prix fixe du livre du 10 août 1981 a permis de mettre en place un dispositif de diversité des points de vente, des lieux de production et de la création. La diversité a été abordée ce matin au cours de questions avec la salle. Jusqu'où la diversité peut-elle aller ? Est-ce qu'il y a une limitation ? À l'inverse, est-ce quelque chose d'ouvert ? En d'autres termes, est-ce que la diversité est l'abondance de titres ? Plusieurs interrogations se posent donc. La diversité de la création aboutit à une production riche et intéressante. Mais qu'en est-il du développement durable ? Quelle est la capacité de l'appareil commercial à accueillir cette diversité ?

Cette table ronde sera composée de deux parties. On débutera par les professionnels du livre avec Karima GAMGIT, Guillaume HUSSON, et Jean-Luc TREUTENAERE. L'idée est de savoir comment ces professionnels du livre, dans leurs pratiques et leurs manières d'exercer leurs missions, peuvent aller vers davantage de développement durable. Ensuite, Françoise BERTHOUD fera une synthèse des réflexions de travaux d'études sur l'impact du numérique sur le développement durable.

Karima GAMGIT : Quand on m'a proposé de participer à cette table ronde, j'ai immédiatement pensé à ce qu'on appelle la richesse de la production, voire la surproduction, puis au développement du livre numérique. Ce serait sans doute un peu limitatif. Je crois qu'il faut se poser la question de s'inscrire dans une démarche de conscience de l'environnement dans le marché qui nous est donné. C'est ce qu'on essaie de faire en tant que diffuseur. On est quand même très attaché au livre papier, comme le montre le marché. La croissance du numérique est certes forte, mais le marché reste faible. Je crois que nombreuses initiatives ont démarré, vont se poursuivre et s'accélérer.

La première chose est une régulation des flux, qui s'est largement organisée avec les libraires. On assiste depuis une dizaine d'années à une baisse de la mise en place, c'est-à-dire la quantité mise sur le marché au départ, à une accélération des réassorts, quand le livre fonctionne et se vend bien, et à une diminution des retours. Au final, on a une chaîne qui commence à être au plus près de la demande. Toutefois, quand on produit un titre et qu'on le met sur le marché, il est rare que l'on sache comment il va se vendre. Cependant, on assiste vraiment à un assainissement des flux et à une juste mesure des choses, ce qui incite les éditeurs à s'inscrire dans cette démarche à travers des tirages qui tendent vers les flux tendus. Hier, j'étais médiatrice d'une table ronde sur l'impression numérique avec des imprimeurs et des éditeurs. On voyait que l'idée était d'être au plus près de la demande. Il s'agit de la première démarche à effectuer, quelle que soit la production dont on dispose. Je pense que ce phénomène va largement s'accélérer dans les prochaines années.

Le deuxième point concerne les services de presse numérique. Aujourd'hui, pour faire lire un livre à un libraire, un journaliste ou à un commercial, les éditeurs utilisent le format papier en grande majorité. Ils nous fournissent des épreuves ou le livre fini. Toutes les solutions existent sur le service presse en version numérique. On lit sur une tablette, par exemple, la version numérique du livre, avant parution. Le développement de ce service de presse numérique est encore très faible. Il existe pourtant une vraie valeur environnementale à le faire. Toutefois, il y a un tel attachement au papier que l'on n'a pas encore atteint un niveau d'utilisation de ce média suffisant. Une vraie démarche s'opère. Tous les distributeurs proposent aux éditeurs qui diffusent la possibilité de le faire. C'est quelque chose qui existe et qu'il faut développer tous ensemble.

Une démarche a été initiée par le Syndicat de la librairie française concernant la Publicité sur le Lieu de Vente (PLV). Au sein du SNE, il existe plusieurs commissions dans

lesquelles on se retrouve, dont celle des usages commerciaux regroupant libraires et éditeurs. Ce sujet est travaillé en commun. Il s'agit d'une excellente initiative, car on a aujourd'hui une méconnaissance globale de l'utilisation réelle des PLV. Je pense qu'il y a énormément de gâchis. Une étude a été proposée et les réflexions sont en cours. Je pense que la PLV est utile, mais elle doit être bien définie et catégorisée, afin de gagner en efficacité.

Je me suis enfin posé la question de savoir si nous, diffuseurs, avions vraiment une démarche environnementale. En tant qu'entreprise, je peux répondre positivement, car on recycle le papier. Il s'agit, aujourd'hui, d'une démarche classique des entreprises. En même temps, on est très loin du zéro papier. Actuellement, même si nos représentants, quand ils vont sur le terrain, sont équipés de tablettes et d'ordinateurs, ils partent systématiquement avec des bons de commande papier et des books, c'est-à-dire la liasse des argumentaires en format papier. Le changement relève d'une démarche extrêmement longue et lente puisqu'elle est culturelle.

Guillaume HUSSON : le Syndicat de la librairie française représente les 3 300 libraires indépendants. Les librairies ont un positionnement paradoxal par rapport à ces questions de développement durable. En effet, le libraire n'a pas entre les mains les leviers majeurs pour améliorer la situation. Par définition, le libraire n'a pas d'influence sur la décision de publier et sur la fabrication. Il a une influence limitée sur le transport. Néanmoins, la profession est de plus en plus sensible à ces sujets. Les libraires considèrent de plus en plus qu'ils ont une responsabilité de par leur métier, qu'elle soit culturelle, sociale ou environnementale. Ils ont aussi le contact avec le public et les clients. Ils reçoivent donc en quelque sorte cette sensibilité des lecteurs et des clients : qu'est-ce que votre chaîne fait en matière de défense de l'environnement ?

Les libraires essaient, à leur niveau, dans leur magasin, dans leurs pratiques, d'être vertueux. Je vais vous donner quelques exemples : le passage en LED (diode électroluminescente) en matière d'éclairage, la gestion de sacs papier à la place de sacs plastique, la gestion des déchets, l'adhésion à des dispositifs de livraison la nuit, comme à Paris et en petite couronne, etc. Le principal levier des libraires est dans leur manière d'acheter, dans leur manière de vendre et dans leur manière d'essayer de limiter le plus possible les retours. On a dit ce matin que le circuit de la librairie était le plus vertueux. On a lancé au SLF un observatoire économique de la librairie qui fait ressortir un taux de retour moyen de 18,8 %. Ce taux de retour est certes élevé mais on est loin de ceux de certains acteurs de la grande distribution. Le taux de retour est assez variable selon les secteurs éditoriaux. Il est par exemple assez élevé sur le livre d'art, de l'ordre de 28 %, mais de 14 % seulement pour le parascolaire ou de 18 % pour la littérature.

Le débat sur l'environnement en librairie se centre sur la question de la diversité et de la surproduction. Avant d'aborder ce point, je voudrais mettre l'accent sur quelques actions qui pourraient mieux fonctionner et avoir un impact notable en matière d'environnement. Le

premier point concerne les marchés publics. On a une réglementation qui empêche les circuits courts pour des questions de respect de la concurrence. Depuis quelques décennies, on a de gros opérateurs qui desservent l'ensemble du territoire et qui créent des flux logistiques beaucoup plus lourds que si un marché était attribué à la ou aux librairies de proximité. On a là une aberration économique. Il existe des dérogations dans certains secteurs, sur la restauration scolaire par exemple où on peut mettre en place des circuits courts. Une piste de réflexion pourrait être engagée sur le fait de privilégier les circuits courts, dans le cadre de l'approvisionnement des bibliothèques. Le deuxième point concerne la vente en ligne qui est incroyablement plus consommatrice d'énergie que la librairie. On constate un éclatement des commandes entre un particulier qui commande un ou deux titres, et un libraire qui commande des centaines de milliers de titres qui vont être massifiés dans des cartons ou sur des palettes d'un camion. On assiste également un éclatement des livraisons : le camion va livrer jusqu'à la boîte aux lettres des particuliers. L'impact de la vente en ligne n'a pas été mesuré, mais il est tout à fait important.

En matière de surproduction, on a triplé la production entre les années 1970 et aujourd'hui. Y-a-t-il une nécessité culturelle, sociale à ce triplement ? En 1970, on avait 23 000 nouveautés. On en a aujourd'hui 81 000, soit environ 250 nouveautés par jour. Je n'entre pas ici dans un débat « diversité versus surproduction » mais je pense que ces chiffres posent la question de la nécessité. Il n'y a pas de nécessité à disposer de trois fois plus de livres. Durant la même période, le tirage moyen a été divisé par trois. On imprime moins d'exemplaires. La gestion en flux tendu est vertueuse. Mais si on imprime moins d'exemplaires, je n'ai pas l'impression que les retours ou le pilon aient baissé. En gérant l'impression en flux tendu, on aurait dû voir les retours et le pilon baisser. Il se trouve que ce n'est pas le cas, car produit davantage de titres. C'est un vrai sujet de réflexion.

Des éléments vertueux sont mis en place en amont de la chaîne. Cependant, la surproduction en aval de la chaîne gomme une bonne partie de ces éléments vertueux. Si les éditeurs sont dans une gestion de l'impression en flux tendu, les libraires sont de plus en plus dans une gestion de l'achat en flux tendu. Je ne sais pas si cela suffira parce que la librairie ne représente qu'une part des circuits de vente. Je me souviens de discussions avec les responsables de la plateforme Prisme qui me disaient qu'il fallait louer un entrepôt au mois de janvier pour stocker les retours de la grande distribution ou de grandes chaînes culturelles. Je pense que la principale interrogation en librairie aujourd'hui porte sur la surproduction et sur ce fait paradoxal qu'on n'arrive pas à gérer une impression à flux tendu avec moins de gaspillage. Je me demande si cette gestion de l'impression en flux tendu n'est pas aussi à la source de la surproduction.

Jean-Luc TREUTENAERE : Cultura est une jeune chaîne de produits culturels et artistiques créé en 1998. En 20 ans, nous avons ouvert 88 magasins qui sont des librairies ouvertes aux arts. La particularité est que le livre est le métier principal de l'enseigne avec un peu plus de 40 % de son chiffre d'affaires. Le reste se répartit entre d'autres produits

éditoriaux et les beaux-arts, le ludoéducatif, la presse, les instruments de musique, etc. La superficie moyenne des magasins est de 2 500 m². Ils sont installés quasi-exclusivement en périphérie des grandes villes, dans des zones de commerces où il n'existait aucun commerce culturel jusqu'à ce que nous arrivions. Cultura est-elle une enseigne particulièrement exemplaire en termes de développement durable et d'environnement ? Je ne sais pas, mais on s'interroge et on fait des efforts au quotidien. Cette notion de développement durable est inscrite dans nos préoccupations. Je pense à l'égalité homme-femme, à la lutte contre les discriminations, tout ce que nous appelons chez nous « Le vivre et travailler autrement ».

Écologie marche bien quand ça rime avec économie. Plusieurs premiers gestes sont déjà en place, à la fois dans nos magasins et à notre siège social. L'enseigne est installée à Mérignac. Nous occupons depuis le 1er octobre 2018 un bâtiment aux normes de construction les plus récentes, qui est lui-même producteur d'électricité. On a installé 700 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit qui réinjectent l'électricité dans le circuit. On fait également des économies d'énergie avec le remplacement des ampoules traditionnelles par des LED, le tri des déchets avec ~~5~~ cinq poubelles différentes, le remplacement des bouteilles d'eau par des fontaines, etc. Parallèlement, nous faisons une étude RSE (Responsabilité sociale des entreprises) biannuelle de notre impact en termes social, économique, écologique et culturel.

Cette action de développement durable commence par le fait de bien acheter. Acheteur n'est pas un métier facile. Nous essayons de travailler au plus près des besoins et des attentes des clients avec des achats partagés en trois actions principales. Les produits très marquetés sont achetés de façon très centralisée, dont une partie est livrée en entrepôt, afin de réassortir directement le magasin. Les offices sont également centralisés et transmis aux magasins sous forme de proposition de commande. Chaque libraire dans chaque secteur du magasin va adapter la quantité au plus près des attentes de ses clients. Les réassorts sont faits au niveau local, du magasin. On a fait de gros progrès avec un taux de retour qui diminue tous les ans. Toutefois, force est de constater que ce taux reste élevé, certainement davantage que chez les libraires indépendants. On travaille tous les jours sur ce point.

Après l'achat, on a souhaité minimiser le nombre de camions sur la route. Notre particularité est que nous achetons certes des livres, mais aussi de nombreux autres produits. Notre objectif, aujourd'hui, est de faire passer 90 % de nos flux dans un seul camion qui viendrait au magasin et qui comprendrait l'intégralité des flux livres Nos magasins sont approvisionnés tous les jours, même le samedi. On passe par la plateforme *Prisme*. Le camion transporte d'autres produits vendus en magasin, afin que celui-ci n'ait qu'une seule réception. Il s'agit d'un gain de temps et d'argent. De plus, il n'y a qu'un seul camion sur la route. De la même façon, les commandes clients sont gérées avec celles des flux internet. A peu près 5 % de notre chiffre d'affaires provient d'internet. Si ce n'est pas énorme, cela représente tout de même 15 millions d'euros sur l'année. 70 % de ces flux sont livrés en magasin par le système « click and collect », c'est-à-dire que le client vient chercher son produit en magasin. Seulement 30 % de ces flux sont livrés chez le client ou en point relais.

On travaille ensuite la gestion collective des retours (produits disques, produits vidéos, etc.) via Prisme, afin de massifier les flux. Notre souhait est de minimiser l'empreinte carbone. Par ailleurs, est-il nécessaire de faire remonter les produits destinés au pilon ? On pense qu'il existe éventuellement des solutions locales qui peuvent être trouvées, avec toute la traçabilité et la transparence que cela nécessiterait.

Il y a ensuite toutes les alternatives en commençant par le numérique. On est un petit intervenant sur le marché du numérique, de l'ordre de 1 %. Nous avons une solution en propre, pensée en collaboration avec notre libraire qui s'appelle *TI*. Il s'agit d'une solution intégrée de livres numériques totalement interopérables avec des DRM (Gestion de droits numériques) souples, qui commence à se déployer en France, aussi bien dans des chaînes que chez des libraires, et à l'étranger On est également très intéressé par le développement du livre audio. Ce marché n'est pas encore très important. Le livre numérique apporte parfois des opportunités occasionnelles, notamment quand les best-sellers sont en rupture.

On était la première librairie à installer une station d'impression pour la demande en magasin. On a depuis arrêté. Le test est très difficile à mesurer. On en a cependant tiré une conclusion : l'impression appartient aux imprimeurs et aux éditeurs, et pas forcément aux libraires. Par ailleurs, il s'agit d'un investissement considérable qui est aujourd'hui difficile à amortir. En termes d'alternatives, on a réduit le nombre de dépôts locaux. De plus, dans un certain nombre de pays, la distribution est organisée différemment. Il ne s'agit pas de distributeurs liés à des diffuseurs mais de grossistes en concurrence, ce qui crée généralement de la performance. Pour pouvoir assurer nos ventes sur internet et les commandes clients qui passent quotidiennement en magasin, on entretient plus de 300 000 références papier sur l'entrepôt. On fait donc quelque part ce travail de grossiste.

Pour terminer, concernant la surproduction, je dirais qu'il existe plusieurs catégories de livres et quelques-uns sont non-substituables comme le roman ou l'essai. Par contre, certains secteurs sont peut-être un peu plus substituables comme le livre de cuisine par exemple. Cela peut- être une piste. On met aussi en avant, pour nos clients, notre choix éditorial. Les 600 ouvrages de la rentrée littéraire seront éventuellement disponibles chez nous, soit directement, soit en commande. Le lecteur a en effet le droit d'en disposer. Pour autant, on n'en travaillera que 200, puis, massivement, que quarante. Ensuite, on ne mettra en avant que les six que l'on aura choisis. Pendant un an, on va les pousser, de façon à assurer à l'auteur une visibilité. On touche là quelque chose de durable. Une nouveauté en magasin n'a souvent sa chance que pendant quelques semaines, guère plus. Il est important que le libraire propose ses choix et ses partis pris. Le client a toujours raison économiquement, mais pas forcément esthétiquement.

Françoise BERTHOUD : Je vais vous apporter des éléments complètement nouveaux sous un angle nouveau. Je suis ingénieure de recherche au CNRS et mon domaine d'expertise concerne les impacts environnementaux du numérique en général. L'arrivée du

numérique dans tous les domaines n'est pas liée à l'environnement. Les raisons sont d'abord idéologiques et on y a adjoint aujourd'hui des raisons environnementales. La numérisation des ouvrages permettrait des effets de substitution, c'est-à-dire qu'on pourrait remplacer le livre papier par le livre numérique, donc réduire nos impacts sur l'environnement. Il existe d'autres raisons : un accès plus facile, un plus large public (même si 50 % de la population mondiale n'a pas accès à internet et même 10 % en France), la limitation de l'utilisation des ouvrages papier.

Toutefois, des équipements pour l'usager sont nécessaires. On a besoin d'un ordinateur, d'une liseuse, d'un smartphone, etc. Pour fabriquer et utiliser tous ces équipements, il va falloir extraire des métaux et des ressources, les fabriquer, les transporter, les utiliser et gérer leur fin de vie. Ces équipements utilisent énormément de métaux. Il y a aujourd'hui 45 métaux différents dans un smartphone. Ces métaux se situent dans la croûte terrestre dans des quantités limitées. Beaucoup de métaux sont dans des concentrations très faibles et on ne pourra jamais les extraire. Les métaux qui sont dans des concentrations suffisantes pour pouvoir les extraire ont déjà été extraits et on va aujourd'hui dans des mines où les métaux sont de moins en moins concentrés. Or, moins les métaux sont concentrés et plus on a besoin d'eau et d'énergie pour les extraire. D'autres impacts sociaux et sociétaux sont liés à l'extraction des métaux : conflits armés en République Démocratique du Congo liés à l'extraction du tantale, conflits armés liés à l'usage de l'eau en Amérique du Sud, etc. Les autres problèmes liés à l'extraction des métaux sont la pollution de l'eau, l'érosion des sols, la pollution du sol, de l'air, etc. Pour résumer, il y a un problème de réserves, un problème de pollution et un problème de conflits sociaux et armés.

Si on regarde les déchets électroniques à l'échelle de la planète, on a généré 45 millions de tonnes de déchets électroniques en 2016. On sait que simplement 20 % de ces déchets ont été tracés. En France, 50 % des déchets électroniques ne sont pas tracés. Dès lors une liseuse sur deux ou un ordinateur sur deux ne va pas dans la bonne filière. Au final, les ressources s'épuisent. Tous ces problèmes apparaissent avec l'explosion du numérique.

Par ailleurs, il va falloir importer et stocker nos données dans des « data centres » (centres de données). L'ensemble des technologies du numérique représente 10 % de la consommation électrique mondiale, avec une augmentation annuelle de 8 % par an. Le trafic qui explose est dû aux vidéos, avec 80 % de la bande passante du réseau. La consommation électrique de l'ensemble du numérique représente l'ensemble de l'aviation civile en termes d'émissions de gaz à effet de serre. En 2025, la consommation électrique du numérique sera équivalente à celle de l'automobile. Concernant la numérisation des ouvrages, le plus gros impact n'est pas le transport des livres ni même leur production mais la fabrication de la liseuse, du smartphone, etc. L'impact global de la solution dépend énormément de l'usager. Si l'usager garde son équipement beaucoup plus longtemps, l'impact va diminuer. Lorsqu'on lit un ouvrage sur une liseuse, on génère des traces de pollution à de nombreux endroits de la planète.

Est-ce que le livre numérique est préférable au livre papier en termes de développement durable ? Tout dépend de la quantité de livres numériques lus sur une liseuse. Pour qu'il y ait le même impact entre un livre papier et un livre numérique, il faut lire au moins 25 livres sur sa liseuse numérique. Or, la moyenne du nombre de livres lus par personne en France est inférieure de 10.

Finalement, le livre numérique, en soi, n'est pas un problème. Son transport est un problème assez minime. Le véritable problème est l'équipement que l'on utilise pour lire le livre. Il faudrait éduquer le lecteur. Compte tenu de l'état de la planète, la rupture d'approvisionnement d'énergie, de minéraux et d'équipements risque d'aboutir à une rupture d'accès aux documents numérisés. On risque de ne plus pouvoir accéder à ces documents et on risque de les perdre. Il ne faut pas ignorer ce problème. Je termine par une citation d'un expert en cyber-risque : « L'abandon du papier expose nos sociétés à une perte définitive d'informations en cas d'effacement des données numérisées ou si les lecteurs appropriés ne sont pas disponibles. Ainsi, le passage de la mémoire reposant sur des supports analogiques à des supports numériques rend nos sociétés bien plus vulnérables aux évènements ou aux menaces catastrophiques. » En conclusion, l'environnement n'est-il pas une menace pour les ouvrages numérisés ?

Jean-Guy BOIN : Pascal Lenoir a fait référence ce matin à des chiffres du Syndicat national de l'édition en disant qu'il y avait eu 50 000 nouveautés au cours de l'année 2017 auxquelles se rajoutent 58 000 réimpressions. Si je me réfère à la base Electre des nouveautés et de nouvelles éditions, pour la même année, le chiffre s'élève à 67 000. Enfin, le dépôt légal de la BNF indique 80 000. Si on regarde l'écart qu'il y a entre le nombre de livres produits dans l'année en termes d'exemplaires d'une part, et le nombre d'exemplaires vendus d'autre part, cet écart se réduit de façon extrêmement sensible.

Par ailleurs, Jean-Luc Treutenaere a dit qu'il y aurait 600 titres à la rentrée et seulement six seraient exploités pendant un an. J'ai cité la loi sur le prix unique du livre. Celle-ci a été examinée de très près par la commission de la concurrence. Aujourd'hui, on n'a pas de menace de la commission européenne vis-à-vis de ce dispositif. Qu'en est-il vis-à-vis de la concurrence ? Je suis persuadé que la politique d'assortiment du libraire va primer. C'est aussi cela la logique de l'offre. Elle s'inscrit par rapport à une diversité. Je prends l'exemple du succès extraordinaire et de l'effondrement aujourd'hui d'un club qui est France Loisirs, créé en 1971. Il y avait, à un moment donné, 4,5 millions d'abonnés. Si aujourd'hui cette formule de club marche beaucoup moins bien, il présentait autrefois 250 à 300 nouveautés sélectionnées dans un catalogue trimestriel. La génération de libraire apparue à peu près en même temps que le prix unique du livre s'est professionnalisée, avec un travail important mené sur la personnalisation de son assortiment et la capacité à le mettre en avant. La présentation d'ouvrages différents d'une librairie à l'autre favorise à la fois le développement de l'édition et celui de la lecture.

Guillaume HUSSON : C'est vrai jusqu'à un certain point, tant que la diversité reste de la diversité. Quand celle-ci confine à la surproduction, on voit que cela se retourne contre la diversité. C'est ce qui est en train de se passer aujourd'hui. En effet, le libraire n'arrive plus à maîtriser l'offre. Il a de plus en plus de difficultés à « dénicher » ce qui sort des sentiers battus. S'il a cette difficulté, le public l'éprouvera aussi. Il est quand même paradoxal de constater que la diversité et la « best-sellarisation » suivent la même courbe ascendante. Il ne s'agit plus de diversité, mais plutôt de surproduction. La surproduction est le phénomène qui va le plus à l'encontre de la diversité. J'ai rencontré il y a peu de temps mes homologues du cinéma qui connaissent la même problématique. Une enquête du ministère de la Culture récemment parue montre bien que le développement de la production nuit à la visibilité de ce qu'on appelle « l'édition du milieu ». La diversité est démocratique, mais la surproduction est très antidémocratique, car il existe de nombreux livres qui mériteraient d'atteindre leurs lecteurs mais qui n'y parviennent plus. Je pense qu'on est sorti de la diversité. La surproduction est la standardisation. Dès lors, quand on la pousse jusqu'à un certain point, la diversité devient de la standardisation.

Jean-Guy BOIN : Jean-Luc Treutenaere a parlé de livres substituables et de livres non-substituables. Il s'agit probablement d'un axe de réflexion. Vous avez notamment cité le domaine du livre pratique ou du livre « art de vivre ». À un moment donné, on a une production très étendue. Comment faire pour que l'appareil de distribution puisse se repérer pour faire un assortiment de qualité ? C'est peut-être là, dans la nature de l'information dont doit disposer le libraire, que se pose aussi la question. Karima Gamgit, est-ce que vous ressentez dans la relation diffuseur-libraire ce besoin de développer davantage l'information ?

Karima GAMGIT : je pense déjà que les libraires sont très qualifiés. Ils ont bien sûr besoin d'informations, même intermédiaires. Nous essayons d'avoir un maximum d'informations au moment de la prospection entre l'éditeur et le libraire. Pour vous donner un exemple, les prospections des livres qui paraîtront en mars-avril 2019 vont débuter début janvier 2019. Les ouvrages ne sont d'ailleurs pas toujours écrits. On connaît la thématique de l'ouvrage, mais pas forcément les formes d'écriture et les types de présentation nécessaires pour définir un lectorat adéquat pour chaque livre.

Concernant la surproduction, tous les éditeurs vous diront que les livres qu'ils publient sont essentiels au marché. Je ne pense pas que l'on va mettre un organe de censure en place. Des segments se sont développés. Je pense notamment aux livres pratiques et à la bande dessinée. Qui peut dire aujourd'hui qu'un livre est là en trop ? Un livre ne peut plus vivre seul. On essaie par conséquent de travailler le plus en amont possible avec les éditeurs et de favoriser la restitution auprès des libraires. Un livre sort parmi de nombreux autres. Il faut absolument que l'éditeur s'en occupe aussi après parution. Les tournées d'auteurs sont très importantes. Les services presse s'avèrent aussi incontournables pour valoriser un livre, le proposer en lecture quand on pense qu'il trouvera son public. Un livre doit être accompagné en permanence. Quand un éditeur publie dix titres par an, il est possible de l'accompagner.

Quand un éditeur en publie cinquante, est-il possible de le suivre de la même manière ? Je ne suis pas éditrice, donc je ne peux pas répondre. Cependant, on perçoit bien une richesse de production qui n'est pas suffisamment accompagnée pour la mise en marché indispensable aujourd'hui.

Françoise BERTHOUD : Je précise que le papier n'est pas forcément meilleur que le numérique. Tout dépend de l'usage. Entre un livre papier publié à 100 exemplaires dont 80 sont jetés et un livre numérique, le livre numérique sera certainement moins impactant en moyenne.

Je voudrais également revenir sur ce que Guillaume Husson a dit. Vous avez fait le constat suivant : quand on augmente l'efficacité du flux, il semblerait qu'il y ait une surproduction. Il s'agit d'un effet très connu que l'on voit dans plein de domaines différents. C'est « l'effet rebond » : quand on augmente l'efficacité d'un flux, on remplit les espaces. Dans le numérique, l'effet rebond est extrêmement présent. Vous avez par exemple un smartphone que vous devez recharger toutes les nuits. On fait des progrès colossaux sur les batteries aujourd'hui et les développeurs font des progrès sur l'écoconception de leur logiciel, mais le nombre d'applications explosent. Du coup, vous êtes toujours en train de recharger votre smartphone. L'effet rebond est omniprésent.

Enfin, en recherche scientifique, on a rendu plus efficace nos flux, ce qui fait que la production scientifique a explosé. Elle a maintenant tellement explosé qu'il n'y a plus personne qui est capable de lire tout ce qu'il devrait lire. Ce système est complètement contre-productif.

Jean-Luc TREUTENAERE : Derrière beaucoup de livres, il y a un auteur, un créateur. J'étais sensible à ce qu'a dit ce matin Hélène Rajcak sur le temps nécessaire à l'écriture d'un ouvrage. Un modèle économique est peut-être à changer, de façon à ce que l'auteur puisse produire le livre dont il a envie. Si l'on veut diminuer la production, ce sont peut-être les auteurs qui devraient trouver un modèle économique leur permettant de vivre avec moins de productions. On sait aussi qu'il y a un certain nombre d'éditeurs dont le modèle économique est basé sur la production massive.

Guillaume HUSSON : Il serait bien dans ce type de débat de mettre d'un côté surproduction et de l'autre censure ou anti-démocratie. On n'est pas en train de dire qu'on va mettre en place un comité de censure qui décidera de ce qui doit être publié ou pas. Je pense qu'on peut parler des méfaits culturels, économiques, sociaux et environnementaux de la surproduction sans passer pour un partisan de la censure. La question est de savoir comment on passe d'une pratique vertueuse à une pratique qui ne l'est pas sur le plan environnemental, social, économique et culturel, y compris pour les lecteurs.

Question de la salle : Je voulais rebondir sur beaucoup de choses qui ont été dites par Guillaume Husson et Karima Gamgit. La surproduction a des effets internes, aussi. Je prends un exemple qui a déjà dix ans. J'avais fait un livre chez Flammarion. Mon attachée de presse m'avait expliqué qu'elle avait tous les mois vingt-six titres à défendre. Elle en choisissait trois, mettait le paquet dessus, et ne faisait rien pour les autres, parce qu'elle ne pouvait tout simplement pas physiquement le faire. Le libraire se retrouve exactement dans la même situation. Il ne peut pas absorber les 80 000 titres qui sortent. Il doit donc, lui aussi, faire des choix qui sont exactement les mêmes que ceux de l'attaché de presse, l'éditeur ou le critique de télévision. Ils vont tous vers les mêmes titres, à savoir ceux qui vont bien marcher, qui vont faire des best-sellers. Ils ne vont pas vers le petit éditeur qui a tiré à 800 exemplaires un livre magnifique que les éditeurs publieront dans vingt ans en livre de poche. L'effet pervers est donc à tous les niveaux. Je veux bien défendre la diversité des titres. Pour autant, il faut savoir que l'immense majorité des titres ne parvient pas au lecteur, vu l'étendue du territoire et la super-concentration jacobine à tous les niveaux. Je vis une partie de l'année en zone rurale et il y a 80 % des livres que je ne verrais jamais là-bas si je ne les commandais pas sur Amazon. Il s'agit d'une surproduction et d'une fausse diversité. Si on veut vraiment réfléchir de manière écologique, la diversité est fondamentale, mais l'égalité d'accès à la culture en fait également partie.

On a parlé des retours avec leur impact sur l'environnement. Est-ce que sous l'égide de notre ministère de tutelle, du syndicat de la librairie ou du syndicat de l'édition, on ne pourrait pas réguler un peu plus les retours de certains acteurs ? On n'a pas du tout parlé de la grande distribution dont les retours sont dans un état pitoyable, alors qu'il existe une charte du retour. Le retour n'est en effet accepté que s'il est en état de revente et de réintégration en stock. Quand un retour revient détérioré, on le retraite. Dès lors, l'éditeur facture son retraitement assez cher. On fait des palettes, on l'envoie dans le Limousin ou il est retraité - pas très cher-, on reconditionne, on refait des paquets, on réintègre en neuf et on fait passer en soldes le reste en attendant deux ans. L'impact est dramatique. En outre, ces mêmes acteurs ont des pratiques de marge, de rétro-commission qui sont aux limites de l'intolérable, voire aux limites du légal. Tout le monde le sait et il ne se passe rien. Je trouve que nos tutelles devraient exercer un lobby un peu fort pour remettre de l'ordre. Qu'en pensez-vous ?

Karima GAMGIT : Souvent les retours arrivent à la fin du cycle du livre. Vous avez fait un premier tirage. Si votre livre a fonctionné au-delà de ce tirage, vous avez réimprimé. Quand les retours arrivent, le stock résiduel suffit au niveau des ventes. Il y a très peu de réutilisation du stock neuf d'un livre. Dans une ancienne vie, j'étais distributeur aussi et le stock neuf, issu des retours, était distinct du reste, c'est-à-dire qu'on pouvait mesurer assez simplement le taux de réutilisation du stock neuf qui était à moins de 7 %. On est sur des quantités extrêmement infimes. Les délais de garde, en librairie indépendante notamment, sont quand même assez importants. Je vous parle de statistiques globales, car je n'ai pas de statistiques par segment. Maintenant, les nouveautés arrivent tous les mois. Il faut donc prendre conscience du fait que garder un livre en librairie pendant six mois correspond à un

délai important. C'est lui donner une chance importante d'être vendu. Après, il peut être conservé dans de faibles quantités pour la suite des ventes.

Concernant la grande distribution, vous avez en effet raison, on a généralement des chartes de conditions de retour. La particularité, qui est une contrainte, est l'étiquetage. Beaucoup de nos clients étiquettent les livres avec leurs propres étiquettes pour des raisons de classement, de rangement, d'organisation logistique qui leur sont propres. Les livres nous sont ensuite retournés étiquetés. C'est un vrai sujet qu'il faut traiter au niveau de l'interprofession. Un livre étiqueté peut être « désétiqueté », ce qui est une manipulation unitaire coûteuse ou longue. Il peut aussi être considéré comme non revendable. Par ailleurs, le mauvais état du retour est assez variable et ne se produit pas qu'en grande distribution. Il existe quelques spécialistes, que je ne nommerais pas, qui emballe particulièrement bien les retours. On est aussi tributaire des ruptures de charge transport au retour qui peuvent amener des manipulations rendant plus fragiles les livres selon l'emballage fait.

Hélène RAJCAK : Je me demandais si cette table ronde prenait aussi en compte la distribution. On n'a en effet pas du tout parlé du transport des livres. Les diffuseurs ne se chargent pas du transport.

Jean-Guy BOIN : Je pense que le sujet va être abordé tout à l'heure avec Prisme.

Guillaume HUSSON : Tout n'est pas vertueux. L'expérience de la livraison propre de nuit à Paris et en petite couronne est une expérience très intéressante et qui pourrait s'étendre à d'autres villes françaises. Il existe des contraintes qui font qu'on est à seulement quelque cinquante ou soixante libraires. En outre, la massification à travers la plateforme Prisme qu'on est très nombreux à utiliser implique que le libraire reçoit ses livres dans un seul camion. Cette pratique est quand même très vertueuse.

Jean-Luc TREUTENAERE : On a diminué par dix le nombre de camions. Par ailleurs, la facture est un sujet qu'on n'a pas abordé et qui est complémentaire. Quand vous travaillez avec quatre-vingt-dix magasins et cent cinquante éditeurs, la somme de factures est importante. Des travaux sont en cours sur l'EDI (Echange de données informatisé). On est assez en avance sur cette pratique qui favorise le traitement des factures en format numérique. Il faut continuer dans cette voie. La dématérialisation des factures et des retours est un point important, grâce à l'économie de papier et au gain de temps engendrés pour tous. Il faut s'y engager assez massivement et volontairement.

Pascal LENOIR : On en a parlé ce matin. On est en train de mettre en place sur l'amont de la filière, soit entre tous les imprimeurs, papetiers, prépresses, éditeurs, la dématérialisation des factures et des bons de commande. L'objectif : un seul et unique langage pour tout le monde.

Question de la salle : J'ai été très éclairé sur la problématique de la surproduction. Je pense que le constat est partagé par tout le monde. Toutefois, je n'ai pas très bien compris ce que vous proposiez comme solution.

Guillaume HUSSON : Vous avez compris que je ne proposais pas le comité de censure. Je n'ai aucune solution immédiate. Je ne suis pas éditeur. Il s'agit d'une question évidemment très compliquée concernant l'occupation de la place sur la table des libraires. Ce sujet devient central et il existe un tel emballement de la chaîne que l'on court à la catastrophe. Il faudrait réfléchir, faire des expérimentations. Je pense qu'il y a, derrière cette problématique, des enjeux notamment en termes de flux de trésorerie. Les effets pervers de la surproduction sont aujourd'hui phénoménaux. Chaque éditeur dira qu'il fait des efforts, mais le libraire est en bout de chaîne. Il prend de plein fouet la surproduction, tous les jours, à travers la montagne de cartons qui l'attend quand il ouvre sa boutique à 7 heures du matin. C'est intenable commercialement, économiquement, sur les plans environnemental et culturel.

Pascal LENOIR : On a peut-être un autre problème qui est la concentration des ventes durant certaines périodes. À la fin de l'année, il y a une surproduction de livres, mais c'est aussi le moment où l'on en vend le plus et par conséquent où le chiffre d'affaires des libraires est élevé. N'oublions pas que le livre est un cadeau. Il existe une pression des auteurs, des agents, des éditeurs, de libraires, une attente des lecteurs et des médias pour que ces livres sortent en septembre, lors de la rentrée littéraire. Or, on sait que certains livres gagneraient en visibilité s'ils étaient proposés à d'autres périodes de l'année. S'il y a surproduction en terme de quantité de livres produits, le lissage des ventes sur l'année n'est plus opérant. En 2017, on a eu une très forte concentration des ventes sur le deuxième semestre. Cette année, moins de livres sont parus lors de la rentrée littéraire de septembre. Il faudrait réfléchir tous ensemble à la répartition des ouvrages sur l'année et éviter les phénomènes de « crêtes ».

Guillaume HUSSON : Une deuxième rentrée littéraire a lieu en janvier. Il est vrai qu'il existe une répartition très inégale du rythme des nouveautés. En 2018, la rentrée littéraire n'a pas été un bon cru. On a entendu des libraires et des éditeurs parler d'une crise de la littérature. Pour moi, on n'a pas une crise de la littérature. La littérature en poche se porte très bien. On a simplement une crise de la rentrée littéraire. Les journalistes, les auteurs, les libraires, les éditeurs surdéterminent et surinvestissent certains moments, et cela en inadéquation avec les attentes des lecteurs. Il faut en être conscient. Pour autant, s'il y avait des rentrées littéraires conséquentes tous les mois, le libraire n'aurait pas le temps, dans les périodes creuses, de donner leur chance à des titres qui passeraient alors inaperçus. Certains lecteurs redécouvrent en effet de très bons titres de la rentrée littéraire de septembre, en mars de l'année suivante. Devant cette offre pléthorique, il reste des milliers de libraires qui s'acharnent à défendre cette diversité. Ces temps de respiration servent aussi à ça.

Michel NETZER : La comparaison entre le numérique et le papier, effectuée par Françoise Berthoud était passionnante. J'aurais aimé en savoir un peu plus sur la méthode. À la BNF, il y a quelques années, on avait essayé de comparer les coûts financiers de conservation sur support numérique et sur support papier. On arrivait assez facilement à isoler les paramètres qui entraient dans le calcul du coût physique mais plus difficilement ceux qui entraient dans le calcul du coût du numérique, parce qu'on utilise des ordinateurs qui servent aussi à échanger des messages, à consulter internet, etc. Quand vous avez comparé la liseuse et le livre papier, quelle méthode avez-vous utilisé pour rendre possible la comparaison ?

Françoise BERTHOUD : Je n'ai pas fait ces travaux. Il s'agit d'un article scientifique. La méthode utilisée est une analyse de cycle de vie comparative. En clair, il s'agit d'une méthode qui, à partir d'une unité fonctionnelle, va regarder pour chacune des solutions, depuis la phase d'extraction jusqu'à la phase de traitement de fin de vie, tous les process impliqués dans ces deux technologies. Ce travail nécessite de grosses bases de données. Cette méthode permet de comparer une facture numérique avec une facture papier ou l'utilisation d'un ordinateur par rapport à un smartphone pour un usage donné par exemple. Cette méthode scientifique est normée et très reconnue.

Question de la salle : Je voulais remercier Françoise BERTHOUD d'avoir replacé le débat dans des enjeux sociétaux et environnementaux extrêmement précis. Je regrette, dans le cadre de cette journée, qu'on n'ait pas pu introduire des éléments liés à des crises plus systémiques avec différents scénarios.

Je travaille au Syndicat de la librairie française. Dans un peu plus d'un mois, on va devoir négocier, avec les transporteurs, l'évolution du coût de transport pour les libraires. Actuellement, les transporteurs sont dans des problématiques de gestions de crise. On s'interroge aujourd'hui sur des questions très concrètes et précises qui auront des conséquences sur nos environnements, en termes de gestion des ressources (notamment pétrole, eau, papier). Je regrette pour l'instant l'absence de véritables discussions autour de ces enjeux. On est dans un état de « business as usual » et on introduit moins ces variables qui sont pourtant très structurantes, y compris dans la manière dont on peut se projeter à cinq ou dix ans. Il s'agit par exemple d'investissements que l'on peut faire sur une plateforme comme Prisme qui, elle-même, est très vertueuse, mais qui repose sur la massification, donc sur de très grosses volumétries, visant la baisse des coûts. Une partie de l'équilibre de la plateforme repose sur les retours. On est donc dans des injonctions paradoxales. Par ailleurs, le coût d'un retour en librairie a été évalué entre 6 et 10 % de la valeur faciale du livre.

Les Grands témoins

Une distribution écoresponsable du livre, de l'éditeur au libraire : l'exemple de la plateforme interprofessionnelle du livre

Sophie SALMON, Secrétaire générale de la Commission de liaison interprofessionnelle du livre

Je vais essayer de vous présenter le plus clairement possible le schéma Prisme. Prisme est une plateforme interprofessionnelle qui a été mise en place à l'initiative de la commission de liaison interprofessionnelle du livre (CLIL). C'est une association loi 1901, créée en 1971, interprofessionnelle, composée d'un collège « distributeurs » et d'un collège « libraires ». La réflexion sur les transports pour les libraires de province a abouti en 1993 à la création de la plateforme Prisme. Les deux collèges exercent la présidence de l'association, en alternance, tous les deux ans. En ce moment, ce sont les libraires qui assument la présidence. Une des missions de l'association est la gestion de la plateforme Prisme. En effet, des indicateurs qualitatifs ont été déterminés dans le contrat avec la plateforme et doivent donc faire l'objet d'un suivi. Les autres missions sont l'achat du transport de manière massifiée, l'accompagnement des libraires dans le choix d'un transport approprié, le conseil et la gestion du fichier exhaustif du livre qui est la base commerciale alimentée par les distributeurs. L'un des objectifs de l'association est aussi de travailler aux bonnes pratiques de la chaîne du livre.

Prisme est donc une plateforme de massification. Son objectif est de gérer physiquement et informatiquement les flux des libraires. Les distributeurs livrent chaque jour l'ensemble des commandes préparées pour les libraires sur la plateforme, jusqu'à 15 heures. Celle-ci va répartir tous les colis vers les transporteurs référencés. La plateforme gère aussi l'ensemble des retours, également massifiés, pour les distributeurs qui les récupèrent. Le tarif négocié pour les libraires est valable sur l'aller comme sur le retour. L'utilisation de la plateforme relève du choix du libraire. En 2017, environ 2 400 libraires utilisaient la plateforme.

L'avantage pour les libraires consiste en des tarifs négociés. La massification leur permet d'avoir une baisse du prix moyen de leurs expéditions. En effet, dans le transport, plus le poids est important, plus le rapport au kilo baisse. La plateforme propose également aux petits libraires des systèmes de rétention. Dès lors, le libraire peut choisir d'être livré une ou deux fois par semaine. La plateforme conserve les colis et les remet au transporteur la veille de la livraison. L'autre gain est opérationnel, puisque le libraire n'a ainsi qu'une seule livraison. La plateforme lui met à disposition un outil de suivi. Dans l'équilibre de la plateforme, sur le

« flux aller », les distributeurs prennent en charge une part plus importante proportionnellement, puisque leur participation aux frais de plateforme est plus élevée que celle des libraires. À l'inverse, sur le « flux retour », le libraire a une participation aux frais de plateforme beaucoup plus importante qu'à l'aller. Au final, l'équilibre économique de la plateforme repose sur ces deux flux. En 2017, il y a eu ~~6~~ six millions de colis pour 59 000 tonnes.

Le plan de transport actuellement en place date de 2010. Il a été conçu de manière à proposer aux libraires un choix entre trois transporteurs, ce qui permet de mieux négocier le coût du transport. Sept transporteurs sont actuellement référencés dont deux au niveau national. La France est ensuite découpée par zone où il est proposé un transporteur plus régional. Le choix des transporteurs a été effectué suite à un appel d'offre. Ils sont liés à la CLIL pour les principes généraux et à la plateforme Prisme pour des détails opérationnels (échanges, flux d'échanges, mise à disposition des moyens).

On s'aperçoit de plus en plus que le système est vertueux, parce qu'il permet de remplir les camions. On est également sur un principe de messagerie. Il n'y a pas que des livres dans les tournées. Une réflexion devra d'ailleurs s'instaurer sur ce principe. En effet, dans le cadre des politiques de ville et afin de diminuer la pollution, notamment, les restrictions sont de plus en plus nombreuses. Le principe de messagerie, grâce auquel le transporteur organise sa tournée de manière optimum, ne vaut plus dans de nombreux cas. La question des livraisons de nuit ou très tôt le matin devra être abordée.

Il existe également une pression concernant le délai de livraison et cela afin de concurrencer Amazon. Or, lorsqu'on livre dans le Grand Sud, le temps d'acheminement des livres est incompressible. Les commandes sont de plus en plus fractionnées, ce qui signifie que le poids moyen des colis baisse. Cela aura un impact sur le calcul du coût du transport. Cette question environnementale va forcément devoir être prise en compte.

Question de la salle : j'imagine des livraisons qui se feraient avec des camions plus petits.

Sophie SALMON : ce système existe déjà. Cela s'appelle un flux « monocoliste » avec des plus petites livraisons. Toutefois, cela implique aussi d'aller plusieurs fois chez le libraire. Le principe de massification se perd un peu dans ce cas. Par contre, ce système répond à une demande des libraires, celle d'être livrés rapidement sans attendre un réassort une ou deux fois par semaine.

Question de la salle : Est-ce qu'on peut imaginer aussi des livraisons qui s'arrêteraient à la frontière des villes et qui seraient effectuées ensuite en vélo-cargo ?

Sophie SALMON : Il existe déjà des expériences. C'est le cas à Bordeaux ou Montpellier. Il faut travailler avec les transporteurs pour que l'on ait cette livraison vertueuse. Par ailleurs, notre transporteur du sud-est mène une réflexion écologique soutenue. Toutes ses livraisons finales se font au Gaz naturel pour véhicules (GNV). Par contre, cela générera un coût supplémentaire. Si la démarche est vertueuse écologiquement, y présidait aussi au départ une volonté économique. Il fallait que les libraires aient un gain économique sur les frais de transport.

Question de la salle : en 2017, il y avait 2 400 libraires. Comment déployer encore plus largement ce service auprès des libraires ? Qu'est-ce qui freineraient les autres libraires à adhérer à Prisme ?

Sophie SALMON : Parfois la méconnaissance. Il est parfois expliqué aux libraires que leurs livraisons sont gratuites au-dessus d'un certain montant de commandes. Ils n'ont donc pas l'impression de payer le transport. Dans ce cas, quel est intérêt de transiter par une plateforme où ils vont certes reprendre la main sur leur transport, mais où ils auront une facture à la fin du mois ? Pour élargir le spectre, on a besoin des diffuseurs et des distributeurs.

Durabilité, patrimoine et temps long : la conservation et le développement durable

Jean-Loup FOSSARD, Expert en reliure et conservation préventive à la Bibliothèque nationale de France

Le livre n'est jamais que le reflet de sa société. La BnF a pour mission de collecter, conserver, enrichir et communiquer le patrimoine documentaire national. Sa principale source d'approvisionnement est le dépôt légal qui a été créé par François 1er. Il est conçu comme la mémoire du patrimoine culturel diffusé sur le territoire national. Il permet la collecte, la conservation et la consultation de documents de toutes natures et afin de constituer une collection de référence, élément essentiel à la mémoire collective du pays.

En octobre 2018, on at dépassé le nombre de 85 000 ouvrages déposés au titre du dépôt légal. On est toujours sur une tendance croissante. Entre 2007 et 2017, on a 25 % d'augmentation. Si on prend ce qui est rentré depuis l'an 2000 dans nos collections, c'est plus de vingt kilomètres de rayonnage. La problématique de la conservation de l'ensemble de ce patrimoine devient assez complexe. Conserver les collections, les communiquer et les

transmettre aux générations futures constituent une mission essentielle de la BnF. Cette mission modifie l'usage même du livre. Le livre est aujourd'hui conçu pour un usage pratiquement individuel et la BnF le fait devenir collectif, ce qui s'inscrit bien dans un développement durable. On doit faire passer sa durée d'existence du temporel à l'intemporel.

La conservation est l'action de préserver, principalement dans l'état d'origine. On doit également préserver les livres des dégradations qui sont principalement mécaniques et physico-chimiques. On va travailler pour prévenir, stopper, retarder et corriger les dégradations. On va s'appuyer sur un certain nombre de normes et travailler sur la conservation préventive et la conservation curative. Toutefois, nos normes sont peu connues du public et du monde de l'édition. Suivant la qualité des livres et des conditions de conservation, ceux-ci vont subir principalement des dégradations mécaniques et physico-chimiques plus ou moins rapides. L'ensemble des matériaux devra répondre à deux exigences qui sont la permanence et la durabilité. Les matériaux ne devront ni contenir, ni dégager dans l'avenir de substances susceptibles d'endommager les documents par elles-mêmes ou en combinaison avec les autres matériaux et avec l'environnement. Les matériaux devront résister à l'usure et aux déchirements lors de leurs usages.

À la BnF, on a été habitué à l'excellence dès le départ. Là [image présentée à l'écran], vous avez une fibre d'un papier de 1767 avec du lin et du coton. Il n'y a rien de plus vertueux dans l'économie du développement durable. On est sur une plante annuelle. On ne coupe pas d'arbre. C'est parfait. On va ensuite l'encoller avec des déchets animaux. On va le fabriquer avec des moulins à eau et on va le transporter avec des chars à bœufs. L'impact environnemental est parfait. Le papier a 251 ans et est parfait. Je vous montre maintenant une fibre de 1885. On se rend compte que la fibre est très courte. On a de la paille, des fibres de résineux, des fibres de feuillus, de la pâte mécanique et des restes de fibres de type textile. Je vous montre maintenant une fibre de 1947. Ce n'est pas terrible tout ça. On a beaucoup de fibres de bois. On ne peut quasiment plus toucher à ce livre aujourd'hui. Je vous montre enfin une photo de 2008. On est sur du beau papier recyclé mais quel est l'avenir de ce papier et de ce livre ? On a beaucoup de doutes. Je ne parle que de la fibre et pas du reste.

Pour le papier de 1767 en lin et en chanvre, on est en relation corporelle directe avec les habitants de cette époque puisqu'il s'agit de chiffons qui ont été portés. Malgré tout, le livre a très bien vieilli. Ensuite, on voit apparaître le coton au XVIIIe siècle. À partir de 1844, on voit le bois arriver. Cette phase du bois continue jusqu'à maintenant. À partir de 1970, on voit apparaître du papier recyclé. On se rend compte aujourd'hui qu'on est en train de quitter le résineux pour faire du feuillus majoritairement. On a vu également les charges de ce papier changer de nature, passer de l'amidon au kaolin, au carbonate et maintenant aux dioxydes de titane. On se rend compte que ces charges sont de plus en plus importantes. Dans les années 1970, on était à 5 %. Depuis les années 2000, on est au-delà de 10 % sur les charges. On a même sorti des papiers avec 45 % de charges.

Au niveau du collage, on a, au départ, cette gélatine. Puis, on a une zone extrêmement dangereuse entre 1830 et 1960, avec les alun-colophanes. Depuis les années 1960, on travaille sur des AKD (Alky Ketene Dimer) colophanes modifiés. Par ailleurs, depuis les années 1970, on constate une augmentation constante et très soutenue de l'azurant optique pour alourdir le papier. On a besoin de blancheur. Mais le papier, historiquement, n'a jamais été blanc et ne le sera jamais. Il faut le rendre artificiellement blanc.

Les associations de bibliothécaires se sont battues dans les années 1990 pour mettre en place une norme vis-à-vis des éditeurs, afin de sortir un papier qui travaillerait dans le bon sens, c'est-à-dire un papier qui ne contient pas de lignine, qui contient une réserve alcaline, un Ph supérieur à 7,5 et une résistance à la déchirure pour travailler en termes de durabilité. On a également une autre norme, la 11108, mise en place en 1996, où on remplace toute la fibre d'origine bois par des linters de coton, de chanvre et de lin, ce qui change beaucoup de choses. Ces normes avaient été pensées pour les éditeurs en espérant qu'ils utiliseraient ces papiers. Comme cela ne s'est pas fait aussi fortement qu'espéré sur le plan mondial, on a été obligé de réécrire une norme en 2011, pour recréer un nouveau papier et conditionner l'ensemble des ouvrages retrouvés et ainsi les protéger.

J'évoque maintenant la durabilité du livre contemporain. L'échantillon étudié porte sur 172 537 ouvrages qui sont des monographies dont on a exclu l'autoédition, les éditions de poche et l'édition pour la jeunesse. Les ouvrages sont plutôt à caractère scientifique, à forte valeur intellectuelle sur la période 2009-2018. On constate que 32 % de ces ouvrages sont en cahier et 68 % en couper-coller. Soit 116 283 ouvrages qui ont un dos collé. On crée une obsolescence rapide de ces ouvrages. 33 % des ouvrages reçus par le dépôt légal sont en contresens papier aujourd'hui.

À l'origine, les papiers étaient durables et permanents~~,~~ bénéficiant du recyclage de matières premières, type chiffon, gélatine animale issue de la récupération des peaux et des os. Ils ont connu de profondes modifications à partir de 1844. Aujourd'hui, on tend à fabriquer des papiers répondant mieux au développement durable. Ceci ne présente cependant pas toutes les certitudes de permanence et de durabilité. Si les papiers ont vu globalement leur Ph augmenter depuis les années 2000 de façon extrêmement considérable, ce qui est pour nous une bonne chose, l'apport de papiers recyclés et la diminution de la fibre de résineux ont profondément modifié la structure fibreuse du papier. La dégradation du papier passe par la dégradation de sa fibre dans un milieu acide. Quand vous travaillez sur une fibre de chanvre, vous êtes sur une longueur de soixante millimètres. Quand vous passez sur du résineux, vous n'avez plus que ~~4~~ quatre millimètres. Quand vous êtes sur du feuillus, vous n'avez plus que deux millimètres. Quand vous êtes sur du recyclé, vous êtes en dessous du millimètre. À chaque fois qu'il y a un vieillissement de par l'action de la lumière et une modification du climat, on coupe en deux cette chaîne moléculaire et on fait un papier qui devient très vite cassant.

Pour pallier cet état de fait, au début des années 1990, l'ensemble des bibliothèques mondiales, conscientes du désastre culturel causé par les papiers acides (25 % des fonds édités depuis les années 1860 sont en voie de disparition) ont lancé une alerte de sensibilisation à l'ensemble de la filière du livre. En 1993, la norme 9706 a été mise en place. Cependant, malgré de nombreux efforts de communication, cette norme est, à ce jour, peu connue des professionnels de l'édition. Aujourd'hui, les grandes bibliothèques mondiales, conscientes de la dégradation de plus en plus rapide de la mémoire imprimée de leurs collections, sont contraintes de mettre en place des actions de conservation lourdes et coûteuses, afin d'apporter une réponse à la dégradation des papiers de fibre de bois et à l'augmentation de la pollution atmosphérique.

On en arrive à des situations qui, en termes de développement durable, ne sont pas très bonnes. On recrée en effet de nouveaux types de papier pour reconditionner l'ensemble de tous ces ouvrages qui nous arrivent. Il s'agit de les protéger de la pollution et des milieux acides, afin d'essayer de les préserver le plus longtemps possible. Ensuite, on va devoir lancer des programmes de reliure pour pallier l'obsolescence structurelle des livres contemporains. De même, on va organiser des programmes de désacidification de collections par un ajout de réserves alcalines. Pour ce faire, on va récupérer ces ouvrages, les charger dans des camions, les faire partir en Suisse, en Hollande, en Allemagne pour remettre de la charge d'alcaline dans ces papiers et ainsi essayer de les sauver. On a aussi lancé des programmes de microfilmage et de numérisation des collections. On en arrive à des situations de plus en plus complexes. On construit des magasins « atmosphère contrôlée ». On robotise les magasins, on enlève l'oxygène des magasins et on les met en froid pour essayer de sauver tous ces livres. On monte enfin des études et des programmes de recherche sur la conservation du papier.

En conclusion, si le papier était resté vertueux avec des fibres longues, tout serait plus simple pour nous.

Question de la salle : il est vrai qu'on n'est pas forcément informé. On manque certainement d'échanges d'informations. On a des choix de processus de fabrication et des choix de papier. Discutons-en. Voyons-nous. Comprenons et disséquons les problématiques. Quand on parle de papier dans le bon sens ou dans le mauvais sens, les éditeurs français ont choisi de travailler dans le bon sens. Un énorme travail a été effectué avec les imprimeurs, ce qui rend nos ouvrages plus chers. Les éditeurs anglais ont fait le choix inverse et sont plutôt en sens travers. Ils ont des ouvrages beaucoup moins chers car ils consomment beaucoup moins de papier. Sur l'aspect de la fabrication du papier, on voit de plus en plus d'éditeurs s'orienter vers du « trace de bois », donc du papier avec de la lignine, parce que les coûts sont 20 à 30 % inférieurs à des papiers sans bois. Les éditeurs doivent même faire des choix stratégiques en termes d'achat pour soutenir certaines usines, pour qu'elles ne disparaissent pas et pour que ces papiers ne disparaissent pas à leur tour.

Question de la salle : Cela montre l'importance que l'on doit redonner à la matière première et retourner à des matières premières plus nobles, ce qui a bien sûr un coût. La matière première, le travail des auteurs. Tout cela a un coût, mais on ne doit pas toujours aller vers des moindres coûts dans la fabrication des livres.

Question de la salle : Je travaille en bibliothèque à la ville de Paris. Il est intéressant que vous ayez mis en regard cette question de la qualité du papier et de l'augmentation des titres. Le fait que beaucoup de gens aient aujourd'hui accès à la culture est positif. On a largement parlé de surproduction, mais pas tellement de surconsommation. Je me demande, si ce n'est pas un peu le fond de la question. C'est notre modèle de société et notre modèle économique qui font qu'on veut tout, tout de suite, tout le temps, partout. On n'est pas forcément prêt à payer pour de la qualité. Il faut bien vivre, donc on comprend aussi la tendance des éditeurs à produire plus de titres.

La Bibliothèque du XXIe siècle, une institution écoresponsable

Manon LE GUENNEC, Responsable des Services aux lecteurs et du Service des Thèses au Service commun de la documentation de l'Université Paris-Nanterre

J'aimerais commencer ce panorama des liens entre les bibliothèques et le développement durable par une citation. Du 8 au 10 novembre 2018, la première conférence internationale de la bibliothèque verte s'est déroulée à Zagreb. Dans le compte rendu fait par Saima Qutab sur le site du groupe d'intérêt spécial de l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions) consacré aux questions du développement durable, elle dit que « le message était clair. Nous devons penser la protection de l'environnement dans tout ce que nous faisons en bibliothèque ». Quand on parle du lien entre bibliothèque et écologie, on pense souvent aux bâtiments car ils sont plus visibles. Toutefois, le spectre des actions menées en bibliothèque et des questionnements qui traversent les professionnels des bibliothèques sont bien plus larges que la seule question des bâtiments. Le monde des bibliothèques françaises et étrangères se pose la question de son impact environnemental. Depuis plusieurs années, de nombreuses actions ont été mises en place, à diverses échelles, dans les bibliothèques. Je me concentrerais sur la France essentiellement. Comment peut-on aborder le développement durable en bibliothèque ?

Pour moi, la bibliothèque est une institution dont les missions sont essentiellement écoresponsables. C'est l'institution par excellence du partage. L'accès à la lecture ne se fait pas forcément par l'achat individuel d'un livre. La bibliothèque est aussi le lieu où le livre

devient collectif. Il y a également un aspect de développement durable sous cet angle. Dans la cadre de la théorie des « 3 R » pour réduire son impact environnemental, « réduire, réutiliser, recycler », la bibliothèque apparaît comme une actrice importante dans le développement durable. Les bibliothèques ont une place cruciale dans la liste des moyens qui permettent de réduire l'impact environnemental de la lecture. Aller à la bibliothèque plutôt qu'acheter un livre permet de réduire sa consommation, de lire des livres lus par d'autres et de limiter l'impact environnemental de cette activité.

Par ailleurs, la question des bâtiments de bibliothèque fait l'objet de préoccupations depuis longtemps dans le monde des bibliothèques et on observe depuis les années 2000 des réalisations de plus en plus nombreuses de bâtiments à faible impact environnemental. Fanny Klein, une conservatrice de bibliothèque, qui avait consacré son mémoire aux bibliothèques construites dans des bâtiments à haute qualité environnementale (HQE) notait que le premier projet de bibliothèque HQE avait été lancé en 1996. Un véritable élan a eu lieu à partir des années 2000 avec beaucoup de réalisations comme, récemment, la médiathèque de l'Alpha à Angoulême. En observant toutes ces réalisations de bâtiment à faible impact environnemental, elle en est arrivée à la conclusion qu'on avait un nouveau modèle architectural de bibliothèque qui prenait en compte toutes les questions des impacts environnementaux. On peut aussi considérer que les réhabilitations d'anciens bâtiments pour en faire des bibliothèques sont aussi une manière de réduire l'impact environnemental de la construction d'une bibliothèque. On a beaucoup d'exemples de ce type de réhabilitations qui ont été notamment mises à l'honneur lors d'une journée en octobre 2017, organisée par le ministère de la Culture à la Cité de l'architecture. Cette journée avait permis de mettre en avant les réalisations à la médiathèque des Capucins à Brest ou à la médiathèque de la Courneuve. Des bibliothécaires allemands ont écrit un article à ce sujet. Ils l'appellent la « bibliothèque de seconde main ». Ils soulignent le caractère durable de ce type de construction.

Outre les bâtiments, les écogestes au travail sont mis en place par les professionnels des bibliothèques, à diverses échelles : le tri des déchets, la présence de composteurs, la récupération des eaux de pluie, etc. Cela peut aussi s'inscrire dans un projet de service global qui prend en compte tous les aspects de ce qu'il se passe en bibliothèque. Par exemple, la médiathèque de Venelles a prévu de moins couvrir leurs livres pour réduire l'impact environnemental de cette activité. Elle a renoncé à la mise en place de couvertures plastique, quand cela était possible de s'en passer, ou de choisir des couvertures biodégradables, et de recycler systématiquement les livres désherbés par don, vente ou recyclage de papier.

La protection de l'environnement est un véritable enjeu pour les bibliothèques. Enfin, j'aborderais la question du développement durable en bibliothèque sous l'angle du rôle qu'elle peut jouer en termes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès de leurs publics. Les questions environnementales représentent de véritables enjeux informationnels. Une auteure américaine, Catherine Miller, parle de « environnemental

litteracy » et définit ce concept comme la capacité à identifier un choix durable et à faire ce choix. Les bibliothèques peuvent aider les citoyens à développer cette capacité et peuvent enseigner la conscience environnementale en étant à la fois des exemples et en mettant à disposition de leur public l'information nécessaire sur le sujet. Il y a des livres sur l'écologie dans les bibliothèques. Il y a également des bibliothèques qui ont fait le choix de développer des fonds spécifiques sur ce sujet. La bibliothèque Marguerite Yourcenar dans le 15e arrondissement de Paris a notamment développé un fonds jeunesse sur le développement durable, mais également la BnF avec son centre de ressources et d'informations sur le développement durable (CRIDD) complété par un portail qui contient des informations et des dossiers documentaires sur le sujet. Au-delà de l'aspect documentaire, beaucoup de bibliothèques ont mis en place des « grainothèques ». Le principe est de troquer des graines pour favoriser les semences paysannes. Il y a derrière toutes ces approches une défense de la biodiversité et une sensibilisation aux questions de développement durable auprès de très jeunes publics. Plus généralement, l'environnement est présent dans la programmation culturelle des bibliothèques parce que le sujet est d'actualité et que les professionnels y sont sensibles, sous la forme d'expositions ou d'actions hors les murs. Par exemple, on trouve un jardin pédagogique à la bibliothèque Marguerite Yourcenar ou des promenades urbaines à la découverte de la biodiversité comme au Rize à Villeurbanne. Ces exemples montrent que les bibliothèques sont des actrices de l'information et de la sensibilisation sur ces sujets. Les professionnels des bibliothèques font souvent preuve d'inventivité dans ce domaine.

Les bibliothèques sont donc bien des institutions écoresponsables et il faut que ce phénomène se développe à l'avenir.

Conclusion

Monique BARBAROUX, Haute fonctionnaire au Développement durable du ministère de la Culture

Je vous remercie pour la qualité de cette journée par votre écoute attentive mais aussi les questions posées et les suggestions d'éléments que nous n'aurions pas forcément abordés aujourd'hui.

Premier constat : il concerne la filière du livre et de l'édition. Cette filière existe bel et bien mais on a senti quand même des intérêts parfois divergents et je me pose la question de savoir si le développement durable pourrait être un des points transversaux qui permettraient de mieux souder la chaîne et de mieux unifier les éléments de cette chaîne. On a vu cet après-midi le témoignage sur Prisme entre les distributeurs, transporteurs et libraires. J'imagine qu'il y a effectivement d'autres maillons que nous pourrions renforcer au travers de cette problématique transversale qu'est le développement durable. Ceci étant, beaucoup de sujets sont proprement industriels et échappent donc à la compétence du ministère de la Culture. Toutefois, ces sujets industriels existent et peut-être devrions-nous, lors de la prochaine journée, inviter un responsable du ministère en charge de l'Industrie.

Un deuxième point concerne les auteurs. Le ministère de la Culture est le ministère des écrivains et le ministère des auteurs. Les auteurs sont au centre de nos réflexions. De plus, le métier d'éditeur n'est pas un métier comme un autre. C'est un métier de passion. Beaucoup de réflexions ont montré le caractère artisanal de ce métier qui « travaille vraiment dans la dentelle ». Les éditeurs font partie de la chaîne culturelle du livre. Hélène Rajcak, en tant qu'auteure, a dit qu'elle aimerait se rapprocher du chef de fabrication, lorsqu'elle illustre un livre, pour mieux comprendre les incidences de ses choix de couleurs, de graphismes, de tailles, etc. en termes de développement durable. Je ne peux que souscrire à ce qu'elle exprime par rapport aux écrivains. Peut-être ceux-ci se montrent-ils plus sensibles à certains choix que les éditeurs ou les imprimeurs, mais encore faut-il qu'ils aient la possibilité de se rapprocher d'eux pour en parler.

Par contre, nous n'avons guère discuté d'une population, celle qui achète et lit les livres, à savoir les consommateurs, les lecteurs. Le SNE a mis en place des engagements en termes de développement durable pour les éditeurs. Je pense qu'on aurait intérêt à travailler ensemble au niveau des lecteurs eux-mêmes. Peut-être pourraient-il découvrir en dernière page où le livre a été fabriqué ? Je pense qu'une écoute mutuelle éditeurs/lecteurs favoriserait une meilleure connaissance des attentes ou possibilités de chacun. Par exemple hier, au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil, nous avons rencontré des lecteurs

qui avaient une approche cohérente tant du contenu que de la façon dont leurs livres étaient fabriqués.

On a commencé à aborder le sujet de la librairie et de la bibliothèque comme lieu de lien social. Cet aspect sera développé lors de la seconde journée en mars 2019.

On oublie souvent aussi les coûts environnementaux du numérique, notamment au niveau de l'État. On est souvent dans des démarches 100 % dématérialisation. Il est très important de ne pas verser dans le « tout numérique » et l'intervention de Françoise Berthoud a été très utile de ce point de vue.

Enfin, nous avons peut-être manqué de certaines comparaisons. J'ai travaillé dans le secteur du cinéma et il y a certainement des comparaisons intéressantes à faire entre le secteur de la chaîne du cinéma et de l'audiovisuel et le secteur de la chaîne du livre et de l'édition. Dans les deux cas, vous avez un fonds de soutien, le Centre national du cinéma et de l'image animée et le Centre national du livre. Vous avez une chaîne qui part de l'auteur et de la création pour aller jusqu'à la salle de cinéma ou la diffusion audiovisuelle. Des questions de conservation se posent également pour le cinéma. D'ailleurs, vous employez exactement les mêmes termes que ceux que l'on entend dans les débats avec le Centre national du cinéma et de l'image animée : il y est aussi question de la surproduction de films et de ses effets sur la paupérisation des films dits « du milieu » par opposition aux blockbusters, de la durée de vie des films en salle ou encore des phénomènes d'encombrement avec des films qui sortent tous au même moment (et donc moins d'offres à d'autres moments). Il y a beaucoup de points similaires entre les deux chaînes.

Le second point que nous pourrions creuser concerne les comparaisons au niveau européen ou au niveau international de la vie d'un livre au regard de l'écologie.

La deuxième journée aura lieu au Centre national du livre en mars 2019. Nous co-construirons avec les organisations professionnelles cette seconde journée qui sera davantage centrée sur le rôle des pouvoirs publics et sur les bibliothèques. Les axes de cette seconde journée seront les suivants : Les acteurs publics (État, DRAC, collectivités locales, agences) ont-ils un comportement et des pratiques écoresponsables en matière de livres et d'édition ? Comment les politiques publiques de soutien au livre et à la lecture peuvent-elles favoriser les bonnes pratiques de la filière et en faire émerger de nouvelles ?

Jeudi 28 mars 2019

Centre national du livre

Accueil et introduction institutionnels

Vincent MONADÉ, Président du Centre national du Livre

Bonjour à toutes et à tous, bienvenue à cette deuxième journée des rencontres Lecture et Environnement. Certains d'entre vous étaient à la première journée organisée à la Bibliothèque nationale de France le 4 décembre dernier.

Je souhaite dire quelques mots qui vont s'éloigner du discours purement technique du CNL, que j'évoquerai ensuite. Malraux, qui n'était pas avare de prophétie, avait dit que « le XIXe siècle sera religieux ou ne sera pas », et il ne s'est manifestement pas trompé. S'il avait rajouté « il sera écologique ou il ne sera pas », cela aurait été parfait puisqu'au sens propre il ne sera pas s'il ne se transforme pas profondément dans la logique du développement durable. Il ne s'agit pas ici de remplacer des ampoules par des LED. Le développement durable, que j'ai eu le temps d'explorer largement au commerce extérieur, dans d'autres fonctions, comprend trois piliers : l'économie, le social et l'environnement. Ils ne marchent pas l'un sans l'autre, c'est-à-dire qu'évoquer l'environnement sans parler du social, c'est faire du *greenwashing*. Évoquer l'économie sans parler de l'environnement, c'est être, aujourd'hui, un inconscient. Évoquer le social sans parler de l'environnement, c'est être resté sur de vieilles bases qui sont derrière nous. On ne peut pas penser l'un des piliers sans l'autre ou alors on rate complètement ce qui pourrait être l'avenir au-delà du CNL et de l'humanité, c'est-à-dire un développement soutenable et qui profite à tous.

Lorsque j'étais au commerce extérieur, j'ai traité ce pilier du développement durable par l'installation d'une usine écologique d'un intervenant français sur une forêt qui était gérée par des « intouchables ». Elle était donc la seule source de revenus d'une population entière qui, au nom du développement économique, au nom de l'environnement, se retrouvait privée de ses moyens d'existence. Cela n'est pas neutre, y compris dans nos organisations et nos établissements.

Nous avons engagé au CNL, grâce à la nouvelle directrice générale, le remplacement des ampoules par des LED et la réduction drastique du papier puisque nous sommes passés, notamment dans le cadre de la dématérialisation des demandes d'aides, de 1 640 kilos de papier à recycler en 2017 à seulement 570 kilos en 2018, soit une division par trois. Nous avons également engagé une procédure de bien-être au travail des agents avec, notamment, l'établissement d'un plan des risques psychosociaux et une opération expérimentée pendant plusieurs mois sur le télétravail.

Le travail qui a été mené, notamment par la commission développement durable du Syndicat National de l'Édition, en matière de recyclage et de qualité des papiers – ce qui nous conduit à recycler plus de 95 % du papier destiné aux livres – est formidable, remarquable et doit être salué. La traçabilité des papiers qui a conduit nos éditeurs, pour un certain nombre de livres, à privilégier des papiers issus de cette filière développement durable c'est-à-dire « coupage, replantage », préservation des forêts, redéveloppement des forêts et des espaces naturels, est également remarquable. Mais, comme d'autres et pour des raisons économiques, nous continuons, parfois, à imprimer dans des pays dont le développement durable n'est pas une priorité absolue. Il faut comprendre et accompagner ces pays puisque nous avons un modèle de développement très simple. Nous avons finalement largement contribué à polluer et à abîmer la planète pour notre développement, puis quand nous nous sommes convertis au développement durable et nous avons dit aux pays émergents, qui voulaient l'accès à la prospérité économique, « faîtes comme nous, faîtes du développement durable ». Pour eux, la priorité était de sortir de la misère. Ce discours est en train d'être dépassé, notamment en Chine, mais perdure. Il faut donc accompagner ces pays vers une prospérité dans une transition qui soit à la fois économique et écologique.

Par ailleurs, notre pays étant profondément et consubstantiellement lié au papier, nous avons organisé, il y a quelques années, de nombreux colloques sur le numérique. Parmi les arguments avancés en sa faveur, il y avait celui d'une moins grande pollution. Or, nous savons aujourd'hui que le recyclage du numérique et des composants, notamment sur les téléphones portables, est un enjeu fondamental du développement durable. C'est donc une filière qui est à la fois extrêmement vertueuse, qui a mis en place des process pour l'être, et qui a encore de très grandes marges de progression, d'où l'intérêt des débats d'aujourd'hui.

Je souhaite ensuite vous annoncer que le Centre national du Livre a choisi d'adhérer en octobre prochain au Club développement durable des établissements et entreprises publics et qu'il accueillera la première plénière de l'année 2020.

Cet engagement du CNL est certes tardif mais ne s'arrêtera pas. Nous voulons nous tourner vers le Syndicat National de l'Édition et vers les autres syndicats d'éditeurs pour nous engager avec eux, s'ils le souhaitent, sur une charte de bonne pratique en matière d'écologie et de développement durable qui ne sera pas contraignante mais qui sera une charte d'engagement. Nous espérons signer cette charte dans l'année 2020.

Je ne le fais pas pour moi. Il est fort probable que je connaisse un monde, jusqu'à la fin de mes jours, où la mer ne baignera pas la Tour Eiffel mais nous héritons du monde pour le transmettre aux générations futures, nous dit-on, et on ne peut pas être très fiers de nous. Nous sommes là pour y pallier avec nos moyens, dans notre filière, et je vous remercie d'être présents à cette journée.

Monique BARBAROUX, Haute fonctionnaire au Développement durable du ministère de la Culture

Merci Monsieur le président pour vos propos. C'est en effet la deuxième journée aujourd'hui des Rencontres après celle organisée en décembre 2018 à la Bibliothèque Nationale de France, accueillie par les équipes de la BnF dont Michel Netzer. Aujourd'hui, nous sommes accueillis par les équipes du CNL et nous vous en remercions.

L'idée de ces journées est intervenue lors de *Livre Paris 2018*, il y a 9 mois. Le Syndicat National des Éditeurs avait alors organisé un débat sur l'écoresponsabilité de l'édition. La mission Développement durable du ministère de la Culture a trouvé qu'il s'agissait d'un sujet tout à fait intéressant. Le but est de voir comment la chaîne de l'édition du livre, de l'amont à l'aval, jusqu'à la librairie et à la bibliothèque, pouvait s'engager encore plus dans les questions de développement durable avec les trois piliers, même si nos journées sont plus axées sur la question environnementale.

La première journée, en décembre, était ainsi axée sur la chaîne économique du livre. Nous avons évoqué les questions d'impression, de production, de distribution, de diffusion, d'édition et de recyclage. Elle s'est conclue sur l'examen des bonnes pratiques des professionnels du métier. Nous avons souhaité rebondir sur les leviers que la puissance publique pouvait déployer pour faire en sorte que les bonnes pratiques des professionnels se poursuivent et s'accentuent.

Cette deuxième journée est quant à elle composée en deux parties. Nous parlerons ce matin des leviers publics pour encourager les bonnes pratiques de la filière. La séquence du matin sera modérée par Jean-Guy Boin. Nous commencerons par discuter des leviers au niveau des territoires. Le sujet du développement durable, notamment environnemental, est souvent lié à l'échelle d'un territoire. Il s'agit des questions de transport, de circuit court, de recyclage, de traitement des déchets, etc. Nous avons souhaité avoir le témoignage d'une région vertueuse en matière d'écoresponsabilité, la Région Nouvelle-Aquitaine. Nous savons par ailleurs qu'elle l'est déjà sur le plan du cinéma et des musiques actuelles. Nous aurons ainsi le témoignage de Patrick Volpilhac et d'Élisabeth Meller-Liron sur la façon dont une collectivité régionale peut s'impliquer au niveau de son territoire sur le développement durable. Par ailleurs, ces journées sont co-construites avec les professionnels et le sujet des départements ultramarins était un sujet qui impliquait beaucoup de questions en matière de développement durable. Nous aurons donc le témoignage de François Hurard, Inspecteur général des Affaires culturelles, auteur de rapports sur le sujet. Il viendra expliquer et témoigner de la façon dont il peut y avoir des spécificités pour les territoires ultramarins et le développement durable.

Ensuite, il s'agira de voir comment le ministère de la Culture et ses opérateurs peuvent soutenir, aider, favoriser des bonnes pratiques et nous avons pour cela choisi de faire témoigner un fonds de soutien. Il y en effet trois fonds de soutien au ministère de la Culture : le CNL, le Centre national du Cinéma et de l'Image Animée et le Centre national des Variétés (CNV). Le CNV a mis au point, pour ses commissions, des critères ou des faisceaux d'indice développement durable dans le versement de ses aides. Béatrice Macé, codirectrice des Trans-Musicales de Rennes et présidente de la Commission de soutien aux festivals du CNV, viendra expliquer comment le CNV a pu introduire, dans le cadre d'une réforme de ses aides, cet aspect de prise en compte du développement durable. C'est une façon, pour un fonds de soutien, de favoriser et de dynamiser des pratiques écoresponsables.

Lors de la première journée à la BnF, nous avons vu que le sujet était éminemment économique et relevait du secteur marchand avec des initiatives privées confrontées à un marché mondial. Il nous est donc apparu intéressant d'avoir aujourd'hui le témoignage du ministère de l'Économie et des Finances et notamment de la Direction générale des Entreprises, le livre étant traité dans le Bureau des biens de consommation et de l'écoconception. Ensuite, puisque la mission Développement durable travaille avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, Olivier Lerude viendra parler de l'économie circulaire et indiquer comment, dans le cadre des « 50 Mesures en faveur de l'économie circulaire » annoncées par le Premier ministre en 2018, le secteur du livre peut être concerné. Il y a enfin l'idée d'une charte dont vous avez parlé Monsieur le président.

L'après-midi est par ailleurs extrêmement dense puisque Michel Netzer et Pascal Sanz couvriront le sujet des bibliothèques car elles sont au cœur de la filière publique du livre et de

l'édition. Vous aurez donc des témoignages sur l'écoresponsabilité d'une bibliothèque et les pratiques écoresponsables mises en œuvre dans ces lieux.

Comme lors de la première journée, nous terminerons enfin par l'intervention de grands témoins. Aujourd'hui, ils viennent de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour évoquer la construction d'une bibliothèque totalement écoresponsable à Venelles. Nous avons souhaité avoir le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et l'utilisateur. Ils vont nous expliquer comment une bibliothèque peut se positionner sur le développement durable. Enfin, le dernier grand témoin sera un professeur de l'Université Paris VIII qui viendra parler de l'importance du livre papier, sujet d'étude des sciences cognitives.

Les Leviers publics pour encourager et soutenir les bonnes pratiques dans la filière du livre et de l'édition

/ Table ronde /

// Séquence 1 : Dans les territoires //

Jean-Guy Boin, Économiste, modérateur **; Patrick Volpilhac,** Directeur du cabinet du Président de région, Région Nouvelle-Aquitaine ; **Elisabeth Meller-Liron,** Conseillère pour le Livre et la Lecture, Direction régionale des Affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine ; **François Hurard,** Inspecteur général des Affaires culturelles, Ministère de la Culture.

Jean-Guy BOIN : Nous commençons par les territoires. Il est intéressant qu'il y ait aujourd'hui deux représentants de structures, l'une de la Région et l'autre de l'État, qui s'expriment sur le même sujet dans une même Région, la Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, le sujet traité par François Hurard concernera la question du développement durable et de l'accès aux livres, scolaires ou non.

Patrick VOLPILHAC : Je vais m'efforcer de parler en tant que directeur de cabinet sur cette thématique puisque c'est la capacité d'une fonction d'avoir une vision globale d'une institution régionale. Aujourd'hui, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a une stratégie en matière de développement durable dans l'ensemble des secteurs économiques dont le livre. Cette problématique est née relativement tôt en Aquitaine parce qu'Hervé Le Treut, membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et qui a fait un rapport sur le réchauffement climatique, est originaire d'Aquitaine et a sollicité le Conseil régional pour mener une étude dès 2006 sur la réalité environnementale de notre Région. Je cite quelques chiffres qui ont marqué l'institution régionale et qui ont généré dès 2007 les premiers rapports sur le sujet et les premières modifications des politiques publiques. Hervé Le Treut annonce que dans les 8 ans qui viennent 30 % de la biodiversité des oiseaux aura disparu de la Nouvelle-Aquitaine. Nous aurons une montée du niveau littoral de plus de 1m20, c'est-à-dire que des villes du littoral côtier, aussi bien en Charente-Maritime que sur la Côte Basque, se doivent aujourd'hui de modifier leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) en fonction de la montée de ces eaux. Enfin, dans un département comme les Deux-Sèvres, on a aujourd'hui une baisse de 50 % des réserves d'eau agricoles, considérant que c'est un élément essentiel du développement économique et du maintien de ces productions agricoles. Je ne veux pas

faire de catastrophisme mais cela génère aussi un climat social particulier. On se doit donc de tenir formellement compte de ces aspects dans les politiques que l'on souhaite mener.

La Région Nouvelle-Aquitaine concentre 6 millions d'habitants et 12 départements. Elle a aujourd'hui le plus fort taux de progression de l'emploi industriel. Il y a une réindustrialisation et des transferts de population massive autour de l'agglomération bordelaise. La Région, comme la plupart des autres Régions, s'est dotée d'un certain nombre d'outils stratégiques pour l'accompagnement de structures dont des entreprises. Elle a ainsi la particularité, comme deux autres Régions, d'avoir structuré des contrats de filière. Un effort de structuration de ces contrats de filière a été effectué, dans lequel on trouve aussi bien le schéma numérique, l'industrie aéronautique, la production cinématographique et audiovisuelle que le livre. Le choix a été de structurer dans une logique économique l'ensemble de ces filières. Cette structuration économique va générer un certain nombre de potentiels d'intervention de l'ensemble des services du Conseil régional. Le développement économique dans une institution qui a maintenant la compétence majeure sur ces aspects, depuis la loi NOTRe, intègre la logique de la structuration de la filière du livre.

On comptabilise environ 200 éditeurs, 200 libraires et 200 manifestations littéraires sur l'exercice 2018. Une des particularités de ce territoire est une capacité à se fédérer et à s'organiser. Il y a une structuration des réseaux et des partenariats et une collaboration majeure entre la Région et l'État sur ces enjeux, ce qui n'est pas vrai sur tous les sujets. Là, il y a eu une envie d'avancer sur ces aspects. La notion d'industrie culturelle pour une institution régionale qui a la compétence développement économique est quelque chose d'important. Le président de Région, Alain Rousset, a toujours été très sensible au sujet. On a aujourd'hui une association de 120 libraires qui sont organisés et accompagnés par la Région et qui sont des interlocuteurs de réflexion sur les politiques publiques, ce qui est non négligeable pour avancer et trouver des projets qui sont en adéquation avec notre territoire.

Le contrat de filière concerne tout un panel de modalités d'intervention qui vont sur des subventions directes mais aussi sur de l'accompagnement à travers les services mobilisés du Conseil régional. Je cite aussi l'agence ALCA (Agence livre cinéma audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine) qui est actuellement en phase de restructuration suite à la logique de fusion des territoires. J'apprécie l'idée que ce contrat de filière ait été analysé par le service de la culture mais aussi par le service de développement économique. Je prends l'exemple des imprimeurs. Ces imprimeurs ne sont pas dans le contrat de filière mais, en termes d'implantation et d'accompagnement sur des modifications du process de production, sur des stratégies de transport, ils sont au titre du développement économique. Au niveau des imprimeurs, il y a la concurrence de l'Espagne qui est une concurrence de proximité très compliquée à gérer ; il y a donc des logiques d'accompagnement économique de ce type d'entreprise. Le contrat de filière met fortement l'accent sur l'accompagnement des éditeurs dans les moyens qui leur sont accordés pour des outils stratégiques de fonctionnement mais aussi de transformation.

Il est intéressant de voir que l'éditeur est réceptif à l'idée que la Région peut être son interlocuteur en termes de modification de son process de production.

On a quelques exemples de maisons d'édition qui ont changé progressivement. Le 9 juillet, Alain Rousset, dirigera une séance plénière qui réunira les 180 élus du Conseil régional et n'aura qu'un sujet unique, la transition énergétique. Cette feuille de route a pour objectif de rappeler un certain nombre de principes et de voir les modifications qui vont être opérées. Par exemple, presque 30 % de la production énergétique produite en Nouvelle-Aquitaine est issue du photovoltaïque. Le seul problème est qu'il faut aujourd'hui aller sur des espaces agricoles pour pouvoir développer le photovoltaïque. Quand vous avez des territoires comme les Landes, deuxième département de France en termes de production photovoltaïque, vous avez des zones entières qui étaient des zones de maïs ou forestières qui deviennent des zones de production photovoltaïque. C'est un choix très compliqué. Vous avez aujourd'hui des agriculteurs qui ne comprennent pas ces transformations. On est sur ces questions et, de fait, cette séance plénière va décider de stratégies pour l'institution régionale. Il faut y voir derrière les moyens que l'on va attribuer pour structurer ces filières.

Je souhaiterais ensuite donner ici quelques exemples de maisons d'édition qui ont été accompagnées dans des process de transformation, en particulier sur les enjeux du papier mais aussi sur des problématiques de transport qui est un sujet préoccupant dans notre Région, la métropole de Bordeaux s'étant très fortement développée. Des problématiques d'accès sont aujourd'hui posées à certain nombre de métiers. Les libraires ont récemment participé à une journée de travail sur les problématiques de l'accès dans la ville. Je ne vous parle pas de la problématique des « Gilets Jaunes » ; c'est une ville assez importante qui est aussi touchée par ce phénomène. Les librairies se vident le samedi après-midi, ce qui a des incidences économiques non négligeables. On a pu travailler avec ces libraires sur ces problématiques de transport et de mesures compensatrices. Un certain nombre de libraires ont modifié leur modèle économique ; certaines librairies ont des offres particulières, ce qui est plutôt intéressant, autant en milieu urbain qu'en milieu rural. Le problème est aujourd'hui reposé à travers la restructuration des centres bourgs. On s'interroge aujourd'hui sur les commerces qui ont une viabilité économique dans le cadre de la réimplantation dans ces centres bourgs qui ont été désertés.

On est dans la phase des expériences de ces auteurs, qu'on soit sur le terrain de la librairie ou de l'édition. On s'interroge sur les critères à introduire dans la feuille de route. Qu'est-ce qui est réaliste ? Est-ce que la mutation environnementale a des incidences économiques dans le « bon sens » ? Ces aspects seront intégrés à la séance plénière du 9 juillet, en considérant qu'il y aura la déclinaison dans tous les secteurs. Ce sera une obligation pour tous les services de l'institution régionale d'intégrer les conclusions dans cette séance plénière dans les règlements d'intervention. Quand vous savez qu'il y 185 règlements d'intervention au titre du soutien à l'économie dans le développement économique, vous

pouvez imaginer les process pour trouver les schémas les plus adaptés et, accessoirement, que l'opérateur se retrouve dans le panel des propositions.

Là, ce sont des exemples sur la problématique de la gestion des stocks. On intervient sur les hôtels d'entreprise. On s'est efforcé de concevoir des hôtels d'entreprise qui avaient des logiques liées au transport différents, qui pouvaient être autonomes sur le plan énergétique. On a un hôtel d'entreprise au nord de Bordeaux qui est quasiment autonome sur le plan énergétique. Un imprimeur est implanté dans cette entreprise et a témoigné lors d'un colloque de la Région dernièrement en démontrant son intérêt d'avoir déménagé et en expliquant les économies qu'il avait pu réaliser. On est sur des exemples d'organisation sur le développement durable lié au numérique. Il y a aussi des articles de presse qui témoignent du fait qu'une politique publique conçue et adaptée peut permettre de faire évoluer des opérateurs de ce type. On a des librairies qui ont un peu changé leur modèle économique, qui ont fait des offres de service différentes. La librairie n'est pas que le lieu où se vendent des livres. C'est également un lieu de sensibilisation sur les sujets de développement durable. Par exemple, La Bruyère Vagabonde, à Poitiers, a travaillé avec le service environnement du Conseil régional. L'Association des libraires de Nouvelle-Aquitaine travaille sur la négociation avec les distributeurs. L'agence va travailler sur un cluster de l'édition dans lequel la dimension développement durable sera un des objectifs. Il s'agit de voir comment la puissance publique peut accompagner aux mutations. C'est un des aspects évoqués avec les éditeurs dernièrement et ils sont, pour beaucoup, intéressés pour travailler sur ces aspects.

Des axes de réflexion vont être inscrits pour la séance plénière : le travail autour des sites d'implantation, les définitions des locaux, la structuration des réseaux, l'optimisation des transports, la gestion des stocks, la stratégie de communication.

Tous ces éléments seront évoqués le 9 juillet mais peut-être partiellement traités. Ce sera les déclinaisons et les objectifs chiffrés. Il y a déjà des objectifs chiffrés dans la préparation d'une feuille de route en matière de combat contre le réchauffement climatique et de transformation environnementale, industrielle et sociale de nombre de nos dispositifs. C'est à ce titre que le livre a sa place. Dans l'esprit des élus, le livre a toujours une place très particulière au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et je me bats au quotidien pour qu'il la conserve.

Élisabeth MELLER-LIRON : Je ne vais pas revenir, dans ma présentation, sur l'économie du livre en Nouvelle-Aquitaine, puisque Patrick Volpilhac vient de le faire. Il s'agit du fruit d'une collaboration de longue date, qui est toujours notre forme de gouvernance. C'est grâce à cet esprit de partenariat, dans une démarche de co-construction, que les politiques de soutien à la chaîne du livre ont pu évoluer, s'enrichir, et parfois même en inspirer d'autres du côté du livre d'une part mais aussi, et plus récemment, du côté des musiques actuelles ou des arts plastiques. Des collègues sont en effet venus nous trouver et se sont inspirés de nos contrats de filière pour établir les leurs en respectant le même principe de

démarche collégiale et responsable. Ce partenariat ancien est aussi entré dans l'ADN de la Nouvelle-Aquitaine. Ce n'était pas gagné : 12 départements qui se rassemblent, 3 DRAC, 3 Régions. Les habitudes ont beaucoup bougé. Le fait d'arriver à rassembler tous les agents autour de cet axe fort que représente le contrat de filière actuel n'a pas été aussi facile que cela aurait pu être imaginé. Il y avait d'autres méthodes de travail plus isolés, avec moins de concertation. Toutefois, je crois que nous y sommes parvenus aujourd'hui et que l'ensemble des collègues sur les sites de Bordeaux, Limoges ou Poitiers regretteraient si on devait arrêter de travailler en l'état.

Ce partenariat englobe la chaîne du livre, de l'auteur au lecteur. J'aurais pu aussi intégrer les bibliothèques mais comme elles seront présentées cette après-midi, je vais m'en tenir à une vision restrictive de l'auteur au lecteur. Notre première alliance déjà mentionnée était le protocole d'accord sur la librairie indépendante en 2004. La deuxième a introduit l'édition et nous avons aussi introduit les auteurs. Cette synergie institutionnelle mais aussi professionnelle permet de considérer l'écosystème du livre dans son ensemble et de créer une force de frappe favorable à un accompagnement stratégique et opérationnel équilibré en tenant compte des interactions économiques, culturelles et sociales et des disparités à compenser. À ce titre, les deux partenaires incontournables sont l'ALCA et l'INA. J'ajouterais l'agence de la librairie en Nouvelle-Aquitaine (ex librairie Atlantique) qui regroupe aujourd'hui 104 librairies. Nous avons une agence qui a trois emplois à plein-temps et qui a donc la capacité de faire ce travail de mise en réseau, de concertation du point de vue économique, territorial, professionnel. Nous avons choisi de considérer que les réseaux professionnels sont aussi des appuis incontournables si on veut changer les modes de politique et de soutien, et dépasser le simple subventionnement. Ensemble, nous constituerons une véritable plateforme d'expertise décisionnelle et opérationnelle.

Cette démarche partenariale est parfaitement adaptée aux missions de la DRAC. La DRAC n'est pas un service du Conseil régional. Il s'agit du service déconcentré du ministère de la Culture dont le rôle est de mettre en œuvre des politiques de l'État en les adaptant aux contextes locaux, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et en dialogue permanent avec les réseaux professionnels des arts et de la culture. Dans cette perspective, l'aménagement culturel du territoire constitue un axe prioritaire de notre action et cet aménagement ne peut pas s'affranchir des questions environnementales qui nous préoccupent. La DRAC Nouvelle-Aquitaine a 75 M€ de budget d'intervention pour l'ensemble de la culture. Le livre représente environ 3 M€.

Dans l'introduction du contrat de filière signé par la DRAC, le Conseil régional et le Centre National du Livre, il est rappelé que la volonté de soutien au développement de la filière s'appuie sur la prise en compte de la responsabilité sociétale des entreprises et des organisations qui accompagnent le développement des démarches RSE par une approche collective et sectorielle et rend visible les bénéfices de la prise en compte du développement durable dans les stratégies et pratiques des organismes privés et publics. Cette mention qui

est en page 1 de notre contrat de filière, d'ordre éthique, exprime bien notre intention de favoriser l'écosystème du livre en s'appuyant sur les dynamismes des territoires pour aller vers un modèle économique durable. Actuellement, la déclinaison porte surtout sur le développement local et la diversité culturelle, la qualité de vie au travail, les modes de gouvernance. La liste des exemples de bonnes pratiques présentées par Patrick Volpilhac est révélatrice des engagements professionnels et individuels collectifs pour le développement durable et des nombreuses expérimentations en cours sur le terrain. Pour autant, l'écosystème du livre n'est pas vraiment un modèle de développement durable, notamment si on le regarde par le prisme énergétique. En Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs, les préoccupations des professionnels ne sont pas forcément le développement durable mais encore et toujours les problèmes plus structurels de surproduction, de transport, de diffusion et de distribution pour ne citer que les principaux.

Si on mesure la filière livre en parlant de sociétal ou à l'aune de la diversité culturelle, le constat est autre. Ainsi, la présence des librairies sur les territoires est bénéfique pour la vitalité des centres villes face aux centres commerciaux périphériques et pour la préservation de l'indépendance face aux grandes surfaces spécialisées ou au commerce en ligne. Cette vision positive est confirmée par les résultats souvent surprenants de ces librairies moyennes, majoritairement de deuxième niveau. Elles sont fréquentées par une clientèle locale, de passage, éclectique, comme toutes les autres. Ces librairies indépendantes et leur variété de produits et de services sont des acteurs culturels et économiques très appréciés et beaucoup de maires rêvent d'avoir leur librairie car c'est est un marqueur qualitatif de la vie locale. Le problème de la désertification des centres villes ou centres bourgs est une réalité actuelle qui entraîne une déprise économique et sociale des communes et la disparition de l'offre commerciale. Au regard des enjeux de revitalisation, la culture est appelée à la rescousse. Pourtant, le maintien de l'ouverture des librairies dans ces contextes n'est pas une évidence et ne fait pas forcément l'unanimité car si elles favorisent une saine proximité, une qualité de vie appréciable et contribue utilement au développement local, ces librairies indépendantes sont loin des grands axes routiers, complexifient les circuits de distribution et allongent la durée du transport. Le paradoxe entre proximité et centralisation constitue une équation complexe à résoudre, à laquelle il faudra bien trouver des solutions. Faut-il rouvrir par exemple les comptoirs du livre ou trouver d'autres initiatives adaptées au contexte actuel ?

Le système actuel pénalise les territoires. Actuellement, nous assistons à une fermeture rapide des maisons de presse et l'ensemble pourrait aboutir, si rien n'est fait, à une aggravation des déserts culturels. Face à ce besoin de proximité, certains leviers existent déjà pour favoriser la mise en place des circuits courts. Pour autant, ces derniers ne sont pas évidents pour le livre.

Je souhaite également évoquer deux mesures nationales. La première est le relèvement du seuil des marchés publics pour les achats de livres non scolaires adopté le 1er avril 2016, qui a introduit une disposition particulière en portant ce seuil à 90 000 €. C'est une

mesure majeure pour le monde du livre et pour l'environnement puisque le gouvernement invite les collectivités à tenir compte de l'impératif de maintien sur le territoire d'un réseau dense de détaillants qui garantit la diversité de la création éditoriale et l'accès du plus grand nombre à la création. C'est un exemple de circuit court pour le livre puisque la proximité devient un élément d'éligibilité des dossiers. C'est donc une mesure favorable aux librairies comme aux bibliothèques mais qui doit encore être portée à la connaissance de tous, des collectivités et en particulier des acheteurs publics. La deuxième mesure est l'exonération de la Contribution Économique et Territoriale (CET) pour venir aux contrats de filière. C'est un modèle de circuit court. La force du contrat de filière est qu'il n'est pas un régime de subvention mais un régime d'accompagnement permanent pour la formation tout au long de la vie. Au titre de ce contrat de filière, je voudrais parler du compagnonnage qui s'adresse aux auteurs. Ce compagnonnage est le lien entre un auteur et une structure culturelle, sociale, éducative pour mener un projet. Il s'agit d'un auteur du territoire qui n'a pas besoin d'arrêter ses fonctions. Ce dispositif permet une reconnaissance de la qualité culturelle des territoires. Par ailleurs, il rapproche les structures et les auteurs dans un contexte de proximité qui leur permet de lier des liens du temps de la résidence.

Enfin, je voulais terminer par l'opération « Jeunes en librairie » qui a pour objectif de favoriser la découverte des librairies indépendantes de qualité et de proximité par les jeunes Aquitains. Les objectifs prioritaires sont de donner une vision positive des territoires et de lutter contre les inégalités. La majorité des jeunes, de l'ordre de 80 %, qui vont entrer grâce à ce programme dans les librairies n'en ont jamais fréquenté. On cible les CFA, les lycées techniques, les classes dans les zones d'éducation prioritaire, etc. Ces jeunes vont entrer dans les librairies avec un chèque de 30 € et vont acheter un livre. Posséder un livre et être acteur de sa consommation est révélateur, de façon profonde, d'un intérêt nouveau pour le livre. Cette opération est aussi un modèle de partenariat État-Région, avec l'INA, l'ALCA, les départements, ou encore l'Education nationale

François HURARD : Je vais enchaîner sur la question du circuit court en évoquant les constats qui ont été effectués en 2014 à la suite d'un rapport demandé par trois ministres, le ministre de l'Intérieur, le ministre des DOM-TOM et la ministre de la Culture, sur la librairie et l'accès au livre dans les DROM. Ce rapport était une évaluation de politique publique. La particularité du circuit du livre dans les DROM est que la question du transport fait l'objet d'une politique publique en tant que telle à travers la subvention du transport du livre dans les DROM pour compenser le coût de l'éloignement et de l'acheminement des livres. C'est une problématique très ancienne puisque les DROM font l'objet d'une dérogation exceptionnelle à la loi du 10 août 1981 sur le prix du livre. Il y a en effet un statut dérogatoire sur le prix de livre dans les DROM. On applique la tabelle sur le prix du livre de littérature générale dans les DROM, qui est un coefficient majorateur censé permettre compenser le coût de l'acheminement du livre. Le livre est plus cher dans les DROM qu'en Métropole, ce qui s'explique par un statut dérogatoire qui vient compenser le prix du livre en particulier en

raison des questions liées au transport. La problématique du transport est vraiment consubstantielle de toute l'économie du livre dans les DROM.

Les DROM regroupent environ 2 millions d'habitants répartis très inégalement entre les territoires. Il s'agit d'un marché d'environ 40 M€ annuellement. Le tissu de librairies indépendantes est assez important, actif et dynamique. Dans chacun des territoires, nous avons rencontré des libraires extrêmement actifs, amoureux de leur métier, engagés dans la promotion du livre et de la lecture à côté des bibliothèques avec lesquelles ils travaillent en très bon intelligence. Ce tissu est complété, comme en Métropole, par la vente du livre dans les grandes surfaces avec un système commercial un peu différent.

En ce qui concerne les leviers publics, il y en a un sur la problématique du circuit court et du transport puisque le transport est en partie assumé par une subvention de l'État qui oscille autour de 4 M€ par an et qui permet l'acheminement du livre dans les DROM, soit par voie maritime (1 à 2 € par kg), soit par voie aérienne à un coût plus élevé (4 à 6 € par kg) mais avec l'avantage de la rapidité d'acheminement. Il y a une compensation du prix de transport qui est assumée de manière assez paritaire entre l'État et les professionnels de l'édition puisque c'est la centrale de l'édition qui est investie du rôle de gérer les fonds qui permettent de compenser le prix du transport.

On retrouve les problématiques de circuit court dès l'édition. Il existe un tissu d'édition locale dans les DROM qui est assez vivace. L'édition locale fait un circuit long puisque, la plupart du temps, comme c'est le cas pour les éditeurs en région en France, l'impression se fait éventuellement dans d'autres pays européens, voire en Asie. Par exemple, on a un transport de la matière grise immatérielle de Guadeloupe vers un imprimeur en Asie qui transporte vers la France et qui transporte elle-même vers les DROM. Quelques solutions ont été trouvées mais elles restent artisanales. Par exemple, les éditions Nestor, près de Basse-Terre, ont installé une imprimante numérique dans leur garage pour éditer et relier les livres. En revanche, un éditeur qui aurait une vocation plus commerciale sera dans le circuit long.

On a également un problème écologique du livre. Le climat tropical entraîne en effet une usure très rapide du papier. L'objet livre est donc périssable. Par ailleurs, il y a une problématique de stockage du papier, ce qui est un problème pour l'impression locale sous un mode traditionnel. La question du développement durable et du livre n'est donc pas une priorité dans les DROM.

Concernant le transport, on avait relevé une possibilité d'anticipation de la commande de livres, notamment de livres scolaires. Il a en effet été relevé que l'usage du transport par avion concernait essentiellement le livre scolaire pour des raisons liées au renouvellement des manuels lors des changements de programme et au manque d'anticipation des commandes par des décisions et des prescriptions du corps enseignant qui arrivent trop tard pour que les libraires puissent être en capacité de livrer les livres au mois de septembre. Une des

préconisations de la mission a été de dire que la prescription du livre scolaire devait être faite suffisamment en amont pour économiser le transport par avion. Le deuxième écueil concerne le retour des invendus. Il est beaucoup plus faible dans les DROM qu'en Métropole (10 à 12 % de retours). La question qui se pose est la suivante : pourquoi un retour alors qu'on pourrait détruire sur place ? Une des solutions était que le libraire détruise le livre sur place et envoie simplement la couverture puisqu'il faut attester le fait que le livre n'ait pas été vendu et ait été détruit. Cette solution commence à se généraliser mais tous les éditeurs ne l'acceptent pas. Il y a un principe de solidarité à faire jouer pour éviter une situation absurde où on transporte le livre dans les deux sens avec un bénéfice nul pour la collectivité. Le troisième levier était l'innovation technologique. En 2014, on était encore dans l'illusion d'une croissance très forte du livre numérique. Une des solutions envisagées était de soutenir, notamment *via* les libraires, la dématérialisation des livres dans les DROM. Il y avait, là aussi, des écueils puisque le téléchargement dans les DROM est beaucoup moins aisé qu'en Métropole. La conservation des matériels électroniques et leur obsolescence sont aussi plus grandes. Enfin, on a un surcoût des matériels électroniques, y compris des tablettes éditeurs, qui sont importés de la Métropole et qui sont donc plus chers.

La solution qui s'est dégagée était d'explorer la question de l'impression locale, d'autant plus qu'elle a déjà été mise en œuvre avec succès dans le domaine de la presse. La presse, notamment écrite, fait l'objet d'une impression locale numérique. Toute la presse métropolitaine est notamment imprimée de cette manière à la Réunion et non plus transportée par avion comme auparavant. L'impression à la demande s'est aussi beaucoup développée en Métropole et pourrait être un exemple. On avait suggéré que ces territoires deviennent des territoires d'expérimentation et que toutes les aides à l'innovation portent prioritairement sur ce mode d'impression.

Par ailleurs, une coordination est nécessaire entre administration publique et collectivité territoriale. La fiscalité locale est très complexe et pas toujours favorable au livre. Certains DROM ont décidé d'une exonération de la fiscalité sur le livre et d'autres pas.

Pour terminer, je voudrais remercier Monique Barbaroux et Jean-Guy Boin de m'avoir donné l'occasion de reparler de ce rapport. Les rapports du ministère de la Culture et de l'Inspection générale des affaires culturelles font l'objet d'un suivi régulier à partir de leur publication. Les services rendent compte au ministre régulièrement de la mise en œuvre des préconisations retenues et arbitrées. Je rends hommage au service du livre qui, très scrupuleusement, suit l'application des mesures et œuvre, aujourd'hui encore, pour les rendre vivantes. Je voudrais indiquer que le fait de relire ce rapport m'a montré à quel point on était encore peu sensibilisé, il y a quatre ans, à ces problématiques. Il aurait fallu faire une véritable évaluation statistique du bilan carbone du transport du livre. Je pense que les efforts de Monique Barbaroux au ministère permettront d'avoir ce prisme développement durable et ce regard particulier dès lors que l'on aura à envisager des questions comme celle du circuit court. Cette question doit être maintenant au chapitre des priorités, avec l'idée que trouver

des solutions à ces questions tient aussi à une véritable discussion interprofessionnelle et entre plusieurs administrations qui ont une responsabilité dans ces questions au sein même des pouvoirs publics.

Jean-Guy BOIN : Je me permets d'ajouter qu'à la différence de la Métropole, la structure des ventes en volume de livres dans les DROM est d'abord et prioritairement le livre scolaire. Par conséquent, le taux de retour n'est pas à périmètre comparable vis-à-vis de la Métropole.

Question de la salle : Qu'est-ce qui aujourd'hui fait obstacle à un système d'impression en circuit court ? Est-ce qu'on pourrait imaginer, à l'échelle d'un département, avoir une commande à flux tendu du livre qui irait ensuite dans la librairie de notre quartier, dans les deux jours ? Est-ce que c'est faisable ? Est-ce qu'il y a des blocages juridiques ?

Pascal LENOIR **:** Il y a un problème industriel. L'imprimerie française subit des chocs réguliers. On a perdu 35 % de la consommation papier en 10 ans et des pans entiers d'industrie sont partis, notamment la reliure. On est une industrie de l'offre qui a besoin d'avoir des produits culturels, peu chers pour être lus et donc produits dans des quantités assez importantes. Il y a 68 000 nouveautés par an dans l'édition française et des centaines de millions de livres imprimés. Il s'agit d'une industrie et non d'artisanat. Pour autant, le processus est vécu, de l'auteur jusqu'au libraire, de façon assez artisanale : on a cette chance d'avoir un lien transversal car pour mener des réflexions globales, il faut aller chercher des éléments au départ très dispersés. L'édition ne pèse que 6 % de la consommation papier française et 6 % du chiffre d'affaires des imprimeurs. Il faut donc relativiser notre poids.

Pascal BOVERO : La solution est largement pensée. François Hurard faisait référence à ce qu'il connaissait puisque le projet RotOcéan, implanté à la Réunion, était la traduction de ce qu'on essayait de mettre en place au niveau de la presse. Je vous rappelle que ce projet a échoué alors que les conditions étaient réunies puisque la fixation du prix facial des Échos et du Monde qui étaient livrés avant même qu'ils soient dans les kiosques à Paris, pouvait permettre un modèle économique à peu près rentable. Aux Antilles, nous sommes en train de sensibiliser nos imprimeurs qui sont extrêmement positionnés aujourd'hui sur des imprimés publicitaires et périodiques mais absolument pas sur le livre. L'approvisionnement en papier est assez redoutable parce qu'on passe par des intermédiaires. Tout est livré par bateau. Les formats ne sont pas les mêmes. Les normes ne sont pas les mêmes. Mais nous sommes en train de faire un pôle d'impression numérique lourd sur un groupe important qui fait de la presse au Antilles et qui est de plus en plus sensible à l'approche des éditeurs. On va aller dans ce sens-là. Il n'y a pas de barrière réelle ni juridique ni technique à l'heure actuelle. Il y a un problème de volumétrie de marché. On a d'autres solutions qui sont la production proche des libraires et des espaces culturels.

Question de la salle : Nous sommes en train de développer un certain nombre d'audits en partenariat avec des Régions et des DRAC, notamment sur la Région Hauts-de-France, pour rapprocher éditeurs, éditeurs indépendants et imprimeurs avec le soutien des associations d'éditeurs et de libraires. Nous menons des audits pour mesurer les attentes des éditeurs en termes de volume, de conseil, d'accompagnement, etc. On mesure également l'offre des imprimeurs. Je pense que cette action peut être déclinée dans la Région Nouvelle-Aquitaine. Le but de ces audits est de voir comment il est possible de favoriser les circuits courts. On s'aperçoit très souvent qu'il y a une méconnaissance réciproque des éditeurs et des imprimeurs. Tous les acteurs de la chaîne du livre sont impliqués avec les distributeurs, les diffuseurs, les libraires. Toute la chaîne du livre est ainsi représentée.

Élisabeth MELLER-LIRON : Je réponds favorablement à ce que vous venez de proposer. En Nouvelle-Aquitaine, beaucoup d'imprimeries font du livre. Aujourd'hui, de nombreux éditeurs, pour des questions de sensibilité environnementale, impriment à proximité, au moins en France. L'impression en Chine a quasiment disparu. Il y a quelques années, les éditions Gaïa installées à Larbey, qui sont maintenant dans le groupe Actes Sud, imprimaient leurs livres qui étaient ensuite distribués nationalement. La maison de la presse de Saint-Sève n'avait jamais leurs livres puisqu'elle n'avait pas de compte ouvert. Il avait été discuté un contrat qui excluait les Landes. L'éditeur fournissait lui-même un certain nombre de points de vente.

François HURARD : Pour revenir sur la question de la possibilité ou de la non-possibilité, le problème est aujourd'hui financier. On est dans une période de transition et il faut trouver un modèle économique qui permet l'équilibre de ces circuits courts. J'ai travaillé sur le même domaine avec l'export de la presse française à l'étranger. Aujourd'hui, on s'aperçoit que faute de solution d'impression locale, des pans entiers de territoire ne sont plus couverts par la presse française. On a une perte de rayonnement total dans certains territoires. Le kiosque numérique se développe beaucoup dans certains pays développés. En Afrique, aujourd'hui, il est très difficile de trouver un quotidien français parce qu'on n'a pas encore su trouver les moyens d'une impression à la demande, à distance.

Question de la salle : Je crois savoir que la Nouvelle-Aquitaine est pionnière sur ce segment de la loi NOTRe que sont les droits culturels. Je voulais savoir comment les outils que vous avez présentés intégraient cette réflexion sur les droits culturels.

Patrick VOLPILHAC : C'est une vaste question. Ce travail a pu se faire sur l'évolution d'un certain nombre de règlements d'intervention du Conseil régional. À partir du moment où il y avait une garantie d'ouverture à un public différent qui participait aux manifestations, la Région a décidé qu'il y avait une plus-value financière qui était accordée. Par ailleurs, on a un service à la Région qui s'efforce d'accompagner les opérateurs sur la capacité à élargir le public

et l'offre de telle manière que les principes de droits culturels puissent être respectés. On est dedans. On n'a pas d'évaluation. Il n'est pas difficile de mettre des crédits supplémentaires mais sont-ils utilisés tels que définis par le règlement d'intervention et ont-ils cet effet ? En juin, nous avons une réunion de travail à Cenon avec un site qui s'appelle le Rocher de Palmer qui a beaucoup travaillé sur ces aspects et qui nous a aidés à concevoir l'évolution du règlement d'intervention sans qu'il soit trop contraignant. De plus, nos agences, dans leur contrat d'objectifs et de moyens, ont le développement des droits culturels et donc cette nécessité de concevoir des dispositifs qui vont permettre d'accueillir et de toucher un public renouvelé. On a un séminaire par an parce qu'on a un élu qui est très investi sur le sujet, Éric Correia. Il réunit tous les ans l'ensemble des acteurs culturels sensibles au sujet pour travailler sur les évolutions.

Je signale aussi que le livre scolaire est gratuit dans 7 Régions françaises sauf que l'incidence de la diffusion du livre gratuit est que les libraires disparaissent totalement du marché. En Nouvelle-Aquitaine, il n'est pas question que ce soit ainsi. On est en train de concevoir un schéma qui va permettre aux libraires de conserver cette partie du chiffre d'affaires. On met en place un système avec un environnement et les associations de parents d'élèves pour que les libraires puissent être nos interlocuteurs. Enfin, les aspects transport et développement durable ont été posés dans la préparation.

Élisabeth MELLER-LIRON : L'État et les DRAC sont très mobilisés de ce point de vue sur les questions de lutte contre la pauvreté. Les territoires en déprise ou en souffrance sont prioritaires. Des états sont faits régulièrement sur la politique de la ville, notamment dans le monde rural pour cause de départ des populations les plus fragiles des grandes métropoles. On a une évaluation permanente. On est passé de l'intention à l'évaluation permanente. Chaque subvention accordée, en particulier sur la transmission des savoirs éducation artistique et culturelle, doit comporter le détail des populations concernées. On est donc outillé maintenant pour faire un travail de plus en plus fin.

Les Leviers publics pour encourager et soutenir les bonnes pratiques dans la filière du livre et de l'édition

/ Table ronde /

// Séquence 2 : Dans les politiques publiques //

Jean-Guy Boin, Économiste, modérateur ; **Olivier Lerude**, Adjoint à la Haute fonctionnaire au Développement durable, Ministère de la Culture ; **Jean-François Gaillaud**, Adjoint au Chef de Bureau des Éco-industries, Direction générale des Entreprises, Ministère de l'Économie et des Finances ; **Sophie Laporte**, Directrice des Éditions, Rmn-GP ; **Béatrice Macé**, CoDirectrice des Trans-Musicales de Rennes, Présidente de la Commission de soutien aux festivals du CNV.

Olivier LERUDE : L'économie circulaire est un des grands enjeux de notre monde et le livre y prend toute sa part. Quand on parle d'économie circulaire, il faut garder à l'esprit que l'on parle de notre monde, de son avenir ou peut-être de son absence d'avenir, absence liée à l'épuisement programmé des ressources. Le changement climatique comme l'effondrement de la biodiversité nous placent face à une obligation réelle de changer complètement nos manières de faire : l'économie circulaire est une forme de nécessité parce que l'environnement dans lequel nous vivons ne nous permet concrètement pas de continuer ainsi, avec une augmentation de la soif de consommation d'une part et des industries répondant à cette demande d'autre part.

Aujourd'hui, les questions d'économie circulaire ne sont plus simplement de grands principes que l'on trouve dans de grandes déclarations : elles essaient d'avoir une traduction concrète dans les politiques publiques.

En avril 2018, le gouvernement français a publié une « Feuille de route pour l'économie circulaire ». Il s'agit d'un document d'une cinquantaine de pages qui dispose d'un préambule, de grands principes et qui explique ce vers quoi l'économie et la société française souhaitent tendre, de façon à s'organiser collectivement pour atteindre ces objectifs. Les grands axes sont les suivants : « mieux produire », « mieux consommer », « mieux gérer les déchets » et « mobiliser tous les acteurs ». 50 mesures ont vocation à être ensuite déclinées dans toutes les filières, dans tous les milieux professionnels, économiques, à tous les échelons de la société, sous la forme de règlements ou de lois. Un premier projet de loi sur l'économie

circulaire est d'ailleurs actuellement en discussion. Ce projet a été plutôt mal accueilli par le public professionnel parce qu'il ne contient que six articles : une interrogation a donc porté sur l'ambition réelle du texte, jugé trop court. Ce projet de loi a toutefois encore le temps d'être modifié. D'une manière ou d'une autre, ce qui est contenu dans la feuille de route devra être traduit dans le droit français. La FREC a aussi une dimension d'appel à projet : elle donne des grands principes et ensuite, charge à chaque filière, acteur économique, consommateur, producteur, d'indiquer ce qui l'intéresse et de proposer des solutions.

En quoi la filière du livre est concernée ? Est-ce que la filière du livre rentre dans ces cadres et a des projets à mener en matière d'économie circulaire ? Quand on lit la feuille de route, le mot « livre » est présent une seule fois dans les 50 mesures. Pour autant, par rapport à d'autres filières, le rapport à l'économie circulaire du livre semble assez évident.

Tout d'abord par la matière première qu'il utilise : le bois, la forêt. C'est une ressource renouvelable, les arbres sont plantés et poussent. Les forêts se gèrent durablement, notamment en France et notre pays est plutôt bon élève dans la manière dont il organise les coupes et utilise le bois. Il y a donc cette idée que le livre est dans une filière qui compose avec une ressource renouvelable. Toutes les filières économiques ne peuvent pas le dire, je pense aux filières plastiques par exemple. Ensuite, le livre est un objet durable. Une fois qu'il est produit, il ne consomme plus d'énergie. Il est peu périssable et a le temps d'être réutilisé très souvent. On peut le réemployer avec une facilité déconcertante. On pourrait d'ailleurs imaginer des moyens pour faire en sorte que le réemploi soit encore plus généralisé. En France, par le biais des bibliothèques, le réemploi du livre est très introduit. On est aussi dans une civilisation du livre, du temps long, de la transmission, de la culture. Lire un livre imprimé, c'est aussi être garant de cette transmission sur la durée. La feuille de papier est enfin recyclable facilement. Il y a assez peu de déperdition au moment du recyclage, avec peu d'énergie consommée. Le cycle de vie est assez long. De ce point de vue, la question de la gestion des déchets dans l'industrie du livre est une question beaucoup plus simple à régler que dans beaucoup d'autres domaines. On est donc dans une filière qui peut appliquer la feuille de route pour l'économie circulaire.

La filière du livre peut s'inscrire dans une logique d'appel à idées. J'ai relevé quelques mesures qui seraient particulièrement intéressantes pour elle, même si le mot « livre » n'est cité qu'une fois, à la mesure 44, et ne concerne que l'administration publique : « Faire de la commande publique et du dispositif « Administration exemplaire » un levier pour déployer l'économie circulaire. Inciter les administrations à donner les biens en bon état dont elles n'ont plus l'usage (biens amortis tels que livres, mobiliers, matériels électriques et électroniques, équipements divers) ». C'est un peu court au regard du potentiel du livre en termes d'économie circulaire.

Dans l'axe « Mieux produire », on peut par exemple retenir la mesure 1 : « Incorporer davantage les matières premières issues du recyclage dans les produits ». Les avis dans la

filière sur ce sujet sont un peu partagés. Certains acteurs disent qu'ils sont au maximum, d'autres acteurs qu'ils pourraient produire davantage de produits recyclés si le marché en faisait la demande. Ensuite, dans l'axe « Mieux consommer », nous pourrions retenir la mesure 8 : « Améliorer l'information du consommateur ». En effet, si la filière est très structurée du point de vue des labels, tout n'est pas toujours très clair : lorsque nous avons imprimé notre stratégie ministérielle de développement durable sur du papier recyclé, nous souhaitions avoir un texte exemplaire avec tous les logos nécessaires ; or, l'imprimeur n'a pas su nous dire lui-même à quoi renvoyaient exactement les labels. Finalement, rien n'a été mis, par sécurité et honnêteté. Il faudrait donc sans doute que ces indications soient plus intuitives et simples à comprendre et à utiliser. Dans l'axe « Mieux gérer nos déchets », on peut retenir la mesure 21 : « Adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère que leur élimination ». Visiblement, l'État souhaite inciter à ce qu'il y ait une organisation de la filière en ce sens. Enfin, dans l'axe « Mobiliser les acteurs », on peut noter la mesure 49 : « Intégrer les enjeux particuliers aux outre-mer ». Je pense que c'est un sujet en soi et on a vu que la filière est déjà en train de s'en préoccuper.

Ainsi, le livre est complètement à sa place au cœur de l'économie circulaire. L'idée est maintenant que cette feuille de route se décline de manière très opérationnelle.

Jean-François GAILLAUD : Je suis au bureau des Éco-industries qui est en charge du suivi de toutes les filières qui s'occupent de l'utilisation efficace des ressources, notamment d'eau et de gestion des déchets. La feuille de route pour l'économie circulaire a vraiment été au cœur de nos préoccupations au sein de ce bureau puisque nous avons piloté les discussions avec le ministère de l'Écologie et de la transition solidaire. Son élaboration a pris un an car il y a eu une très forte concertation effectuée auprès du grand public. Il ne s'agit pas uniquement d'un exercice ministériel mais également d'un exercice de consultation du public. Une partie des mesures qui figurent dans cette feuille de route sont issues de propositions remontées du terrain, des ONG et des échanges qu'on a pu avoir de façon collégiale avec la société civile. Du côté de la DGE, on s'est occupé un peu plus de plastique puisqu'il s'agit d'un enjeu sociétal assez fort. Toutefois, au-delà de ce sujet du plastique, le Bureau des Éco-industries anime de façon transversale au sein de la DGE l'approche économie circulaire au sein des filières industrielles. Au niveau de ces filières, on peut voir que si on décompose tous les maillons industriels qui participent à l'élaboration d'un livre et à l'édition, on en retrouve plusieurs qui font partie du conseil national de l'industrie qui structure 18 filières stratégiques pour l'industrie française (chimie, bois, traitement des déchets, transport, etc.). Tous ces acteurs sont fédérés au sein d'une section thématique « économie circulaire » et on réfléchit de façon collégiale aux actions à mettre en œuvre, non pas par secteur, mais au global. L'idée de l'économie circulaire est de reprendre les processus naturels, c'est-à-dire que ce qui a été pris dans la nature puisse être conservé aussi longtemps que possible dans un circuit fini, et avoir le moins de fuites possibles (essentiellement la mise en décharge).

Les approches que l'on développe peuvent s'appliquer à tous les secteurs industriels.

On essaie notamment de stimuler des partenariats public-privé en « Soft law », c'est-à-dire les engagements pour la croissance verte. Il s'agit de se rapprocher de l'État qui prendrait des engagements avec les industriels pour permettre la création de valeur sur des sujets comme l'économie circulaire. On a aujourd'hui près d'une dizaine d'engagements pour la croissance verte en ce qui concerne l'économie circulaire. Il s'agit par exemple de l'amélioration du recyclage des déchets du BTP ou de la structuration de filières de recyclage des uniformes. On s'est aperçu que de grandes entreprises comme la SNCF, EDF ou la gendarmerie n'avaient pas de solution pour gérer leurs uniformes de façon sécurisée. Comment capte-t-on les gisements de matières à recycler ? Comment les massifie-t-on ? Comment construit-on, derrière, des industries qui soient capables sur le territoire français d'apporter une valeur et une matière recyclée de qualité ? On organise ces démarches de façon partenariale. L'État ne met pas d'argent. Les engagements pour la croissance verte sont en effet sans engagement financier de la part de l'État. Il s'agit d'approches totalement partenariales avec une feuille de route côté État, une feuille de route côté industriel, et chacun travaille à son niveau d'implication et fait en sorte de lever les freins et de trouver des solutions aux freins identifiés.

Au niveau du livre, on a aujourd'hui des forêts labellisées et durables avec une industrie locale. Ce bien s'inscrit donc très bien dans l'économie circulaire. Par contre, l'aspect qui s'intègre assez mal dans l'économie circulaire est la fin de vie. Une partie de la fin de vie du livre répond très bien à l'économie circulaire avec le réemploi. On voit que bon nombre de livres sont portés vers les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui contribuent à l'économie circulaire. Au-delà, ces biens ne sont plus utilisés. On a une filière à responsabilité élargie qui gère la fin de vie des papiers et cartons mais le livre ne s'intègre pas dans cette filière. Il peut être collecté par l'éco-organisme qui est en charge de la collecte de ces papiers cartons, Citeo. Ainsi, les éditeurs sont responsables de l'élimination et de la gestion de la fin de vie des biens qu'ils mettent sur le marché. Il faut que la gestion soit responsable et la plus durable possible. Pour nous, dans le mode de gestion de la hiérarchie des déchets, la production de chaleur à partir de l'incinération est une perte de valeur. Les réflexions sont engagées : comment peut-on arriver à structurer des filières qui vont permettre d'avoir de la « reverse logistique » c'est-à-dire capter ces gisements de matières qui vont être à valoriser, les amener vers les bons acteurs qui savent les valoriser sur le territoire national, produire à nouveau de la ressource qui va réutilisée et réincorporée, et si possible à « ISO qualité » ? L'idée, en matière d'économie circulaire, est d'avoir une matière secondaire identique à la matière vierge.

Au-delà de ces approches, la DGE se positionne notamment sur tous les maillons. Il y a l'aspect numérique également sur lequel on accompagne la filière. Il y a aussi les aspects RSE. La RSE compte beaucoup dans les éco-industries et le développement durable. Le fait de s'inscrire dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale est un des outils avec la normalisation et les engagements qui sont la preuve que les filières peuvent devenir plus efficientes dans la gestion de leurs ressources. Récemment, on a animé avec l'ENTES une conférence dans le cadre du G7 sur les outils qu'avaient les entreprises à leur disposition pour

devenir plus efficientes dans la gestion de leurs ressources. Trois outils revenaient de façon récurrente : les engagements volontaires des entreprises, la normalisation et la RSE.

Sophie LAPORTE : Je vais vous parler des éditions de la Réunion des musées nationaux Grand Palais (Rmn-GP). Nous sommes éditeurs d'art et publions à l'occasion de nos expositions au Grand Palais pour un certain nombre de musées, notamment ceux sous forme de Services à compétence nationale (SNC) de type Cluny, Compiègne mais aussi en lien avec les autres acteurs, établissements publics, comme Versailles, Le Louvre, Orsay ainsi que d'autres musées en région. On est également en lien, par le biais de la coédition, avec des éditeurs privés. Nous publions essentiellement des livres d'art, des catalogues d'exposition, des livres illustrés et des beaux livres, mais également des albums, des journaux, des guides, ou encore des publications pour la jeunesse.

En exergue, je vous montre ce volume que nous avons publié en 2017 par le biais de notre ancienne filiale Artlys qui a désormais été intégré aux Éditions de la Rmn-GP. Il s'agit d'un catalogue d'exposition qui avait été publié avec le Mucem à l'occasion d'une exposition qui s'était tenue à Marseille, Vies d'ordures, sur laquelle nous nous étions posés beaucoup de questions en essayant de viser à l'exemplarité sur ce type de proposition. Des réflexions avait eu lieu en amont pour viser à l'optimisation d'où un travail sur la pagination, le format, etc. Nous avons travaillé avec un papier recyclé, aussi bien sur la couverture que sur le papier intérieur. Ces papiers avaient d'ailleurs reçu le prix Good Design 2016. On a également travaillé avec des imprimeurs qui souscrivaient aux normes ISO et qui utilisaient des encres végétales biodégradables et écologiques. Ces problématiques sont présentes à notre esprit et nous y sommes attentifs depuis plusieurs années avec des pondérations qui sont aussi celles des nécessités économiques puisque nous sommes une filière industrielle avec ses contraintes propres. Le marché du livre d'art est récessif depuis un certain nombre d'années. Les livres sont chers et coûteux à produire en raison du coût des images. On veille néanmoins à avoir un prix de revient pour permettre d'avoir un prix de vente au public soutenable et de manière à servir les différents publics que nous accueillons tous les jours dans nos musées. Par ailleurs, nous sommes également très dépendants de l'application des bonnes pratiques par nos fournisseurs et nous travaillons également en lien avec ces derniers.

À partir de là, nous avons néanmoins un certain nombre de leviers d'actions, notamment dans la décision de produire, en réfléchissant sur les problématiques de surproduction. Il s'agit, dans notre programmation éditoriale, de faire le choix de publier un titre ou non. Ensuite, il faut se poser la question de comment publier. Il est possible de publier sous forme papier ou sous forme numérique. Certains de nos ouvrages ne sont aujourd'hui publiés que sous forme numérique, notamment les catalogues raisonnés qui sont publiés en ligne et en accès gratuit. Nous sommes en train de faire muter les plateformes pour qu'elles soient plus opérationnelles et permettent, à terme, une impression à la demande, sachant que ces ouvrages étaient copieux et tirés à un petit nombre d'exemplaires. Par ailleurs, pour le papier, une réflexion a lieu sur le format, la pagination, l'optimisation, de façon à faire

« maigrir » les livres. Enfin, on a une attention dans la gestion de stock et sur le fait de proportionner au mieux les tirages pour éviter les sur-stockages puis, dans les gestions de stock, avoir toute une action en direction des réseaux associatifs en pratiquant le don pour des ouvrages qui nous resteraient en surstock. Nous travaillons en lien avec la direction des publics qui mène une politique en direction des publics empêchés, éloignés et jeunes.

Par ailleurs, dans la production en elle-même, on a parlé des circuits courts. Nous essayons, nous aussi, de raccourcir les circuits. Nous imprimons uniquement en Europe, en France si possible ou en Belgique, Espagne et Italie. Nous n'imprimons jamais en Asie et jamais plus loin que les quatre pays cités. Je vous présente des ouvrages de à l'attention du public « Jeunesse » qui sont des cours d'histoire de l'art donnés au Grand Palais. Ces ouvrages ont un souci d'exemplarité. Ils sont imprimés en France et entièrement fabriqués en France. De plus, ils bénéficient des logos Imprim'Vert, des papiers PEFC et sont imprimés avec des encres végétales. Cette nouvelle collection paraîtra début avril.

Lors de la sélection de nos fournisseurs, nous vérifions qu'ils sont certifiés. Ces éléments sont pris en compte dans les cahiers des charges de nos marchés publics pour les papetiers qui souscrivent aux normes FSC et PEFC. Les imprimeurs doivent être certifiés Imprim'Vert et respecter les normes ISO spécifiques de chaque pays. Ainsi, dans le dernier accord-cadre impression de 2018, nous prévoyons tout un ensemble de recommandations qui sont communiquées aux fournisseurs, qui concernent l'achat des matières premières auprès de fournisseurs qui s'engagent pour la protection de l'environnement, l'utilisation de produits moins toxiques aux polluants, l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques de protection efficaces aux trois R (réduction de la consommation d'eau, réutilisation et recyclage), le point concernant le tri et les conditions de stockage des déchets selon leur nature et leur dangerosité, l'élimination des déchets par des collecteurs agréés et enfin l'encouragement pour les communications électroniques afin de réduire l'utilisation papier et la consommation de carburants associée au transport.

Enfin, le dernier levier sur lequel nous essayons de travailler dans notre politique RSO liée au livre prévoit un moindre recours au film plastique. Nos livres ont une certaine valeur et sont donc conditionnés pour éviter de les endommager. Beaucoup de nos livres ne sont plus filmés à l'unité mais par paquet. C'est le cas des livres pour la jeunesse, des albums, des guides et des revues. Nous encourageons par ailleurs le travail avec les imprimeurs pour revoir la qualité de ces films et ainsi avoir des matières moins polluantes.

Béatrice MACÉ : Je vais vous parler du Centre national des variétés (CNV), établissement public qui gère la taxe fiscale sur les concerts et qui, de ce fait, redistribue une partie de cette taxe en aide sélective. Je participe au CNV en tant que professionnelle, désignée présidente de la commission 2, qui est la commission Festivals. Je vais vous faire une présentation de la propagation de l'idée développement durable au sein du CNV.

La genèse est assez récente puisque l'introduction de la pensée développement durable a débuté en 2015 au travers d'un travail de long terme qui était la réforme des aides. Le CNV avait à l'époque 12 ans d'âge et il avait prévu de faire une remise en cause de toutes les aides. Il y a une dizaine de commissions au CNV et la proposition était d'harmoniser les critères d'attribution de ces aides sélectives et de les unifier de manière à ce que la pensée du CNV soit beaucoup plus lisible et présente dans l'attribution des aides. Le groupe 2 concernait la réflexion sur les critères des commissions. Ce groupe a travaillé et l'introduction du développement durable a été faite au travers de la commission Festivals dont je n'étais pas présidente à l'époque. J'ai en effet été désignée présidente il y a presque deux ans. En spectacle vivant, la forme festival a été sans doute la première forme à se retrouver confrontée à des questions sur laquelle la pensée développement durable a apporté des solutions. D'ailleurs, la forme festival fait partie du secteur beaucoup plus général de l'évènementiel. Ce secteur a la norme ISO 20121 qui correspond à tous les secteurs d'intervention, qu'ils soient sport, culture, salon, festival, etc. Cette norme ISO a été travaillée de 2009 à 2011 et est rentrée en action en 2012 avec la certification des Jeux Olympiques de Londres. Elle s'applique aux évènements qui veulent intégrer le développement durable dans leur réflexion. Il s'agit d'une norme ISO d'amélioration continue. La réforme des aides a intégré une « transversale développement durable » de manière à ce que, progressivement, le développement durable intègre tous les critères d'attribution d'aide. Une priorisation a été définie sur le volet environnemental mais on a rajouté très récemment les trois piliers développement durable comme étant plus intéressants que de se focaliser uniquement sur le pilier environnemental, de manière à montrer le développement durable dans toute sa globalité. Au moment du travail sur la réforme des aides, une connexion a été faite via les festivals avec le collectif des festivals bretons engagés pour le développement durable et solidaire qui avait une charte. Un démarrage relationnel s'est mis en place pour que des initiatives de professionnels soient connues et puissent commencer à irriguer la pensée de l'établissement public.

Aujourd'hui, la pensée développement durable est visible et lisible dans toutes les instances de l'établissement. La réforme des aides est une période révolue mais un groupe de travail développement durable a maintenant été mis en place, dans le prolongement de la réforme des aides. Nous nous réunissons environ trois fois par an. Le prochain groupe de travail a lieu la semaine prochaine et nous allons proposer une fiche pratique développement durable avec une priorisation sur l'environnemental. Le caractère environnemental peut être en effet une bonne introduction au développement durable.
Des séminaires d'équipe ont également été mis en place au sein du CNV. Le prochain séminaire a lieu vendredi et aura comme thématique l'introduction du développement durable dans le quotidien de l'équipe en démarrant, là aussi, sur le volet environnemental.

Une des deux grandes instances du CNV est le comité de programme qui est la réunion de l'ensemble des présidents et des vice-présidents des commissions et des instances partie prenante au conseil d'administration. Le comité des programmes propose et valide, avant la

validation finale du conseil d'administration, les programmes. Le développement durable est arrivé dans les annexes du règlement intérieur qui précise le chapeau de tous les programmes. Je vais vous lire l'introduction du développement durable : « le CNV contribue au développement du secteur du spectacle vivant de variété et de musique actuelle en accompagnant les professionnels dans le respect de la stratégie de responsabilité sociétale, sociale, environnementale du ministère de la Culture. Les critères d'attribution de la commission se déclinent selon les trois piliers du développement durable, économique, social/sociétal et environnemental. » Sur ce premier point du chapeau général, il faut retenir que le CNV va prendre en considération un point important du développement durable qui est la transformation générale de l'organisation avec la demanderesse d'aide, la cohérence générale et l'ancrage territorial des évènements qui vont faire l'objet de la demande. Par le fait de l'attention au territoire, il y aura une attention particulière sur les parties prenantes dans lequel ce territoire s'inscrit, au premier rang desquels, les publics. Les publics vont ainsi monter en importance et vont rejoindre les artistes. Ce premier point a été validé par le comité des programmes.

Le comité a aussi défini un focus général qui nous occupe depuis presque 18 mois sur l'analyse de la place des femmes et leur représentation sur l'ensemble de la chaîne du spectacle vivant, que ce soit sur scène, dans les équipes techniques, les équipes administratives ou dans les publics. Un point important du développement durable est ainsi mis en place. Il s'agit de la vérification des faits, la ressource et la documentation. En tant que présidente de la commission Festival, j'ai proposé des modifications du programme Festival. Avant d'effectuer ces modifications, j'ai proposé surtout une méthode développement durable de modification du programme. Je me suis appuyée sur la norme ISO 20121 d'amélioration continue. Elle identifie quatre étapes qui sont incontournables : on démarre par un état des lieux, un diagnostic ; on met le programme en œuvre ; on évalue le programme ; on propose à nouveau un cycle. Je travaille actuellement dans le cadre de la première étape, l'état des lieux. Comme une commission est dans la chaîne de décision, elle est juste sur le moment de la prise de décision sur les critères. J'ai proposé un travail, le socle ontologique, c'est-à-dire qui sommes-nous, quels sont nos textes de référence, de manière à établir une cartographie de tous les textes qu'il nous faut avoir analysés pour définir les critères et l'application du programme. Je travaille sur ce socle ontologique avec le service juridique de la DGCA.

Le comité des programmes a validé cette méthode et le conseil d'administration a donné une validation générale sur tout ce que je viens de vous présenter. La réforme des aides a abouti à une modification du programme et à une introduction du développement durable dans la commission 2. Le texte est très simple : « la commission portera également une attention particulière aux actions prises en matière de développement durable ». L'ensemble des critères a été réorchestré à partir de la grille des trois piliers du développement durable. Il faut retenir la prise en compte du festival comme écosystème. On sera particulièrement vigilant sur la cohérence entre les trois piliers pour voir les incidences d'une décision prise sur

le pilier social par exemple sur un autre pilier, et voir si la chaîne générale est bien respectée. Le travail proposé aux porteurs de projets est de prêter attention au développement durable. Les festivals ont été les premiers à s'y intéresser sur la chaîne du spectacle vivant et maintenant on a beaucoup de dossiers dont les réponses sont orchestrées à partir des trois piliers.

Le dernier point concerne la fiche pratique que nous allons travailler la semaine prochaine avec le groupe de travail développement durable. Cette fiche pratique s'est inspirée de la charte des festivals engagés dans le développement durable en Bretagne. Cette fiche qui existe depuis 2007 a pris appui sur l'Agenda 21 des collectivités qui est divisé en cinq dimensions. On a une priorisation sur les deux premières dimensions qui sont la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources. La fiche pratique va détailler à l'intérieur de ces deux dimensions toutes les actions. Par exemple, sur la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, je citerais la gestion des déchets, les économies d'eau et le travail d'approvisionnement. On propose aux porteurs de projets d'avoir dans cette fiche pratique une identification très concrète par des exemples de tous les points de vigilance et priorités des commissions. On les incite à intégrer dans leur dossier toutes les preuves qu'ils peuvent apporter sur les actions concrètes qu'ils mènent. Je voulais donc vous montrer que le CNV prend maintenant en compte le développement durable dans toutes ses instances.

Pascal LENOIR : Je souhaite donner quelques chiffres pour remettre en perspective les choses. Le livre ne représente même pas 2 % de la consommation de papier carton. La superficie des forêts en France, depuis le début du XXe siècle, a doublé, tout comme en Suède, en Finlande, etc. En Europe, la forêt a augmenté de surface. Pour autant, si vous mettez en corrélation l'augmentation de la consommation de papier, vous seriez très surpris de voir que la forêt a doublé et que la consommation de papier a été multipliée par 10.

Par ailleurs, il ne faut pas simplement arrêter l'économie circulaire aux déchets. On ne peut pas comparer le livre à un autre produit, même papier. Il s'agit d'un projet culturel et sa durée de vie n'est pas la même, malgré tout, qu'un magazine, un journal, un prospectus publicitaire. Pour autant, le livre ne pourrait pas vivre aujourd'hui dans cette économie s'il n'y avait pas toutes ces autres consommations papier. Le livre a une durée de vie longue et variable et on ne sait pas la mesurer. Par ailleurs, 100 % des pilons vont au recyclage et 93 % des papiers que nous utilisons sont certifiés venant de forêts durablement gérées. Une partie des retours libraires sont triés et sont réintégrés au stock pour être commercialisés.

Ensuite, je suppose qu'un consommateur qui aurait fini de lire un livre a peut-être une autre idée que de le jeter dans une poubelle. S'il imaginait le jeter dans une poubelle, j'espère pour lui qu'il saurait aussi reconnaître la bonne poubelle. Les lecteurs sont respectueux du livre en France et il s'agit d'un symbole.

J'ai entendu parler plusieurs fois dans la matinée de dématérialisation au profit de l'environnement. Citeo représente plus de 70 % du papier carton recyclé en France. Combien de pourcentage de téléphones sont recyclés dans le même temps ? Je rappelle que la consommation d'énergie de ces produits avec tous les serveurs est supérieure à la consommation d'énergie de l'aviation civile. Il y a de très bonnes pratiques de la filière puisque la certification a démarré en 1993. On a fait une grande partie du chemin sans obligation légale. Il reste encore beaucoup à faire mais ne mettons pas notre filière à défaut sur ces sujets. On a été assez précurseur sur la problématique du traitement des forêts, des papiers et des déchets. Le livre éco-conçu est celui que l'on vend. Il ne finira pas au pilon. Il faut mettre en valeur ces pratiques et travailler sur les défauts et les améliorations. Il faut partir des choses bien faites et il y en a pas mal chez les imprimeurs et les papetiers. Pratiquement l'ensemble des papetiers sont aujourd'hui ISO 14001 et pratiquement tous les imprimeurs sont Imprim'Vert ou ISO 14001.

Jean-François GAILLAUD : On a bien conscience que le livre est un bien durable, qui se recycle très bien. On le souligne. Il y a peut-être encore des choses à améliorer sur certains territoires où on aurait des zones blanches de collecte qui pourraient être optimisées. Concernant un des sujets qui revient sur l'aspect consommation et destruction des invendus, un débat a eu lieu récemment sur certaines grandes structures de vente par correspondance qui, au bout d'un certain temps, passaient au pilon certains biens qui n'avaient pas forcément trouvé preneurs, quelle que soit la typologie du bien. Vous soulignez que vous avez des dispositifs pour récupérer vos invendus, les remettre dans vos stocks et sur le marché. Ce processus s'intègre parfaitement dans l'économie circulaire. On prend des exemples dans l'économie circulaire et il est très difficile de dire que personne n'a jamais fait de choses. La filière a fait des choses. Il y a peut-être d'autres choses encore à rajouter. Loin de nous de vouloir dire que le monde de l'édition et du livre n'est pas déjà sur un bien durable. Il s'agit d'un bien de consommation qui a une longue durée de vie, chose que l'on peut souligner par rapport à nos smartphones qui ont une durée de vie assez courte.

Olivier LERUDE : Je pense que ces Rencontres font partie des éléments pour montrer que cette filière est déjà bien engagée dans le développement durable. Tout est perfectible, mais cette filière est assez concernée par le sujet. Il y a peut-être une question de communication à faire. La filière est bien engagée naturellement et techniquement.

Question de la salle : J'ai envie de me faire l'avocat du diable même si je n'en pense pas un mot au fond de moi-même. Notre smartphone et tous les outils numériques gèrent 100 000 fois plus de données que le livre lui-même. Je suis enseignant depuis 25 ans. J'avais beaucoup plus de papiers il y a 25 ans quand j'arrivais en cours de l'histoire de l'architecture qu'aujourd'hui. On est dans un combat du pot de fer contre le pot de terre. J'ai toujours envie d'avoir une bibliothèque, j'achète toujours des livres papier, je ne commande pas sur Amazon. Mais cela va être un combat car on est face à une performance qui, même si elle est contre

performante du point de vue du développement durable, nous pose un certain nombre de problèmes.

Jean-Guy BOIN : Il y a effectivement énormément de données à l'intérieur des smartphones. Toutefois, quelle utilisation y a-t-il véritablement par rapport à un livre lui-même ? Il y a une sous-utilisation notoire par rapport à la totalité de ce que vous avez. Pour le moment, on observe quand même que la consommation de produits numériques, en ce qui concerne le livre, ne décolle pas véritablement. Elle a décollé dans les pays anglo-saxons pour des raisons culturelles et des raisons économiques. On n'est pas dans cette situation en France parce qu'on a déjà un instrument de régulation, la loi sur le prix unique du livre. La question du développement durable plus généralement pour une industrie s'inscrit aussi par rapport au corps juridique dans laquelle elle fonctionne.

Question de la salle : J'ai été libraire en librairie indépendante. Quand je vois des distributeurs qui mettent un seul livre par carton, c'est hallucinant. C'est une lutte impossible. Par ailleurs, si on prend un autre niveau, cela fait longtemps que les camions de livraison n'ont pas de pastille verte.

Patricia DE FIGUEIREDO : Association Culture papier ; **j**e voudrais parler du papier recyclé. Le papier se recycle 7 fois avec des écarts de 1 à 10 fois selon l'objet original et l'objet final. Il est très bien de mettre en avant le papier recyclé. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il faut du papier vierge et de la matière première pour faire du papier recyclé. Il faut veiller à ne pas déstabiliser la filière. Le papier recyclé se fait à partir de papier vierge et il ne faut pas les opposer. Quand il s'agit de papier vierge, produit comme c'est le cas en France venant de fibres de forêts gérées durablement, il n'y a pas de souci.

Jean-François GAILLAUD : Aujourd'hui, on met tout dans la même poubelle pour le recyclage et on a une perte non négligeable de la quantité de papier et de carton parce qu'au centre de tri, on va perdre en performance, les papiers vont être souillés, etc. Il y a des enjeux pour améliorer la collecte de ces flux mais aussi donner une plus grande qualité, dans les flux captés, pour avoir une meilleure valorisation de la ressource. On a en effet actuellement une perte en ligne parce qu'on a des systèmes de collecte qui ne sont pas encore optimaux.

Par ailleurs, l'État travaille beaucoup sur le plastique. Aujourd'hui, on est en train de porter un engagement pour la croissance verte qui vise notamment à incorporer plus de matières recyclées dans les emballages. J'invite les maisons d'édition à se rapprocher de nous pour incorporer plus de matières plastiques recyclées dans les emballages.

Jean-Marc LEBRETON : Formateur en développement durable pour les industries graphiques, je voudrais rappeler un point important. On se bat pour parler de papier recyclé.

Je pense qu'on fait un peu fausse route avec ce débat qui ne correspond pas à la réalité du marché. Si on veut faire du papier extra-blanc avec du papier recyclé, on aura beaucoup de difficulté. Il faut utiliser des papiers avec des pourcentages de papiers recyclés et non pas des papiers 100 % recyclés, ce qui permettra d'utiliser des fibres vierges pour une destination précise et d'utiliser des fibres recyclées pour d'autres destinations. Je rappelle que les quotidiens sont imprimés à 100 % sur du papier recyclé qui provient principalement des filières Citeo et non pas des filières livres. On a là un cercle vertueux.

La bibliothèque au cœur de la filière publique du livre et de la lecture durables

/ Table ronde /

// Séquence 1 : Bibliothèques et impact environnemental //

Pascal Sanz, Conservateur général honoraire des bibliothèques, Vice-président du Comité français international Bibliothèques et Documentation, modérateur ; **Patrick Chotteau,** Secrétaire général adjoint, Mission interministérielle pour la Qualité des constructions publiques ; **Emmanuelle Desvaux,** Responsable de la section des Marchés, Sous-direction de l'Éducation Artistique et des Pratiques Culturelles, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ; **Mathieu Cordonnier,** Chef du pôle valorisation des collections, Centre technique du livre de l'enseignement supérieur ; **Gaëlle Le Tallec,** Cheffe du service Maintenance des collections, Bibliothèque publique d'information.

Pascal SANZ : C'est en tant que Vice-président du Comité français international Bibliothèques et Documentation (CFIBD) que j'ai été convié à animer cette table ronde. Le CFIBD est une petite association qui réunit les principales associations bibliothécaires dans notre pays et les principales institutions dans le domaine des bibliothèques (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'Information, Réseau Canopé, Bibliothèque sans Frontières, etc.). Si les organisateurs de cette journée se sont tournés vers le CFIBD, c'est probablement parce que celui-est actif sur la thématique des bibliothèques et développement durable depuis un certain nombre d'années. Dès 2008, il a été en effet l'un des 25 signataires au sein de la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires (IFLA) d'un texte qui proposait que soit créé au sein de cette fédération un groupe de travail spécial sur l'environnement, le développement durable et les bibliothèques.

L'autre étape marquante s'est produite en 2016 lorsque l'IFLA, qui avait lancé l'année précédente son « International Advocacy Program », a voulu donné à celui-ci un nouvel essor et une nouvelle dimension. L'IFLA a alors cherché à identifier sur chaque continent une dizaine de pays appelés à devenir en quelque sorte un laboratoire pour cette campagne de plaidoyers, plus axée sur le rôle que les bibliothèques pouvaient aller jouer pour concourir dans leur pays respectif à l'accomplissement des objectifs de développement durable de l'ONU, l'Agenda 2030, adoptés récemment. En août 2016, le CFIBD a participé à la sélection des 10 pays européens qui ont été retenus et s'est attaché à ce que la France en fasse partie. Dès la fin de l'année 2016, notre association a participé à un ensemble d'actions conduites en France autour de la sensibilisation aux objectifs de l'Agenda 2030 et de la démonstration du rôle que

les bibliothèques pouvaient y tenir. Il sera notamment question de cette démarche coopérative dans la deuxième séquence de cette table ronde. Cette démarche cherche à montrer aux bibliothécaires, eux-mêmes, dans tous les types de bibliothèques mais aussi, et plus encore, aux décideurs qui président à l'évolution et à la transformation des bibliothèques, que celles-ci sont à mêmes d'exercer une action utile et concrète sur pratiquement chacun des 17 objectifs de l'Agenda 2030.

Cette table ronde va chercher à en être, sous une autre forme, une nouvelle démonstration. Elle comprendra dans sa seconde partie une présentation de l'ensemble des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Notre table ronde va se concentrer sur deux grandes questions :

- quel est l'impact de la bibliothèque elle-même sur l'environnement ? L'impact de son bâtiment, de la façon dont il a été conçu puis construit, l'impact de son fonctionnement quotidien puis l'impact des collections de documents que l'établissement acquière, gère, conserve et communique puis, pour une part d'entre eux, élimine en fin de vie de différentes manières qui, dans certains cas, donnent une seconde vie à ces documents ;
- La seconde question a trait à la fonction de sensibilisation et d'éducation au développement durable de la bibliothèque, en partant de l'exemple d'une bibliothèque parisienne tout à fait en pointe sur cette question pour en venir à la vision d'une auteure et illustratrice sur cette question.

La boucle ne sera pas pour autant bouclée sur ces questions puisqu'après cette table ronde, on aura encore une superbe illustration du sujet avec l'exemple à plusieurs voix de la vie de la médiathèque de Venelles.

Nous entamons donc la première partie de cette table ronde consacrée à l'impact environnemental des bibliothèques. Le premier orateur est un architecte, Patrick Chotteau. Il est architecte DPLG, architecte urbaniste en chef de l'État et secrétaire général adjoint de la Mission interministérielle pour la Qualité des constructions publiques. Après avoir été successivement chef de service du service aménagement, urbanisme, environnement, construction publique et surtout après s'être confronté aux questions de politique de la ville et de l'habitat dans les directions départementales pour le ministère de l'Équipement, Patrick Chotteau a dirigé le service d'architecture des bâtiments fonctionnels à la Direction du patrimoine et de l'architecture de la ville de Paris. Il effectue des travaux de recherche sur les questions de prise de conscience et d'autonomisation de l'arbitrage politique par rapport aux expertises techniques et fonctionnelles. Il est convaincu de la nécessité de l'association de tous les protagonistes intéressés de près ou de loin à la décision. Il participe à une démarche stratégique de programmation en faveur de la production du projet urbain. Il enseigne sur ces questions et approfondit sa recherche dans le domaine de la résilience des villes dans leur territoire.

Patrick CHOTTEAU : Je me présente en tant que secrétaire général adjoint de la Mission interministérielle pour la Qualité des constructions publiques. Il s'agit d'une mission placée, depuis sa création en 1977, sous l'autorité du ministère en charge de l'architecture, donc à savoir la Culture. Je m'intéresse plus particulièrement à la question de la décision. Comment le maire, le maître d'ouvrage, se retrouvant face à des expertises, peut lui aussi se fabriquer un niveau d'ambition ? L'objet de la recherche qui a été développée dans un ouvrage sorti il y a maintenant trois ans autour de la question du projet urbain est l'idée que les publics, les ayants-droits, les parties prenantes, les personnes concernées constituent un contrepoids face aux ingénieries techniques. Il s'agit de l'idée que l'architecte ne soit plus seulement là pour fabriquer des icônes. On a envie de vivre dans des outils où les fonctionnalités sont reconnues, acceptées, appropriées par les gens qui les utilisent. C'est la raison pour laquelle on défend la participation citoyenne et, d'une certaine manière, on enseigne les modalités de traitement de la question de la participation citoyenne au fur et à mesure de l'écriture de la programmation, en dégradant les modalités de la participation au fur et à mesure que la maîtrise d'œuvre prend ses responsabilités. Il y a un effet de ciseau à trouver qui est fondamental. Si on associe véritablement les usagers à une décision dans ce qu'elle a de plus importante, c'est-à-dire le contenu, on a de fortes chances de ne plus avoir de problèmes de discussion sur la forme du contenant et de sa matérialité.

On s'intéresse donc à la programmation. On a travaillé à l'écriture de la loi MOP dans les années 1980. La première chose qu'on a défendue comme valeur pour professionnaliser la maîtrise d'ouvrage et les élus, c'est la question de la fabrication du contenu. Très vite, on s'est rendu compte que le contenu programme n'était pas qu'une affaire de fonctionnalité mais bien une affaire de démarche. La programmation est une démarche en soi. C'est la raison pour laquelle on avait prévu dans la loi MOP un premier acte politique qui définissait l'opportunité, la pertinence et les choix. Cette démarche de programmation commence là, avec les usagers, l'ambition des futurs utilisateurs et le plaisir d'aller lire. J'ai grandi loin des villes et j'ai été privé de lecture jusqu'à l'âge de 20 ans. Dans les campagnes, il n'y avait pas de bibliothèque. Il n'y avait pas de bibliobus partout non plus.

Mon propos arrive là où on parle aujourd'hui de numérique. Il y a une chance autour de la question de la dématérialisation des supports, c'est-à-dire pouvoir apporter tous les contenus et toutes les œuvres de l'humanité chez les gens. C'est, pour moi, quelque chose d'essentiel. Peut-être que c'est l'occasion pour les gens des bibliothèques de faire du coaching. J'ai eu mon bac par correspondance et j'ai fait toutes mes études par correspondance. De fait, il est essentiel d'être bien coaché. La bibliothèque de l'avenir fait partie de la programmation parce que l'architecture aura vraisemblablement à réfléchir aux conditions de travail de ces nouveaux bibliothécaires.

Par ailleurs, je suis arrivé au livre par le film. Entrer dans une bibliothèque, regarder un film et ensuite avoir envie de lire le livre, ne serait-ce qu'en version audio, pour ensuite arriver au livre, cela peut être sympa. J'aime bien le terme médiation, toutes ces idées qui font qu'à

un moment donné, on va s'approprier les choses d'une autre manière. J'étais extrêmement impressionné la première fois que je suis rentré dans une bibliothèque. On m'a dit que la bibliothèque avait changé. J'en ai visité quelques-unes depuis que je suis à la Mission interministérielle pour la Qualité des constructions publiques. Effectivement, on a bien compris que la bibliothèque pouvait être une sorte de médina. La démarche se situe dans une logique d'accompagnement qui me paraît intéressante et qui nécessite, dès la démarche de programmation, qu'on soit capable d'inventer un scénario extraordinaire et de pouvoir le communiquer.

Dans les bibliothèques neuves, on dit aujourd'hui que si la maîtrise d'ouvrage est publique, on doit organiser un concours d'architecture. De fait, le maire excite l'imaginaire des architectes retenus. On qualifie des ambiances pour arriver à aller vers trois ou quatre projets qui soient suffisamment contrastés et ensuite pour aller vers le projet qui servirait au mieux la politique que l'on souhaite mettre en place. On aime la démarche de programmation pour ces raisons. La loi MOP prévoit également des études d'avant-projet. On n'est pas dans la fin de la démarche de programmation mais dans la continuité d'une démarche avec une discussion entre ce qui s'est dit lors du jury de concours et la réalité de ce qui sera rendu à l'avant-projet définitif. Vous aurez vraisemblablement pu pousser au maximum cette idée du programme et donc répondu au mieux aux exigences d'usage et de confort des futurs utilisateurs.

Pascal SANZ : Nous allons enchaîner sur la question des acquisitions de documents par la bibliothèque et la collectivité à laquelle elle appartient, notamment les acquisitions de livres. Pour ce faire, nous avons fait appel à Emmanuelle Desvaux. Elle travaille à la ville de Paris depuis plus de 20 ans. Après s'être orientée fin 2014 vers les marchés publics de collectivité territoriale, notamment les marchés de gestion d'équipements municipaux au sein de la Direction des finances et des achats, elle a rejoint plus récemment la Direction des affaires culturelles comme responsable des marchés pour les établissements relevant de la sous-direction de l'éducation artistique et des pratiques culturelles qui comprend, à côté des conservatoires et des ateliers de beaux-arts, les bibliothèques.

Emmanuelle DESVAUX : L'acquisition de livres à la ville de Paris comporte beaucoup de spécificités. Elle représente un volume financier très important, de l'ordre de 5,5 M€ HT par an, si on inclut les 2,5 M€ d'achats de livres scolaires et de jeunesse dont je ne vous parlerai pas dans la mesure où ils relèvent d'autres directions de la ville de Paris, les affaires scolaires et la direction des familles et de la petite enfance.

Le réseau des bibliothèques publiques de la ville est essentiellement rattaché à la Direction des affaires culturelles. La sous-direction de l'éducation artistique et des pratiques culturelles dessert les établissements qui sont mis à la disposition des parisiens (bibliothèques, conservatoires, ateliers des beaux-arts). À cette sous-direction sont rattachés 73 établissements de prêts publics, 57 bibliothèques de prêts et 16 bibliothèques dites

patrimoniales et spécialisées (on y trouve par exemple les Archives de Paris qui dépendent de la Direction des affaires culturelles mais aussi des petites bibliothèques spécialisées dans l'horticulture ou le jardinage qui dépendent de la Direction des espaces verts et de l'environnement). Le besoin en achat de documents imprimés hors numériques de ce réseau de bibliothèques est de l'ordre de 3 M€ par an pour le renouvellement des collections. Cela représente l'acquisition de plus de 200 000 documents par an, sachant que les documents imprimés représentent les trois-quarts des collections proposées aux usagers. Le renouvellement des collections est accompagné pour partie par le reversement de documents pour des contraintes d'espace évidentes. Le reversement est fait à la réserve centrale ainsi qu'à d'autres bibliothèques ou établissements et services de la ville ou à des associations. Le réseau des bibliothèques publiques parisiennes compte 6 millions d'usagers par an dont 2,3 millions empruntent. Il y a 13 millions de documents empruntés par an tous types confondus par près de 300 000 usagers inscrits, soit 12 % de la population parisienne et 30 % pour les 8-13 ans. Le taux de rotation des livres est extrêmement élevé. La ville s'efforce de mettre à la disposition de ses usagers, outre des espaces de travail qui manquent, une offre très large en termes de nombre de titres et de catégories. L'offre éditoriale commerciale est ainsi largement proposée mais on se préoccupe aussi d'offrir des titres de petits éditeurs et de labels, ainsi que des documents à rotation plus lente.

Le service central de documents et des échanges est un élément central de la politique d'acquisition publique parisienne puisqu'il représente à peu près la moitié des acquisitions de documents pour le compte du réseau dans le cadre de groupes de lecteurs. On en a une dizaine au total qui propose régulièrement des listes de documents à acquérir aux établissements. Les plus importantes bibliothèques gèrent par ailleurs directement leurs achats de collection. Les volumes financiers des marchés et des commandes à la ville de Paris sont exceptionnels et représentent des enjeux et des contraintes tant pour la collectivité que pour les fournisseurs. Ces enjeux et contraintes sont les suivants :

- D'importants volumes de documents commandés qui imposent le recours à des appels d'offre publics supérieurs au seuil européen. La ville s'efforce toutefois d'ouvrir des marchés à des fournisseurs de toute taille par l'allotissement des marchés et par la multi-attribution sur les lots les plus importants. C'est le cas actuellement de 7 des marchés sur 11 que la ville utilise pour alimenter son réseau de bibliothèques en documents imprimés ;
- Présenter l'offre la plus étendue et diversifiée possible pour répondre aux besoins de tous les publics et éviter toute rupture d'approvisionnement en cas de défaillance temporaire ou permanente d'un opérateur ;
- Avoir des délais de commande les plus courts possibles pour répondre au mieux à ces besoins. Ces délais de commande vont de 5 jours à compter de la réception de la commande pour les nouveautés éditoriales jusqu'à 40 jours pour des petits lots comme ceux des petits livres en langue étrangère asiatique par exemple, en passant par 20 jours pour les livres équipés pour le prêt public ;

- La décentralisation d'une part importante des commandes par les établissements eux-mêmes et la diversité des sites de livraison sur Paris ;
- Le caractère permanent des campagnes de commande puisqu'à la différence des livres scolaires, ces campagnes viennent au fil de l'eau, au cycle des nouveautés éditoriales, des besoins des usagers alors que la Direction des affaires scolaires commande très majoritairement ses livres juste avant la rentrée scolaire.

Un achat durable de livre est la prise en compte des impacts économiques et environnementaux dans les marchés publics assurant le renouvellement des collections. Compte tenu des volumes de besoins, l'achat durable de livres à la ville de Paris ne peut recourir à la procédure dérogatoire aux règles de marché public qui permet de passer sans publicité ni mise en concurrence des marchés de livres imprimés non scolaires dans la limite de 90 000 € HT et donc de favoriser des fournisseurs locaux. La ville s'efforce cependant de mettre en œuvre différentes mesures pour favoriser l'achat durable. La passation prochaine d'un nouvel appel d'offre destiné à couvrir les besoins du réseau en documents imprimés, auquel je participe, ne me permet pas d'annoncer les modalités des futurs marchés. Toutefois, dans le cadre de la future consultation en appel d'offre, les démarches précédemment entreprises seront poursuivies et amplifiées dans toute la mesure du possible.

La ville imposera dans tous ses marchés, dès 2020, la livraison sans diesel et elle favorise déjà dans les cahiers des charges des marchés les déplacements doux ou les moins polluants possibles comme l'énergie électrique, le GPL ou le GNV, les véhicules hybrides, à hydrogène et impose à minima la norme Euro 5. Elle s'efforce de promouvoir l'optimisation des commandes et des livraisons. La première modalité de limitation des livraisons est le Service du Document et des Échanges (SDE) qui centralise certaines commandes, réceptionne les livraisons, assure l'équipement des livres pour le prêt public et optimise la distribution par des données. Quant aux commandes directes des établissements, l'adoption d'un minima de commandes et leur regroupement contribue à l'objectif de réduction des livraisons et donc des impacts environnementaux du transport des livres. Elle favorise par ailleurs un cycle de vie le plus long possible de ces documents imprimés et proposés aux usagers par un équipement qui rend certes les livres non biodégradables mais qui leur assure une certaine pérennité compte tenu du taux de rotation élevé que j'ai mentionné tout à l'heure. Elle s'efforce en outre d'assurer une seconde vie aux fonds imprimés, s'agissant des livres empruntés, car les fonds patrimoniaux ont vocation à assurer la conservation permanente de documents rares ou précieux. Cette seconde vie s'effectue par la mise à disposition aux usagers d'ouvrages par la réserve centrale des bibliothèques, des échanges de documents entre bibliothèques du réseau et, au-delà, par l'intermédiaire de l'antenne de diffusion d'échanges du livre qui donne aux associations.

Je conclurais mon intervention en indiquant mon intérêt pour toute pratique en matière d'achat durable de livre qui serait applicable aux spécificités du contexte parisien que j'ai présenté dans cette intervention.

Pascal SANZ : Nous enchaînons sans plus attendre avec l'intervention de Gaëlle Le Tallec. Après des études de sciences politiques, elle est entrée dans les bibliothèques en 2012 tout d'abord comme bibliothécaire adjointe spécialisée. Elle a travaillé en cette qualité pendant 5 ans à l'université de Paris 13 à Villetaneuse ; elle y était en charge des collections de droit et de sciences politiques mais également responsable des services au public et de l'accueil des publics handicapés. Elle a été chargée du projet de programmation de la construction du nouvel équipement de l'université. En 2017, elle est devenue bibliothécaire d'État et a été nommée au service Maintenance des collections de la Bibliothèque publique d'information à Paris. Ce service s'occupe de la reliure, du retraitement des ouvrages, etc. Elle fait aussi partie d'un groupe de travail sur la signalétique dans le cadre des travaux de rénovation de la bibliothèque.

Gaëlle LE TALLEC : Je vais présenter très brièvement la Bibliothèque publique d'information (BPI). Elle a ouvert en 1977 avec une identité très forte puisqu'il s'agit d'une bibliothèque de lecture publique, nationale, qui a une vocation encyclopédique et une vocation d'actualité. Cette vocation d'actualité nécessite un très fort taux de rotation de documents. On acquiert environ 18 000 documents imprimés par an. Nous avons également 1 790 abonnements de périodiques, plus tout ce qui concerne le cinéma documentaire puisque la Bibliothèque publique d'information est partie prenante du catalogue national des films documentaires. La place n'est donc pas illimitée à la BPI, malgré un bâtiment de 10 000 m². Toutes les collections de la bibliothèque sont en libre accès ; il n'y a pas besoin de magasin. Les collections sont immédiatement disponibles pour le lecteur. Il est autonome dans ses recherches, ce qui déplace la médiation des professionnels sur un autre niveau que la recherche de livres en magasin. L'espace n'est pas extensible. On a forcément un fort taux d'actualisation et de rotation des documents. La BPI a en libre accès environ 376 000 monographies auxquelles s'ajoutent les 18 000 acquisitions par an et les 1 790 abonnements de périodiques. Un livre acheté nécessite de retirer un livre des collections. En 2018, la BPI a acquis 18 381 monographies et en a retiré 17 684. Le désherbage a donc une place centrale. Les procédures et les objectifs sont très stricts en fonction de chaque collection.

La BPI est tournée vers la cohésion sociale. Beaucoup d'actions au quotidien et beaucoup d'animations vont dans ce sens. Il était donc complètement inimaginable de désherber 18 000 livres par an sans réfléchir à la seconde vie des documents. Un service à part entière est chargé de réfléchir à ces questions. Il s'agit du service de la maintenance des collections et plus précisément de ce qu'on a appelé le retraitement des ouvrages. Cet élément a été réfléchi depuis la création de la bibliothèque. Au départ, les acquéreurs décidaient eux-mêmes à qui ils allaient redonner les documents. L'orientation allait surtout vers les bibliothèques universitaires ou les bibliothèques de lecture publique spécialisée. Puis, le service a pris de plus en plus d'ampleur. Aujourd'hui, deux personnes travaillent à temps plein et une personne travaille à mi-temps sur la redistribution des ouvrages.

La BPI couvre tous les champs de la connaissance à l'exception de la littérature de jeunesse. On y trouve à la fois de la sociologie, de la philosophie, des mathématiques de niveau universitaire, des méthodes d'apprentissage des langues, des mangas, de la mécanique automobile, des collections de timbres, de la religion, de l'architecture, du cinéma, etc. Tous ces documents passent entre les mains du service du retraitement. La BPI a également toutes les revues magazines et périodiques. Elle travaille avec un compactus qui est une étagère roulante sur rail. Elle dispose d'un petit local de 15 m² qui peut lui permettre de stocker jusqu'à 230 mètres linéaires. Les acquéreurs font le choix du retrait. On est toujours deux pour effectuer le retrait des livres en rayon, l'acquéreur et une personne de la politique documentaire ou une personne du retraitement pour avoir un dialogue sur le fait de retirer ou pas l'ouvrage des collections. Une méthode a été développée à la BPI et est maintenant très connue dans toutes les bibliothèques. Il s'agit de la méthode IOUPI. Elle a été développée par Claudine Liéber et Françoise Gaudet à la BPI :

- Le I correspond à « information incorrecte » ;
- Le O correspond à « contenu ordinaire médiocre » (ex : ouvrages sur le même sujet) ;
- Le U correspond à « document usé » ;
- Le P correspond à « information périmée » ;
- Le I correspond à « document inadéquat avec le fond ».

Grâce à cette méthode, la BPI arrive à retirer environ 18 000 livres par an. Une fois que ces livres sont retirés, ils arrivent dans le service. Chaque livre est vérifié au niveau de son aspect physique puis au niveau du contenu. Par exemple, les livres d'informatique, de médecine ou de droit seront détruits au-delà de 5 ans, l'obsolescence des informations dans ce domaine étant en effet estimée à cette durée. Pour d'autres disciplines, le tri intellectuel demande beaucoup plus de temps, d'expertise et de recherche. On va déterminer pour chaque livre s'il va suivre le circuit du don ou le circuit de la destruction. En 2018, on compte 51 % de livres détruits et 49 % de livres distribués sur les 17 684 monographies passées par notre service.

Une compacteuse dans le Centre Pompidou est mise à notre disposition pour les livres détruits. Ils sont donc détruits sur place. Il n'existe pas de système de recyclage. Il s'agit donc d'un axe d'amélioration. Toutefois, en bibliothèque et surtout à la BPI, tous nos livres sont plastifiés et/ou reliés puisqu'on a 5 000 lecteurs par jour en moyenne. On n'a pas de prêt donc les livres sont à usage intensif.

Concernant les dons, les livres sont classés dans le compactus selon le même type de classement que dans la bibliothèque. On recrée en fait une petite bibliothèque et notre compactus peut contenir de 5 000 à 12 000 documents selon la période de l'année. La BPI reçoit des bénéficiaires. On en compte environ 250 à la bibliothèque. Ils viennent choisir les documents dans le compactus. Le but n'est pas en effet de leur envoyer des cartons entiers de livres pour s'en débarrasser mais bien d'avoir un accompagnement avec eux. On les aide à monter des bibliothèques associatives quand ils en ont besoin. On est là pour les conseiller,

pour échanger avec eux. Ensuite, on crée des listes des ouvrages qu'on leur donne car on a forcément un suivi juridique. Une convention est signée. On a un service juridique à la bibliothèque avec lequel on passe des conventions de dons. Les livres de la BPI font partie du domaine privé et on signe des conventions avec des associations dont le siège social est en France. On leur cède la propriété des ouvrages et, de leur côté, elles s'engagent à ne pas les revendre. Ces conventions sont valables dans le temps. Une fois qu'on les a reçues, nous préparons nous-mêmes les cartons et organisons la livraison. Il s'agit de quelque chose qu'on a pu développer depuis cette année. La bibliothèque possède un véhicule et nous organisons nous-mêmes les livraisons pour les associations qui n'auraient pas de véhicule en Ile-de-France. En 2018, 11 000 documents et 2 300 revues ont été donnés. On travaille avec les associations du champ social, les associations humanitaires qui envoient les livres à l'étranger, notamment en Afrique de l'Ouest, soit en bibliothèque universitaire soit dans des bibliothèques de lecture publiques. On travaille également avec des bibliothèques spécialisées, des écoles-lycées, des universités, des musées, des structures culturelles, des hôpitaux et des prisons.

En 2016, une convention nationale a été mise en place avec le ministère de la Culture et la Direction de l'administration pénitentiaire. Cette convention nous a permis de créer un réseau national de dons. Il s'agit aussi de former les détenus qui sont auxiliaires de bibliothèques, d'échanger avec le personnel de l'administration pénitentiaire et de développer des actions en faveur de la réinsertion de détenus. Cette année, nous avons accueilli les auxiliaires de bibliothèques détenus à Fleury-Mérogis qui ont pu choisir eux-mêmes les documents qu'ils voulaient pour les bibliothèques de Fleury-Mérogis. Ils sont restés à la bibliothèque pendant une journée entière. On a pu échanger avec eux sur leur formation. Ils ont surtout pu voir comment fonctionnait une grande bibliothèque de lecture publique. On a aussi un même type de convention avec les hôpitaux et un projet avec les établissements scolaires.

Enfin, on a développé un projet avec l'école d'art moderne de la ville de Paris qui travaille sur le zéro déchet. Des créations ont été montées et les lecteurs repartent avec leur petite création.

Pascal SANZ : Nous allons enchaîner avec une intervention qui va être parfaitement complémentaire de celle-ci. Il s'agit de celle de Mathieu Cordonnier qui est historien de formation. Il a passé quelques années comme chef de projet dans le domaine du numérique avant d'être affecté en tant qu'assistant des bibliothèques comme responsable des collections de périodiques à la bibliothèque universitaire de Béthune qui appartient à l'université d'Artois. Depuis avril 2017, il est devenu bibliothécaire d'État. Il travaille au Centre technique du livre de l'enseignement supérieur où il exerce la fonction de responsable du pôle valorisation des collections qui regroupe le service de la communication des documents et celui de la conservation partagée.

Mathieu CORDONNIER : L'objet de ma présentation est de vous présenter le rôle du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) en matière de mutualisation des collections pour les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, rôle qui s'opère principalement via des actions dites de conservation partagée.

Le CTLES est un établissement public à caractère administratif créé en 1994 et dont le rôle premier est d'être la bibliothèque de dépôt des bibliothèques de l'enseignement supérieur en Ile-de-France. Nous avons vocation à offrir des espaces de stockage de livres et de revues pour ces bibliothèques et de fournir, par la même occasion, un service de communication de documents qui s'effectue via une navette quotidienne, qui permet aux établissements qui nous font des demandes de communication de documents de les servir dès le lendemain. Le bâtiment historique a été inauguré en 1996 et est situé à Bussy Saint-Georges en Seine-et-Marne. Depuis 2016, un nouveau bâtiment a été adjoint à ce bâtiment principal qui nous a permis de faire passer notre capacité de stockage de 78 km linéaires à 130km. Ce nouveau bâtiment est constitué de deux parties distinctes. Seule la première partie a été équipée en rayonnage et à l'horizon 2026, l'équipement de la deuxième partie nous permettra d'accueillir 50 km linéaires supplémentaires. Dans le prévisionnel, on est déjà à saturation de nos capacités de 130 km linéaires.

De par ses missions statutaires, le CTLES est amené à gérer, conserver et communiquer les collections qui lui sont confiées par les établissements d'enseignement supérieur d'Ile-de-France d'une part. Depuis 2014, il coordonne aussi les plans de conservation partagée de périodiques pour l'enseignement supérieur, action qui s'opère dans le cadre du groupement d'intérêt scientifique CollEx-Persée. De fait, de par ses deux missions, le CTLES est un acteur incontournable de la conservation partagée en France aujourd'hui. La conservation partagée est l'ensemble des dispositifs et des actions qui consistent à mutualiser les ressources pour assurer d'une part la conservation et d'autre part la communication des fonds documentaires. L'idée est de permettre aux bibliothèques de désherber de manière concertée. En bibliothèque, désormais, il est admis qu'on puisse se séparer d'une partie de ses collections, *via* le pilon, les dons ou le refoulement. Un document présenté en accès libre au lecteur peut être transféré vers un magasin et le lecteur doit faire la demande expresse pour pouvoir consulter le document. Ce magasin peut être soit dans la bibliothèque soit hors les murs. La question du désherbage se pose de la façon suivante : comment puis-je me séparer d'une partie de mes collections tout en étant certain que cette connaissance sera bien conservée ailleurs sur le territoire ? En tant que bibliothécaire, on a toujours cette idée qu'on est aussi les garants du maintien du patrimoine de demain. Par ailleurs, qu'est-ce qui nous dit qu'un livre qui n'a pas été consulté pendant 10 ans ne le sera pas demain ?

Pour donner des garanties à nos collègues afin qu'ils puissent désherber tranquillement, nous avons mis en place différentes actions de conservation partagée. Ces actions peuvent prendre deux formes très différentes l'une de l'autre mais complémentaires. La première s'appelle la conservation partagée centralisée. On fait ainsi reposer sur un

établissement identifié, comme le CTLES, la conservation et la communication des collections qui auraient été éventuellement transférées par des bibliothèques, charge à l'établissement ensuite d'en assurer la conservation et la communication pour l'ensemble du réseau. L'autre forme est la conservation partagée dite répartie. Dans ce cas, on crée un réseau d'établissements documentaires qui se répartissent entre eux la charge de la conservation et la charge de la communication. Le CTLES intervient à ces deux niveaux.

En tant que bibliothèque de dépôt, le CTLES est le principal organe de conservation partagée centralisée pour l'Ile-de-France. La création du CTLES est liée principalement à des difficultés de stockage de collections de la part de bibliothèques universitaires d'Ile-de-France qui étaient soit saturées, soit menacées de l'être à plus ou moins court terme, d'où la création de ce grand local de stockage. L'idée était d'accueillir principalement des collections dites à rotation lente, c'est-à-dire des collections peu empruntées par les lecteurs. Aujourd'hui, on s'aperçoit que c'est moins le cas. On a beaucoup de collections qui sortent énormément, ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes d'organisation.

On a trois statuts pour les collections accueillies au CTLES. Le premier concerne les sessions, c'est-à-dire que l'établissement qui nous transfère ses documents nous les cède en pleine propriété. Le CTLEC devient donc prioritaire de ces collections. Parmi les documents transférés, nous regardons si nous n'avons pas déjà le livre ou la revue chez nous. Si c'est le cas, nous détruisons l'exemplaire surnuméraire qui est en moins bon état. L'idée est de constituer une collection de référence de livres et de revues qui sont dans le meilleur état possible et qu'on puisse les communiquer ensuite à l'ensemble des bibliothèques déposantes. La deuxième possibilité est d'avoir des collections en dépôt. Dans ce cas-là, la bibliothèque conserve la propriété de ses collections et le CTLES ne procède pas à un dédoublonnage ni à la destruction des fascicules, ce qui entraîne la présence d'un certain nombre de doublons, triplons dans nos magasins qui prennent beaucoup d'espace et qui pose un gros problème. L'autre problème est que les collections qui nous sont déposées n'apparaissent pas dans notre catalogue. Elles continuent d'apparaître dans le catalogue des bibliothèques qui déposent. Le dépôt n'est donc pas du tout la forme que l'on privilégie. Depuis 2006, les dépôts sont très majoritairement supérieurs aux cessions pour différentes raisons. En 2018, sur les 5 km de documents que nous avons accueillis dans nos locaux, seul 1 % était des documents cédés. Tout le reste concerne des documents déposés. Il faut réfléchir à un moyen de favoriser la cession et d'inverser la tendance. L'idée est de proposer une valeur ajoutée très forte sur les documents qui sont cédés au CTLES. Cette valeur ajoutée passe par l'éligibilité de ces collections, à un système de prêt entre bibliothèques internationales et à un système de fourniture numérique de copie d'articles pour les revues que l'on conserve chez nous. Ces services ne seront proposés que pour les fonds en cession et on espère que cela amènera les établissements à reconsidérer leur politique quand il s'agit de transférer des fonds au CTLES.

Une autre manière de travailler à la conservation partagée a trait aux plans de conservation partagée. Il s'agit uniquement de plans de conservation partagée de

périodiques. Historiquement, on a commencé à travailler avec la bibliothèque interuniversitaire de santé de Paris quand celle-ci a décidé de réfléchir à la pertinence de maintenir dans plus de 40 établissements parisiens les mêmes collections de revues en médecine qui ne sortaient quasiment pas. Elle s'est dit qu'il était temps de réfléchir collectivement à qui conservait quoi, dans quel état, et de permettre aux établissements de libérer de la place dans leur magasin. Le CTLES était partie prenante dès 2004 de ce projet. Fort de cette expérience qui l'a notamment amené à développer des outils de suivi des plans, il est devenu en 2014 l'opérateur principal national pour les plans de conservation partagée de périodiques, notamment de par son rôle au sein du groupement d'intérêt scientifique CollEx-Persée qui est une structure qui a pour but de développer des services aux chercheurs dans le domaine de l'information scientifique et technique. Les plans de conservation partagée de périodiques ont vocation à faire reposer sur un réseau la charge de la conservation et de la communication des revues identifiées, une bibliothèque ou deux pouvant se positionner comme pôle de conservation pour chaque titre. Son rôle, en tant que pôle de conservation, est de maintenir l'abonnement le plus longtemps possible, de garantir la conservation pérenne de fascicules dans sa bibliothèque et de maintenir un accès pour l'ensemble du réseau à cette collection. En s'appuyant sur ces plans, une bibliothèque qui souhaiterait se séparer de toute ou partie de ses collections de revues peut vérifier en amont si une bibliothèque du réseau s'est positionnée comme pôle de conservation. On a donc la garantie qu'on aura toujours cette revue conservée quelque part et disponible pour les chercheurs et les lecteurs.

On aimerait que notre rôle de bibliothèque de dépôt soit de plus en plus marqué, et notamment en arrivant à transformer des dépôts en cessions. On travaille actuellement à l'amélioration des plans de conservation partagée de périodiques. Un travail est également engagé avec les structures régionales pour le livre pour rapprocher l'action du CTLES au niveau national en matière de conservation partagée des actions locales. Il existe en effet des plans de conservation partagée de périodiques menés par des structures régionales pour le livre. On essaie d'articuler ces deux types d'action pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de redondance et de rationaliser le tout au niveau national.

En matière de numérisation, la problématique est la suivante. Je vais parler principalement pour l'enseignement supérieur que je connais bien. Il est vrai que beaucoup de bibliothèques aujourd'hui passent aux abonnements électroniques pour une grande partie de leurs revues. Cela est également valable pour les livres. Cette méthode peut amener les bibliothèques à se séparer de leur volume physique. L'idée du CTLES est de récupérer au moins un volume et de le conserver de manière durable. Toute la question est de savoir si on a accès de manière pérenne ou pas à la ressource numérique. Or, en bibliothèque aujourd'hui, la majeure partie des ressources numériques sont des abonnements. Cet accès n'est garanti que sur le temps où on maintient cet abonnement. Il y a une petite exception pour les licences nationales qui sont des revues acquises au niveau de l'État. On s'assure donc de la

conservation des exemplaires papiers même si on incite en grande partie les bibliothèques à se désabonner si elles le souhaitent avec cette garantie d'avoir un exemplaire papier.

Emmanuelle DESVAUX : Il y a une politique de numérisation des collections à la ville de Paris qui concerne surtout les 16 bibliothèques patrimoniales et spécialisées dont j'ai parlé tout à l'heure. Ce sont elles qui conservent des documents rares et précieux. Des marchés de numérisation ont été passés avec des fournisseurs qui sont chargés de campagnes de prestation de numérisation. Une est actuellement en cours. Cet élément fait partie des politiques qui permettent d'élargir l'accès des usagers à ces documents qui ne sont pas toujours consultables ou qui sont à minima consultables sur place.

Gaëlle LE TALLEC : La BnF a de grands chantiers de numérisation avec des ateliers qui leur sont propres, pour les fonds patrimoniaux en priorité. Ces chantiers coûteux très chers et prennent beaucoup de temps. L'antériorité à rattraper est énorme.

Question de la salle : Est-ce que la numérisation est sécurisée et est-ce qu'on est sûr que, sur le temps long, la donnée ne va pas se détruire ?

Pascal SANZ : Dans mon passé récent de conservateur de bibliothèque, je me suis souvent occupé de numérisation. Sur ce dernier point, les techniques de numérisation et de conservation de l'objet numérique ont beaucoup progressé ces deux dernières décennies. Auparavant, on se posait beaucoup de questions à ce sujet ; on se croyait obligé de recopier les objets numériques sur des supports extrêmement coûteux comme les disques de verre par exemple. Maintenant, d'autres techniques permettent de recopier successivement avec une perte d'information très limitée ou en changeant la plateforme technique qui permet d'accéder aux documents numérisés parce que tous ces éléments évoluent en permanence. L'idée est de conserver une meilleure accessibilité aux documents numériques. La bibliothèque numérique Gallica est notamment accessible à tout le monde depuis les débuts et entend bien continuer. Il en va de même, à ma connaissance, pour la plupart des grandes bibliothèques publiques à vocation patrimoniale et des bibliothèques universitaires également. Par contre, cela ne les dispense pas d'exercer leurs missions et leurs devoirs de conservation des originaux. En fait, on pourrait assigner à la numérisation au moins deux objectifs en simplifiant à l'extrême. Le premier est d'accroître l'accessibilité au plus grand nombre. Le deuxième est de protéger les originaux qui, de ce fait, n'ont plus besoin d'être communiqués en tant qu'originaux, ce qui est essentiel pour les documents anciens, rares ou précieux.

Question de la salle : Si j'ai bien compris, vous avez éliminé 18 000 documents l'année dernière dont la moitié est partie au pilon sans possibilité de recyclage. Le fait que vos livres soient plastifiés n'est pas forcément problématique. Nous travaillons avec plus de 250 bibliothèques en France avec lesquelles nous sommes en convention pour redonner une seconde vie au livre en tant que livre s'il n'est pas abîmé. Nous nous adressons donc à cette

fourchette de livres que vous n'avez pas réussi à redistribuer ou à revendre dans une braderie. L'idée est de sauver ces livres de la poubelle parce qu'on est capable de leur redonner une seconde vie en les revendant en tant que livres. Nous travaillons avec la mairie de Lille, avec la mairie de Strasbourg, avec le réseau de bibliothèques de plein de communes chez qui on vient collecter chaque année tous leurs livres désherbés afin de leur redonner une seconde vie en tant que livres.

Pascal SANZ : Que faites-vous des livres que vous ne parvenez pas à vendre ?

Question de la salle : Nous les mettons au recyclage. On a des filières de recyclage qui existe derrière. Il suffit de trouver le bon prestataire de recyclage.

Pascal SANZ : Quand une bibliothèque vous dit qu'elle met au pilon des ouvrages, cela ne veut pas dire qu'elle ne s'adresse pas ensuite à un recycleur.

Question de la salle : On est capable de sauver à peu près la moitié de ce que vous mettez à la benne. Beaucoup de bibliothèques n'ont pas connaissance d'acteurs comme nous qui proposent des solutions gratuites, contrairement à un prestataire de recyclage. Ensuite, j'avais une question sur l'achat durable. Nous revendons nos livres et certaines bibliothèques nous achètent des livres de temps en temps. On n'est pas sur les mêmes enjeux, les mêmes proportions de livres et sur les mêmes montants. C'est plutôt dans le cadre d'un renouvellement d'un livre qui a bien marché. On se dit qu'on pourrait l'acheter d'occasion. On ne répond pas à votre cadre d'appel d'offre. Il n'y a pas de lots de livres d'occasion aujourd'hui sur les livres de bibliothèques. Comment peut-on avancer sur ces questions ?

Emmanuelle DESVAUX : Je suis un peu ennuyée pour vous répondre parce qu'il y a effectivement un certain nombre de problématiques dans le service des marchés dont je suis responsable autour de ces questions de dons et d'achats d'occasion. La question se pose notamment avec les conservatoires qui veulent acheter des instruments d'occasion. On est en train d'y réfléchir. On peut effectivement passer par des procédures dérogatoires puisque le décret et le nouveau code qui vont entrer en vigueur le permettent. Il faut avoir un motif à invoquer comme par exemple le caractère unique de l'œuvre. Je ne saurais pas répondre à votre question comme ça. Je peux toutefois la relayer.

Question de la salle : Nous sommes une entreprise sociale et solidaire et on est régulièrement contacté par des associations qui recherchent des livres. On en donne volontiers parce qu'on aimerait redonner une seconde vie à nos livres. Je suis heureuse de savoir que je pourrais les rediriger vers vous parce que ce que vous faîtes est plus professionnel qu'on peut le faire. Nous avons donné des livres dans des prisons et il y a beaucoup d'associations qui ne connaissent pas vos services.

Patrick CHOTTEAU : En tant que spécialiste de l'achat public, je me tourne vers les élus qui peuvent très bien faire valoir dans un appel d'offre la clause sociale ou environnementale qui déroge en partie à la question de la concurrence.

Gaëlle LE TALLEC : J'ai été en contact avec Recycle Livre qui nous avait interpellés à ce sujet. Beaucoup de bibliothèques, dont la BPI, ont des conventions de dons où il est demandé un engagement aux associations ou aux établissements à qui on donne des livres à ne pas les revendre. Cet élément est assez bloquant.

Question de la salle : Pour nous, il n'y a pas de système onéreux qui se passe au niveau de la bibliothèque. On est vraiment dans une démarche de cohésion sociale vers des bénéficiaires qui n'ont pas d'autre solution.

Pascal SANZ : Je voudrais aborder une question qui est relative au statut des documents, où je ressens des contradictions dans les textes et dans les intentions des pouvoirs publics. Une bibliothèque a vocation patrimoniale ou pas. Elle a deux types de documents : des documents à caractère patrimonial qui relèvent du domaine public et des documents qu'elle achète et qui relève du domaine privé des bibliothèques. Curieusement, si on suit à la lettre le code du patrimoine tel qu'il est rédigé actuellement, elles ont le droit de donner, dans certaines conditions, à des associations de l'économie sociale et solidaire, et de donner également à des organismes étrangers plus facilement qu'à des organismes français. Elles peuvent donner des ouvrages du domaine privé uniquement en direction de ces organismes bien délimités. Elles n'ont pas le droit de se donner entre elles. Ce matin, Olivier Lerude a cité les 50 mesures qui autorisent les administrations, dans certaines conditions, à donner des biens mobiliers, y compris des livres. Et là, cet élément semble entrer en contradiction avec le code du patrimoine. Il serait intéressant de se repencher sur la question.

Olivier LERUDE : Il s'agit de sujets que l'on traite dans d'autres domaines, notamment sur le sujet des biens de scénographie. Le don simple est interdit, puisqu'il s'agit de biens publics et qu'il existe un code général de la propriété publique. J'imagine que le livre doit avoir des dérogations. Comme c'est de l'argent public qui a été dépensé, on ne peut pas le remettre n'importe comment dans le circuit. Il faut notamment s'assurer que le bien ne soit pas revendu. Il existe cependant des dérogations et des règles spécifiques à l'économie sociale et solidaire : la loi prévoit que sous certaines conditions et dans certains cas, le don est possible, voire encouragé. Si les acteurs publics du livre souhaitent aller plus loin, il est bien écrit dans la feuille de route que les livres peuvent être donnés. Il existe une liste de dérogations sur le matériel informatique, les biens mobiliers ou encore les bureaux. Le ministère de la Culture a également introduit une dérogation sur les biens de scénographie. Il faudrait voir comment cela se passe avec le livre.

Pascal SANZ : Merci pour ces précisions. Je me suis sans doute mal exprimé. La question que je voulais soulever était l'interdiction de se donner entre organismes publics. Par

exemple, dans le code du patrimoine, les collections de musées sont explicitement citées comme dérogatoires et pas les livres. Il faudrait un alignement des collections de bibliothèque sur ce plan.

Gaëlle LE TALLEC : Le livre n'est qu'un moyen de ce que l'on veut faire. Nous sommes partis du constat que tout le monde a des livres à donner et personne ne veut les jeter. Qu'est-ce qu'on peut faire alors des livres en leur redonnant une seconde vie ? On collecte effectivement des livres gratuits partout en France et on les vend sur internet. Derrière, il y a trois valeurs : la valeur environnementale, la valeur sociale puisqu'on fait travailler une quarantaine de gens en insertion qui s'occupent du stockage et de l'expédition des commandes, et la valeur solidaire puisqu'à chaque fois qu'on vend un livre, on reverse un pourcentage à des associations. En 10 ans, on a reversé plus de 1,3 M€ à des associations. On peut donc être une entreprise et faire les choses biens. Nous ne sommes pas que des capitalistes.

Pascal SANZ : Je remercie les intervenants de cette première session.

La bibliothèque au cœur de la filière publique du livre et de la lecture durables

/ Table ronde /

// Séquence 2 : Sensibilisation et éducation au Développement durable //

Pascal Sanz, Conservateur général honoraire des bibliothèques, Vice-président du Comité français international Bibliothèques et Documentation, modérateur **; Colette Lindemann,** Responsable de la section Jeunesse, Médiathèque Marguerite Yourcenar, Paris XVe ; **Raphaëlle Bats**, Chargée de mission Relations Internationales, École nationale supérieure des Sciences de l'information et des Bibliothèques ; **Hélène Rajcak**, Auteure illustratrice, membre du Conseil permanent des écrivains.

Pascal SANZ : Nous allons entamer la deuxième séquence de cette table ronde passionnante. Notre première oratrice sera Colette Lindemann. Elle travaille dans le réseau des bibliothèques de la ville de Paris depuis une dizaine d'années. Elle a notamment occupé le poste de responsable des services au public à la Médiathèque Marguerite Duras. Depuis six ans, elle est responsable de la section jeunesse à la Médiathèque Marguerite Yourcenar. À ce titre, elle a été impliquée dans plusieurs actions touchant à l'écologie et au développement. Elle a également supervisé la création d'un jardin pédagogique et participé à des animations autour de l'écologie.

Colette LINDEMANN : Je viens en effet vous présenter la Médiathèque Marguerite Yourcenar et le travail de toute l'équipe. Vous avez eu une présentation tout à l'heure par le responsable des marchés. La Médiathèque Marguerite Yourcenar, qui a ouvert en 2088, est une des plus grandes bibliothèques de la ville de Paris. Elle est la plus grosse bibliothèque au niveau des prêts. À titre indicatif, il y a environ 900 000 prêts par an à la Médiathèque pour une collection d'environ 150 000 documents. Le taux de rotation est donc important. Elle par ailleurs été conçue avec un bâtiment qui se veut économe.

Dès l'origine, la bibliothèque a été conçue avec un fonds consacré au développement durable, de 2 000 documents (livres, revues, DVD). Depuis quelques années, il y a un développement d'actions plus récurrentes avec en 2015, la création de la grainothèque. C'est

la première bibliothèque à Paris à proposer une grainothèque. Il s'agit d'un système de troc. Les usagers rapportent des graines et, en échange, peuvent prendre d'autres graines. Ce système fonctionne plutôt bien. Autour de cette grainothèque, nous avons lancé de nombreuses actions pour mettre en valeur des projets et faire des actions de développement durable récurrentes dans la bibliothèque comme des rencontres d'auteurs, des conférences, des visites guidées, etc. Nous faisons aussi des actions de sensibilisation hors les murs et animons notamment un stand dans les fêtes de quartier pour présenter la bibliothèque et la grainothèque. Il y a également des ateliers créatifs de recyclage, des expositions, etc. Nous avons fait notamment une exposition en partenariat avec une bibliothèque patrimoniale de la ville de Paris de sachets de graines anciennes.

En 2016, Nous avons lancé le jardin pédagogique. L'idée était de pouvoir faire des animations avec des enfants. Quelques années auparavant, avec la réforme des rythmes scolaires, nous avons commencé à accueillir des groupes de façon hebdomadaire et à faire des animations avec les enfants. Nous nous sommes donc dit que nous avions un jardin derrière la bibliothèque et que nous pouvions faire quelque chose autour de ces questions parce qu'il s'agit de notre spécialité. Nous avons donc lancé ce jardin pédagogique qui est entretenu par les élèves et par les équipes de la bibliothèque. Le but était de faire une sensibilisation à tout un tas de questions liées au développement durable et à l'écologie comme la biodiversité, le cycle de l'eau, les saisons des fruits et légumes, etc. Dans les actions possibles, je cite l'observation, la reconnaissance des plantes. Nous faisons des plantations et des semis. Nous récoltons les graines à l'automne. Le compost a toujours un grand succès. Nous faisons également souvent une lecture, ce qui permet d'introduire nos collections. En 2017, le jardin a remporté le trophée de l'agriculture urbaine accordé par la ville de Paris dans la catégorie « réplicable ».

L'autre spécificité de la bibliothèque est d'être un pôle « lire autrement ». On a des collections et des accueils réservés aux personnes déficientes visuelles. Nous avons par exemple mis en place, pour le mois du handicap à la ville de Paris, des bacs plus hauts et fait deux types d'atelier, des plantations et des ateliers de reconnaissance par les autres sens que la vue. Nous avons également réalisé une fresque en bouchons qui fait plusieurs mètres de long. Il existe aussi des ateliers sur le tri, le recyclage. Un concours de dessins a enfin été organisé pour la COP21 avec une quarantaine d'enfants qui avaient répondu.

Concernant les projets à venir, Nous allons installer un nouvel hôtel dans le jardin, des nichoirs à oiseaux. Nous aimerions par ailleurs refaire une journée sur le tri Nous prêtons également des documents.

Pascal SANZ : Nous continuons avec l'intervention de Raphaëlle Bats sur l'Agenda 2030, outil de plaidoyers y compris du côté des bibliothèques. Raphaëlle Bats est conservatrice de bibliothèque. Elle a exercé son premier poste à l'université Lyon 1 comme chargée de la communication et de programmation culturelle au service commun de la documentation de

cette université. Depuis 2011, elle travaille à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de Villeurbanne. Elle y est chargée des relations internationales. Elle prend une part active aussi dans l'enseignement et dans la recherche. Elle est en train d'achever une thèse sur le thème de la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique. Au plan associatif et international, elle est élue au sein de l'IFLA dans la section théorie et recherche depuis 2011. Elle fait partie du Conseil d'administration du CFIBD et est présidente d'une association internationale qui s'appelle l'Association internationale des bibliothèques et de documentation.

Raphaëlle BATS : Je vais vous parler de l'Agenda 2030, document de l'ONU pour les années à venir avec 17 objectifs dont la lutte contre la faim ou l'eau propre. Il s'agit d'une notion de développement durable pris sous tous ses aspects, et pas seulement sous ses aspects écologiques qui prennent quand même une bonne partie des objectifs listés.

Depuis « l'International Advocacy Program », il y a eu d'abord la déclaration de Lyon en 2014 qui a servi d'outils de lobbying auprès de l'ONU pour faire inscrire dans les indicateurs de l'Agenda 2030 la mention de l'accès à l'information comme point essentiel pour pouvoir atteindre les objectifs. Le lobbying a permis de l'inscrire déjà au niveau de l'objectif 16 qui est celui sur la transparence, les institutions politiques durables, etc. L'IFLA continue à œuvrer auprès de l'ONU notamment pour qu'on puisse mentionner les bibliothèques dans les rapports nationaux volontaires, de sorte qu'on puisse faire évoluer les indicateurs vers une présence encore plus importante de la notion d'accès à l'information, à défaut d'accès libre à l'information. Dans ce programme, il y a aussi une série de documents et un programme de formation où plusieurs collègues dans le monde entier ont été formés pour être des pilotes pour leurs espaces régionaux, nationaux ou linguistiques, pour faciliter la mise en place dans les bibliothèques de l'Agenda 2030 mais aussi de campagnes de plaidoyers. L'IFLA avait notamment mis en place un document qui présentait, pour chaque objectif, des exemples de choses que faisaient les bibliothèques.

Une fois formés, nous nous sommes dit qu'il fallait mettre cela en place. Il fallait donc sensibiliser les bibliothécaires à l'Agenda 2030 et les décideurs au rôle des bibliothécaires pour l'Agenda 2030. On a d'abord organisé une coopération nationale autour de cette question avec la BPI, la BnF, l'ENSSIB et le CFIBD. Nous avons essayé de faire une première campagne de plaidoyers et nous nous sommes vite rendu compte que nous n'avions pas de méthode, pas de statistiques et pas d'outils. Nous nous sommes donc dit qu'il fallait collecter des données, maîtriser notre parcours, construire nos outils et expérimenter.

Nous avons lancé un questionnaire en 2017 au sein de la BnF et de l'AIFBD. L'idée n'était pas d'être exhaustif mais d'avoir des exemples de choses que font les bibliothèques pour chacun des 17 objectifs. Nous avons aussi complété cette collecte avec des bases de données qui existaient déjà, notamment celles de collègues de la BPI et de l'ENSSIB. Nous

avons eu une grosse base qui nous permettait de confirmer que les bibliothèques font des choses pour les différents objectifs.

Il fallait ensuite maîtriser notre discours. Nous avons donc donné quelques conférences et publié des articles. Ensuite, un jeu a été créé qui est à télécharger en français ou en anglais sur notre site et qui a vocation à être joué avec son équipe pour se former à l'Agenda 2030. Nous avons créé un site web dans lequel on retrouve ces informations et on a surtout un fil d'actualité sur lequel se trouvent des bonnes pratiques pour les bibliothèques pour sensibiliser leurs usagers à l'Agenda 2030 ou des bonnes pratiques pour les bibliothécaires pour faire des actions qui répondent à ces enjeux-là.

La troisième étape consistait à construire des outils. Nous avons d'abord construit une base de données à partir des actions collectées et qui continuent à l'être. Cette base de données permet de chercher soit par objectif, soit par type d'action. Nous avons récupéré, avec l'accord de nos collègues, la brochure IFLA que nous avons adaptée avec des exemples français.

Nous avons enfin expérimenté de plusieurs façons. Nous sommes d'abord allés au forum pour le développement durable en 2018. L'idée était de rencontrer des gens de différents ministères et d'autres décideurs pour leur dire combien les bibliothèques étaient géniales et répondaient à leurs intérêts. Cela nous a permis de voir l'importance d'avoir une narration et des exemples pour pouvoir prendre contact avec des gens et savoir par où commencer. L'idée était d'avoir compris le problème de la personne et de pouvoir proposer une solution.

L'IFLA a organisé un séminaire international à l'ONU où des pilotes formés ont été invités. Les ambassades des différents pays avaient également été invitées pour que nous leur présentions notre travail. J'ai ainsi pu m'entretenir avec quelqu'un de l'ambassade. Nous sommes ensuite partis au Parlement européen afin de rencontrer un certain nombre de parlementaires. Il est en effet important de connaître les interlocuteurs et leurs dossiers. Il a fallu se renseigner pour connaître leurs problématiques actuelles. Pour ces deux rendez-vous, la brochure nous a beaucoup aidés. Nous venons enfin de rencontrer la haute commissaire chargée du développement durable auprès du ministère de la transition écologique et nous avons pu lui parler de notre travail. Elle nous a dit qu'il serait peut-être intéressant de nous inviter pour l'anniversaire de l'Agenda 2030 en septembre 2019.

Sur le plan professionnel, nous complétons la carte des stories de l'IFLA. Nous prenons par exemple l'action de jardin partagé et apprenons à la raconter pour avoir une histoire. Nous participons aussi à un atelier de créativité pour la feuille de route de l'objectif développement durable le 15 avril 2019. Le montage de formations sur le plaidoyer est en cours. Enfin, il sera question de fêter l'anniversaire de l'Agenda 2030 en septembre 2019.

Pascal SANZ : Nous allons donner la parole à la dernière oratrice de cette table ronde. Il s'agit d'Hélène Rajcak qui est auteure et illustratrice. Certains d'entre vous ont déjà fait sa connaissance à la première rencontre le 4 décembre 2018. Elle avait axé plus particulièrement son intervention sur les conditions qu'elle mettait dans la production de livres. Elle va nous parler aujourd'hui d'autre chose. Après ses études, elle a commencé à travailler comme illustratrice et a collaboré avec Damien Laverdunt avec qui elle est restée en contact constant. Ils ont travaillé à un projet de collection de cahiers d'activités documentaires. Après ce travail, entre la commande et le projet personnel, ils se sont lancés sur un projet de livre comme co-auteurs et co-illustrateurs en choisissant de travailler sur une question environnementale. Sa dernière production s'appelle Les Mondes Invisibles, des animaux microscopiques. Celui-ci a reçu le prix Le Goût des Sciences dans la catégorie jeunesse 2017 du prix du livre scientifique du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Elle anime aussi un blog intitulé « les Tigres Gauchers ».

Hélène RAJCAK : On m'a demandé de parler au nom des auteurs comme acteur du développement durable. J'avais effectivement questionné, lors de la première journée, la responsabilité et l'écoresponsabilité des auteurs dans la fabrication des livres. Pour être un auteur écoresponsable, il aurait fallu peut-être être un auteur qui arrive à se sortir de la surproduction, donc un auteur qui est bien payé pour faire ses livres, qui a du temps pour les faire, qui se préoccupe de leur fabrication et qui ne laisse pas ces questions uniquement à l'éditeur.

Aujourd'hui, je ne vais pas parler au nom des auteurs mais de mon cas et de comment j'envisage cette activité, et du rapport entre cette activité d'auteure avec les bibliothèques. J'ai lu le rapport d'Erik Orsenna et de Noël Corbin sur le voyage au pays des bibliothèques et j'en ai tiré trois grands axes qui me semblent pouvoir faire écho avec mon activité d'auteure.

Le premier axe serait l'accès à la connaissance et à la citoyenneté. Je voyais aussi le rôle des bibliothèques comme celui d'une maison, la maison des livres, la maison de tous les usagers et de ceux qui n'ont pas encore franchi les portes des bibliothèques mais qui les franchiront peut-être bientôt. Si on parle développement durable et environnement, il s'agit d'une maison de la biodiversité avec des jardins partagés, des abris pour insectes, etc. Il s'agit aussi de concevoir des bâtiments de bibliothèques qui ne soient pas uniquement pour les livres et pour les hommes mais des bâtiments pour le vivant qui prendraient en compte le circuit de l'eau. La bibliothèque serait aussi des maisons de la diversité culturelle et elle deviendrait la maison des auteurs. La bibliothèque est le lieu du réseau. Il était également mis en avant dans ce rapport des réseaux tissés avec différents partenaires, des associations, des écoles, des établissements. Les auteurs vont aussi rentrer dans ces réseaux.

L'activité principale d'un auteur est d'écrire, de dessiner, de traduire et de scénariser. Avec Damien Laverdunt, nous avons choisi de faire des livres documentaires et donc de traiter des sujets liés à l'écologie. Notre premier livre était un livre sur les animaux disparus qui parle

de la responsabilité des hommes dans ces disparitions. Il présente des portraits d'animaux qui ont tous côtoyé des hommes, de la préhistoire à aujourd'hui. Il s'agit de s'interroger sur la disparition des animaux, comment elle arrive, si les responsabilités sont directes ou indirectes et de raconter des légendes liées à ces animaux. Il y a donc plusieurs façons d'aborder le sujet. Dans le livre documentaire, nous allons transmettre des connaissances et des savoirs. Notre rôle d'auteur est aussi de réfléchir sur la forme du livre et sur la manière de transmettre ce savoir et de donner accès à la connaissance. L'accès à la connaissance par les bibliothèques est aussi des questions qu'on se pose quand on fait des livres documentaires. Il y a quand même un parallèle sur l'accessibilité de la connaissance dans les bibliothèques qui seraient le lieu d'un savoir organisé. Cette organisation permet de retrouver les livres. Si ces livres n'étaient pas classés ni rangés dans les bibliothèques, on ne les retrouverait pas. Dans un livre documentaire, on a l'espace d'un savoir qui est mis en forme et qui permet d'avoir un accès plus facile à ce savoir. C'est l'inverse d'internet où il y aurait tout à profusion mais pas forcément cette organisation qui permet de s'y retrouver.

Les auteurs sont médiateurs d'un savoir. Nous travaillons avec des chercheurs. Nous avions, pour ce livre, travaillé avec les responsables de la galerie de paléontologie et d'anatomie comparée du Muséum. Pour notre dernier livre sur les animaux microscopiques, nous avons travaillé avec des chercheurs du Muséum d'Histoire Naturelle spécialistes des araignées notamment. Nous allons peut-être créer ainsi un début de réseau. Nous nous adressons à des gens et transmettons ainsi leurs savoirs.

Une fois le livre réalisé, il est hébergé dans les bibliothèques et ces dernières permettent qu'il soit accessible et lu par des gens qui n'auraient peut-être pas les moyens de l'acheter ou la place pour le conserver chez eux. La bibliothèque va prendre une petite part de notre travail. Quand les livres sont achetés en bibliothèque, une part du prix du livre revient en effet aux auteurs par la Sofia avec le droit de prêts entre bibliothèques.

On est aussi invité souvent dans les bibliothèques à proposer d'autres formes de médiation autour de notre livre. On devient des médiateurs de nos ouvrages en proposant des expositions, des ateliers, des rencontres et on va essayer de trouver des dispositifs différents, d'autres façons de transmettre les informations qui sont dans le livre. À ce moment-là, la bibliothèque devient vraiment la maison des auteurs. Elle nous accueille, nous soutient financièrement. Nous sommes en effet payés pour faire ces rencontres qui font partie de nos revenus accessoires, ce qui compte beaucoup dans la survie économique des auteurs.

Je voulais enfin donner l'exemple d'un réseau tissé en lien avec la bibliothèque et d'autres institutions. A la suite d'un prix obtenu au département des Hauts-de-Seine, nous avons été contactés pour participer au dispositif « Éteignez vos portables » qui s'adresse aux collégiens et aux lycéens. Il nous a été demandé d'inventer un parcours avec des séances de rencontres dans les classes d'un collège et à l'extérieur du collège. Nous avons proposé une rencontre à la médiathèque de Malakoff qui a accueilli notre exposition. On a proposé aux

élèves, autour des animaux microscopiques, de réaliser des petites boîtes qui ont été présentées lors de l'exposition. Nous avons également fait un agrandissement géant de la poussière du collège. Nous allons enfin faire une visite au Muséum d'Histoire Naturelle pour que les élèves eux-mêmes, à la fin de l'année, proposent une exposition autour des mondes microscopiques lors des portes ouvertes du collège et deviennent des médiateurs de ce savoir. Les bibliothécaires ont été présents tout au long de ce parcours.

Pascal SANZ : On a bien vu à travers votre intervention combien l'action des bibliothèques et celle des auteurs peuvent s'associer, voire s'interpénétrer. Nous allons maintenant procéder au dernier moment d'échanges entre les intervenants et vous-mêmes. Je vais soulever une question délibérément provocatrice. Est-ce qu'on ne peut pas faire le reproche aux bibliothèques de s'adresser seulement à une partie de la population, celle qui a déjà des outils pour comprendre ce langage alors que, par ailleurs, les bibliothèques cherchent à être plus inclusives et à s'adresser aux personnes qui sont peu ou pas allées à l'école, qui n'ont pas accès à l'informatique, qui n'ont pas de livres chez eux, qui ne viennent pas à la bibliothèque ? Comment percevez-vous cette problématique ?

Colette LINDEMANN : La Médiathèque Marguerite Yourcenar est dans le 15e arrondissement à Paris qui n'est pas vraiment une zone défavorisée. On prête entre 20 000 et 25 000 documents par mois à des enfants. On se rend compte au quotidien qu'on a déjà un public qui a une appétence naturelle pour le livre. On essaie donc de faire autre chose mais ce n'est pas toujours aussi simple. Ceci dit, lorsqu'une petite fille me dit qu'elle n'a jamais vu un ver de terre en en voyant dans le compost, je me dis qu'on a peut-être touché quelque chose et qu'on a peut-être sensibilisé une enfant. Il est possible qu'on n'aille pas assez loin mais on fait aussi avec les ressources dont nous disposons.

Raphaëlle BATS : J'ai une réponse qui est double. Il est certain qu'on ne touche pas tous les publics. Tout dépend déjà de la situation géographique de la bibliothèque entre zone rurale, zone urbaine, quartier favorisé, quartier défavorisé, etc. On sait bien que tout le monde ne vient pas à la bibliothèque. Cela dit, je pense que son rôle n'est pas uniquement la sensibilisation des usagers. Il s'agit déjà d'agir pour les différents objectifs de développement durable et pas simplement de la seule question écologique. L'action des bibliothèques est aussi de se demander ce qu'on fait pour lutter contre la pauvreté. Le fait d'avoir une bibliothèque gratuite est acquis en France, d'avoir accès à internet, d'avoir des formations CV, d'avoir accès à des documents qu'on n'est pas obligés d'acheter, etc. L'objectif 8 concerne l'insertion dans le monde professionnel et je crois qu'on y participe.

Patrick CHOTTEAU : Je pense que l'école de la République est certainement le lieu qui indique le chemin vers la bibliothèque. C'est ce qu'il m'est arrivé. Soit la bibliothèque va vers les écoles, soit les écoles vont dans les bibliothèques. La bibliothèque de la fin du XXe siècle et du début du XXIe siècle comprend des gens qui perdent moins de temps dans certaines fonctions et qui accompagnent. L'enjeu d'insertion sociale est très fort. La pauvreté ne

s'attrape pas et la seule façon de sortir de la pauvreté est la culture. Il existe des moyens et il faut accompagner, sensibiliser. Aller à la bibliothèque demande un effort.

Raphaëlle BATS : Il est vrai que les bibliothèques ne travaillent pas qu'avec les écoles. Il s'agit de quelque chose de très important. On a un véritable enjeu à sortir de la bibliothèque. La bibliothèque n'est pas seulement un endroit qui attire les gens. Elle doit rentrer en convergence avec son milieu qui est le territoire, l'identité territoriale, les autres institutions publiques, les ONG, etc. Il faut instaurer des dialogues avec tous les acteurs territoriaux. L'Agenda 2030 nous met sur la question politique et pas sur la question écologique.

Pascal SANZ : La bibliothèque agit dans ses murs mais aussi et beaucoup hors les murs.

Hélène RAJCAK : Il faudrait des lieux dédiés dans les bibliothèques pour ces temps de rencontres, animés, d'échanges, mais aussi que la bibliothèque reste le lieu du silence et de la lecture.

Colette LINDEMANN : À titre personnel, je me dis qu'il serait aussi bien qu'on ait encore quelques endroits où le téléphone soit éteint. Il serait dommage de perdre ce temps de profiter de ce qu'est une bibliothèque.

Pascal SANZ : Vous avez peut-être remarqué que dans cette table ronde, très riche, sur le rôle des bibliothèques et des bibliothécaires, il n'a pas été question un seul instant de la formation des bibliothécaires pour exercer leurs missions, tout simplement parce qu'en France, dans les cursus de formation des bibliothécaires de différentes institutions cela n'est pas fait.

Raphaëlle BATS : On commence à faire des formations sur le plaidoyer. Dès lors qu'on fait une formation sur le plaidoyer, on va parler aussi des outils dont on peut se servir dont l'Agenda 2030. En 2017, quand on a lancé le groupe de travail national, on a fait aussi un atelier à l'ENSSIB, ouvert aux élèves et aux étudiants qui souhaitaient venir découvrir cet outil de plaidoyer et construire avec nous des outils de type brochure. Le jeu a été créé par deux de mes élèves et moi-même pour exemple.

Pascal SANZ : Merci à tous nos intervenants pour la qualité de leurs présentations.

Les Grands témoins

Témoignage à trois voix autour d'un projet de médiathèque écoresponsable : Venelles (Bouches-du-Rhône)

Arnaud MERCIER, Maire de Venelles, Vice-président du conseil du territoire du Pays d'Aix, en charge de la commission « développement durable et environnement », Vice-président de la commission « voirie, espaces publics et grands équipements métropolitains » à la Métropole Aix-Marseille Provence **; Françoise Weller,** Deuxième adjointe déléguée à la culture, à la médiathèque, aux relations avec les associations culturelles, au patrimoine et au jumelage **; Élisabeth Arquier,** Directrice de la médiathèque de Venelles ; **Paul Marion,** Architecte, Atelier d'Architecture King Kong.

Arnaud MERCIER : Nous avons l'honneur de pouvoir présenter notre projet de pôle culturel de notre ville de Venelles dont je suis Maire depuis 2015. Je suis accompagné aujourd'hui de l'adjointe à la culture, Françoise Weller, de notre cheffe de service de la médiathèque, Élisabeth Arquier, et de l'architecte du projet, Paul Marion du cabinet King Kong.

Venelles est une commune de 8 500 habitants située au nord d'Aix-en-Provence. Elle comprend environ 2 000 hectares répartis dont 600 hectares de forêts, 600 hectares de zones agricoles et 600 hectares de zones urbanisées. Cette ville est donc assez équilibrée dans ses paysages. Je suis également vice-président en charge du développement durable du pays d'Aix, comme mes deux prédécesseurs. Dès lors, l'orientation développement durable devait absolument être dans notre projet de médiathèque. Venelles est une commune en Agenda 21 depuis 2013. Beaucoup de projets ont été montés depuis le début des années 2000 dans ce cadre-là. Venelles a été labellisée dans beaucoup de domaines sur le développement durable. Il y a par exemple des panneaux photovoltaïques sur l'Hôtel-de-Ville et une expérimentation sur de la climatisation solaire.

Le projet scientifique et culturel, éducatif et social (PSCES) nous a permis de prendre contact bien en amont avec le programmiste. Ce document a demandé deux ans de préparation avec tous les acteurs, que ce soit les usagers, les associations, les opérateurs locaux, etc. Ce lourd travail nous a permis d'appréhender et de bien définir ce que nous voulions dans ce pôle culturel. On suit aujourd'hui ce document et je remercie l'équipe de la maîtrise d'œuvre d'être à l'écoute. Il y a eu unanimité du comité technique sur le projet et unanimité du jury sur le projet, ce qui est assez rare. Je pense que nous savions exactement ce que nous voulions, ce qui a facilité également le travail avec le programmiste. Nous avons décidé de mettre ce lieu au cœur de la ville. Notre choix a aussi été conforté en allant voir le projet du pôle culturel de Draguignan qui a créé une médiathèque de ce type. La ville de Draguignan s'est complètement recentrée sur ce pôle.

Françoise WELLER : Notre commande politique était précise et définie. Nous avons fait le choix d'un projet ambitieux mais à l'échelle de notre commune, c'est-à-dire humaine. Il y a à Venelles 8 500 habitants, il était donc important que le projet reste en adéquation et bien équilibré. Nos objectifs étaient de choisir un site attractif et fédérateur. On avait un lieu stratégique et on l'a choisi. Nous avons également pris en compte la facilité d'accès. Le côté épicentre du village était par ailleurs fondamental. Il fallait aussi regrouper les lieux culturels, mutualiser les services municipaux éclatés dans quatre lieux différents sur la commune. Il y avait aussi une volonté de valorisation de l'accueil du public pour toucher un public qui serait venu pour une information et qui aurait été attiré par un autre service. Nous devions en outre répondre aux besoins de la ville puisque nos équipements sont aujourd'hui sous-normés. Il s'agissait de les mettre en adéquation avec la fréquentation et le public. Au niveau national, le taux d'adhésion est de 12 % et le taux d'adhésion à Venelle s'approche des 22 %. Il était important d'offrir un lieu digne de ce public. On voulait aussi s'intégrer dans le paysage culturel de la métropole Aix Marseille Provence et être complémentaire avec les communes voisines. On voulait réaliser un équipement remarquable et innovant, intégrer les aspects environnementaux tant au niveau du bâtiment que dans ses fonctions mais en maîtrisant le coût. Il y a enveloppe une budgétaire et il est de notre ressort de la respecter, tant dans la réalisation que dans le fonctionnement ultérieur du bâtiment en lui-même.

Nous sommes conscients que la collectivité joue un rôle majeur par ses choix et ses orientations en termes de développement durable. Il y avait une volonté d'être un véritable acteur des enjeux du développement durable. Il fallait pouvoir identifier les actions et les mettre en valeur. Notre première étape était donc de construire un outil, le PSCES, qui est un vrai diagnostic fondamental pour faire un bilan d'aujourd'hui et des années à venir avec l'augmentation de la population. Pour la deuxième étape, nous avons décliné le projet en s'appuyant sur les trois piliers du développement durable. L'écologie est un aspect majeur dans la stratégie du pôle culturel. Il y avait une volonté de réduire la fracture énergétique et réduire au maximum l'impact environnemental tant dans sa construction que dans son fonctionnement ultérieur. L'axe social et sociétal concerne l'accès à la culture pour tous, avec le vote de la gratuité de la médiathèque en septembre 2018, l'accès à une éducation de

qualité, éduquer, former, sensibiliser la population au développement durable. L'axe économique consiste à soutenir l'économie locale et dynamiser l'image et le rayonnement de la ville.

On avait un terrain de 9 400 m² qui devait regrouper une médiathèque de troisième lieu, deux salles de diffusion culturelle (100 et 350 places assises), un local jeune, une salle de pratique instrumentale, un hall d'accueil et un café culturel. Notre méthode a été d'utiliser le PSCES et de faire appel à la concertation tant au niveau des services qu'au niveau des élus. Le concours d'architecte a été lancé en octobre 2017. 67 candidats ont répondu au concours et King Kong Architecture en a été le lauréat le 18 mai 2018 à l'unanimité.

Nous souhaitions une entité prévue pour accueillir un public de façon fractionnée, indépendante ou en totalité. Un travail sur le calcul des flux, les entrées et la sécurité a été fait car la médiathèque de troisième lieu se devait d'être innovante. Nous voulions aussi une salle d'étude en accès libre par un badge, un accès à volonté sans limite d'horaire et sans contrainte de personnel dédié à cet horaire ainsi qu'un fonds documentaire spécifique développement durable, identifié au pôle ressources développement durable. Il fallait également une grande salle de spectacle autant indoor qu'outdoor équipée en pratiques du cirque. Le bâtiment devait être ancré dans le développement durable avec un fil conducteur qui est l'eau, du fait de son historique. Il fallait aussi communiquer et partager pour mettre les venellois au cœur du projet, proposer une participation active des usagers dès le début des travaux, démontrer l'ancrage et l'importance du projet dans sa totalité, créer une marque culturelle « Venelles Culturel 2022 ». Nous voulons un pôle pour avoir des citoyens à inspirer, des arts à découvrir pour tous et des émotions à partager.

Arnaud MERCIER : Je souhaite aussi remercier les services de la DRAC de la ville d'Aix-en-Provence et la BDP du département des Bouches-du-Rhône.

Élisabeth ARQUIER : Comme l'ont évoqué Arnaud Mercier et Françoise Weller, la construction de ce pôle culturel est un symbole fort de la politique de la ville et de son implication dans le développement durable. Si nous avons inscrit l'écologie dès le départ dans notre projet de service, c'est qu'il reflète vraiment une volonté municipale de mettre le développement durable en première ligne. La médiathèque étant une composante de ce pôle culturel, nous avons voulu réfléchir à la manière de réduire son impact environnemental et surtout de proposer une approche globale, non seulement sur le bâtiment lui-même mais aussi sur tous les services et les actions qu'il va être amené à proposer.

L'équipe de la médiathèque est persuadée que les bibliothèques ont vocation à changer le monde, qu'elles ont un rôle à jouer dans l'éducation et dans la diffusion de l'information et qu'elles sont un lieu de débat, d'échange et de formation citoyenne. C'est pourquoi toutes les actions de ce projet de service ont été déclinées autour des trois piliers du développement durable : l'écologie, le social et l'économie.

L'idée était de ne pas se brimer. On s'est tout autorisé dans le PSCES. On a rêvé notre équipement. Ensuite, il a fallu mobiliser les équipes et les services de la ville. Nous avons réussi à fédérer tout le monde autour de ce projet. Il fallait aussi accepter d'ajuster le projet en fonction des contraintes qu'on allait rencontrer au fur et à mesure de l'avancée (financières, structurelles, etc.).

Je souhaite mettre quelques actions en lumière en fonction des trois axes forts. Les bibliothèques et les services d'information favorisent le développement durable en assurant la liberté d'accès à l'information. Le premier axe de notre projet de service est la sensibilisation de la population à l'écologie et au développement. Cette sensibilisation va passer par plusieurs actions et commence par le bâtiment. Nous avons choisi de mettre l'accent sur l'architecture avec un bâtiment respectueux de la réglementation thermique 2012 et qui permettra de réduire les dépenses d'énergie grâce à une architecture bioclimatique adaptée. Il fallait aussi insérer cet équipement dans le tissu urbain, dans le centre du village, en lien entre une zone d'activités et un cœur de village, et valoriser l'aspect paysager du lieu. Au niveau de la mise en œuvre, nous avons insisté sur un chantier vert avec la rédaction d'une charte chantier qui permet de donner des intentions sur le choix des matériaux, leur provenance et sur la valorisation des déchets. Des ateliers pédagogiques animées par la maîtrise d'œuvre pour le public scolaire notamment sont aussi prévus.

Ensuite, nous avons souhaité une empreinte forte autour du développement durable. Il fallait que ce bâtiment ait une vraie identité et qu'elle soit très visible dès l'entrée dans l'équipement. Nous avons aussi insisté sur les points de collecte de recyclage, avec notamment des partenaires associatifs. La municipalité a mis en place depuis longtemps un contrat de collecte de papier pour le recyclage avec une association locale de réinsertion. Tout le papier jeté à Venelles est récupéré par cette association et recyclé. Les livres issus de notre désherbage le sont aussi. Les déplacements doux n'ont pas été oubliés avec les bornes de recharge électrique pour les voitures, les vélos, et la nécessité d'avoir un arrêt de bus devant le pôle. Nous aimerions aussi installer un système de génération d'énergie humaine. La sensibilisation à l'écologie passe aussi par le pôle ressources documentaires pour les collections. Nous avons choisi de créer un fonds documentaire sur l'écologie qui sera localisé dans la médiathèque et identifié. Il y a aussi le projet d'adhérer à la conservation partagée jeunesse qui est le dispositif de l'Agence régionale du livre en PACA. Aucune des médiathèques qui participent à ce dispositif sur la région PACA n'a choisi l'écologie. On pourrait ainsi devenir pôle ressources en la matière. Toutes les actions nécessitent l'implication des équipes d'une part mais aussi des partenariats à consolider ou à développer. Nous souhaitons aussi s'appuyer sur la participation des usagers dans le cadre de l'échange des savoirs. Cet apprentissage de pair à pair et à cet échange à mettre en place entre les usagers est important.

Sur l'ensemble du pôle, nous avions à cœur de proposer un fonctionnement à faible empreinte écologique et donc de mettre en place une charte des éco-gestes à adopter, d'une part dans les pratiques professionnelles de la médiathèque, ce qui passait par la suppression

de la couverture des livres quand cela est possible, ou par le choix d'un couvre-livre 100 % biodégradable. Il s'agit aussi de valoriser le désherbage à travers des dons, des ventes (braderie) ou le recyclage *via* ce partenariat avec une société qui recycle le papier. J'évoque aussi la charte des éco-gestes dans les pratiques quotidiennes de l'ensemble du pôle avec la régulation de la politique d'achat et de consommation écoresponsable (circuit court pour les produits alimentaires, veiller au label écologique pour les produits d'entretien, éteindre la lumière, etc.).

Après l'écologie, nous avons travaillé autour du lien social. Les bibliothèques ont une ambition citoyenne, celle de redonner de la vigueur au lien social et de proposer des espaces conviviaux avec du mobilier confortable pour que tous les usagers se sentent comme à la maison, de créer des espaces et une ambiance favorable au lien social, aux échanges, aux rencontres. Il s'agit aussi de proposer des services pour intégrer tous les publics comme le prêt de loupes pour les séniors en partenariat avec un opticien local, les sanitaires de petite enfance, le portage à domicile ou des ateliers autour du handicap. Créer du lien social est aussi favoriser l'usage de la médiathèque par tous, en mettant l'accent sur l'accessibilité physique et l'autonomie des publics, en définissant des horaires adaptés et pouvoir les mémoriser facilement, en simplifiant le règlement intérieur pour faciliter l'usage de la médiathèque, etc. La médiathèque est totalement gratuite pour les Venellois et pour les habitants de l'extérieur. On peut aussi créer des opportunités de venir à la médiathèque. Un de nos axes sociaux est le jeune public. La médiathèque accueillera ce public en favorisant les usages familiaux, en proposant des espaces dédiés, des transats, un lit pour bébé, des jeux, des collections adaptées, un fonds parentalité, tout ce qui va favoriser l'usage familial de la médiathèque. Elle offrira également un accès illimité à la salle d'étude pour permettre aux étudiants de venir à loisir. Enfin, il s'agit de favoriser l'apprentissage tout au long de la vie. Dans les médiathèques de troisième lieu, l'usager est le centre. Il sera largement impliqué dans l'élaboration des services et des actions proposées par le pôle. Une fois que le pôle et la médiathèque seront construites, l'usager voudra être actif, créer, réaliser, participer, fabriquer quelque chose. Notre politique d'action culturelle sera de mettre en place ces ateliers collaboratifs et participatifs. On sera vraiment sur un échange de savoirs, un partage d'expériences et un partage de pair à pair.

Concernant la dimension économique, il s'agissait d'encourager et de valoriser le dynamisme local. Après l'écologie et le lien social, nous nous sommes attachés à développer cet aspect économique en animant le territoire. La médiathèque pourra y participer à travers des actions hors les murs ou l'installation de boîtes à livres construites par les usagers par exemple. Elle pourra s'attacher aussi à développer l'ancrage territorial des Venellois, à travers la création d'un « Wiki », qui est un site collaboratif du patrimoine et du vivre ensemble et qui permet de regrouper tous les documents, témoignages, photos qui peuvent exister sur une commune. Le « Wiki » est aussi un atout pour le développement économique parce qu'il va permettre non seulement aux entrepreneurs voulant s'installer sur la commune d'avoir tous les documents à leur disposition pour affiner leurs études de marché mais aussi d'utiliser ces

documents qui seront déposés en licence libre. Enfin, la médiathèque pourra encourager et soutenir les initiatives locales (associations, services, etc.) et offrir une large gamme de services aux employeurs et aux employés : mettre à disposition de l'équipement bureautique, des casiers individuels sécurisés pour déposer leurs affaires, créer un fonds création et gestion d'entreprise, mettre en place des ateliers autour de l'emploi, etc.

Voilà donc comment la médiathèque s'est inscrite dans ces dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable en adéquation avec les objectifs politiques qui nous avaient été donnés par les élus. Je vais maintenant laisser la parole à Paul Marion, lauréat du concours d'architecte de la ville de Venelles.

Paul MARION : Je vais essayer maintenant d'exprimer comment nous avons transformé ces belles idées dans de l'architecture. Tout d'abord, le centre historique de Venelles est construit sur une colline. Nous sommes situés au sud du centre historique de Venelles, sur une zone d'activités tertiaires qui n'est pas très mise en place actuellement. Dans le programme du Maire, tout un travail de revalorisation va être fait de cet endroit urbain. La médiathèque est, d'une certaine manière, le premier point d'ancrage de cette nouvelle dynamique. Dans le programme, il fallait absolument maintenir un cône de vision sur la ville de Venelles, tout en ayant un bâtiment qui se remarque tout de même. Nous avons imaginé de poser les volumes les plus imposants, que sont les salles de spectacle, à l'ouest de la parcelle. Nous sommes venus installer le hall d'entrée et la médiathèque en ouverture de l'espace public le long du boulevard qui amène à Venelles-le-Haut, de sorte à lire l'équipement et à avoir en fond de perspective la ville de Venelles qui émerge du projet de centre culturel.

Ce centre culturel devient un vrai signal d'entrée de ville même s'il se situe au centre géographique dans sa globalité. Il est au pied de la cité. C'est aussi le renouveau du quartier. J'ai trouvé très important et osé de mettre la culture au centre de la politique de la ville. Cette initiative est en effet très intéressante et il a fallu accompagner cet équipement de tout un travail sur le paysage.

Par ailleurs, dans le programme, il y avait une suggestion. En effet, après la réalisation de cette salle de spectacle, il était question de la constitution d'un parc urbain. On s'est dit qu'il fallait faire ce parc urbain maintenant et construire ce projet autour d'un jardin des plantes que nous avons appelé « jardin urbain ». L'idée était d'avoir un hall qui se situe en articulation entre l'arrivée depuis le sud sur le projet et l'arrivée depuis Venelles-le-Haut à travers le jardin des plantes. Il est ainsi possible d'accéder à ce projet de plusieurs façons. Le jardin urbain pourra aussi être utilisé en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque.

Dans l'organisation fonctionnelle du projet, il y a, à l'ouest, la grande salle et la petite salle qui sont articulées autour d'un patio. Il était important de mettre ce patio entre la grande salle et la petite salle, d'ouvrir la petite salle sur le patio, et de faire de ce patio une troisième salle de spectacle à ciel ouvert. Au centre, on trouve le hall principal qui va permettre

d'accéder à tout l'équipement, vers les salles de spectacle ou vers la médiathèque. L'idée était aussi d'orienter la médiathèque sur l'espace public de sorte à rendre communicant cet espace culturel dans la ville de Venelles.

Concernant les aménagements urbains et paysagers, le jardin urbain est accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Nous avons développé le long du grand boulevard qui mène à Venelles-le-Haut un espace très arboré et végétalisé avec une piste cyclable. L'idée était de mettre en place un mode de cheminement doux pour aller vers cet équipement de centre-ville. De part et d'autre du hall, il y a deux larges parvis qui permettront d'accéder à l'équipement.

On n'a pas cherché à réinventer le monde. Nous nous sommes dit qu'il y avait des choses qui sont pensées depuis longtemps dans l'architecture et qu'il fallait s'en servir. On a donc une architecture de type méditerranéen adaptée à son climat. Nous avons créé un bâtiment en béton blanc qui a la particularité d'avoir une forte inertie avec des percements maîtrisés pour éviter une surchauffe à l'intérieur des locaux. Les toitures du bâtiment sont également en béton. Le hall est vitré au nord et au sud, et la médiathèque est ouverte d'est en ouest. Il a fallu gérer la problématique du vitrage. Nous avons donc construit un projet avec de grands brise-soleils horizontaux qui viennent éviter le rayonnement direct sur les vitrages et créer une atmosphère tempérée à l'intérieur des locaux. Ce travail est renforcé par un travail sur des patios dont celui situé entre la grande salle et la petite salle et un autre situé au cœur de la salle de lecture. Les patios sont ouvrants et ventilés. L'idée est de se servir de ces patios comme des régulateurs thermiques. Nous avons encore renforcé cette idée en implantant dans le patio une fontaine. Un travail a également été fait sur la récupération des eaux de pluie de toiture et dans des bassins de rétention d'eau au niveau des espaces verts. Ce projet est en immersion totale dans la nature que l'on a recomposée créant des îlots de fraicheur et de bien-être autour de l'équipement.

En matière de développement durable, nous avons essayé de concevoir un projet accessible par tous avec des modes doux de déplacement, une réduction des opérations d'entretien et de nettoyage par un choix de matériaux et de plantation, des systèmes de récupération d'eau de pluie, des matériaux durables et locaux, une bonne porosité du revêtement de sol et des essences sélectionnées pour leur rusticité et leur adaptation au climat. En travaillant avec les équipes, nous nous sommes mis à rêver qu'on pouvait développer une sorte de laboratoire de la biodiversité et des ateliers pédagogiques. L'idée était de créer des jardins en terrasse sur lesquels se trouverait le jardin des essais dans lequel il y aurait des plantes aromatiques locales. Les enfants pourront travailler sur ce sujet avec la médiathèque.

Arnaud MERCIER : Je rappelle qu'il y avait 67 projets et j'avoue que je n'ai pas voté le lauréat. Il est plutôt rare dans un jury qu'un maire n'impose pas son choix. J'ai laissé libre court sur le vote que je crois que cela s'est avéré positif. Je ne le regrette pas aujourd'hui. Jusqu'à

la phase conception, je peux me féliciter des relations avec le cabinet King Kong, et Paul Marion en particulier, pour l'écoute et la définition du projet.

Paul MARION : Un bon projet c'est quand même un bon maître d'ouvrage.

Élisabeth ARQUIER : Concernant la salle d'étude ouverte 24h/24, elle est en lien fonctionnel et visuel avec le plateau. Elle se situe sur le nord de l'équipement. On a prévu un accès qui se fasse par l'extérieur du bâtiment. Cette salle a une façade vitrée, deux portes qui donnent sur le plateau de la médiathèque et une porte qui donne sur un couloir accessible par l'extérieur et qui sera sécurisée par digicode ou badge. Les étudiants auront un badge ou un code pour y accéder. Il faudra qu'ils se signalent, à un moment donné, à la médiathèque pour être utilisateurs de cette salle. Ils pourront ensuite avoir accès à cet équipement en dehors des heures d'ouverture de la médiathèque et du pôle culturel. Il en va de même pour le studio de répétition musicale qui sera aussi accessible en dehors des heures d'ouverture de la médiathèque et du pôle culturel. Cette entrée secondaire donne en fait accès au local jeune, au studio de répétition et à la salle d'étude. On a prévu un système de RFID pour les documents. Elle sera équipée d'ordinateurs.

Lecture numérique et lecture papier : le point de vue des sciences cognitives

Thierry BACCINO, Professeur de psychologie cognitive à l'Université Paris VIII, Directeur scientifique du LUTIN (Cité des sciences)

Cet après-midi, j'ai entendu parler de documents durables, de bibliothèques durables, etc. Je suis psychologue, professeur de psychologie et je vais essayer de vous parler du lecteur durable. La lecture a changé en fonction du support, support numérique *versus* lecture papier. Je souhaite montrer les différences d'un point de vue psychologique et comportemental entre la lecture papier et la lecture numérique.

Tout d'abord, la lumière n'est pas naturelle sur un écran. Pour du papier libre, on a besoin de l'éclairage naturel. Ensuite, les modes de présentation sont statiques ou dynamiques. La lecture est linéaire sur papier alors qu'il y a des liens sur le numérique et on peut se perdre complètement dans le cyberespace. Enfin, la source d'information est différente. Dans le papier, il y a du texte, des images, des encadrés, etc. Dans le document numérique, on a en complément des sons, des vidéos, etc. Pour l'enseignement, il peut être très pratique d'avoir des scènes vidéo dynamiques. La question est de savoir si cette profusion de sources d'informations est toujours bénéfique et pertinente. On s'aperçoit, dans certains cas, que le fait d'avoir beaucoup de sources d'informations nuit à la compréhension et à la mémorisation.

Les sciences cognitives voient toujours tous les systèmes sous la forme de trois étapes. On va d'abord traiter l'information pour la lecture de façon visuelle. Cette information va ensuite être traitée par des récepteurs spécialisés au niveau du cerveau. On va enfin pouvoir intégrer toutes ces informations de manière à pouvoir comprendre un texte ou le mémoriser. Par exemple, on détecte des lettres, on identifie des mots et on essaie de comprend un texte. L'œil est un espace d'entrée.

On mesure des comportements. Une méthode classique et assez objective est de mesurer les mouvements des yeux des lecteurs. Le cerveau est capable d'acquérir l'information uniquement pendant les points de fixation. Sur un document électronique, on ne va pas suivre les lignes de manière gauche-droite, haut-bas, mais on va se déplacer beaucoup plus souvent de haut en bas en fonction des différents pavés d'informations. On a des niveaux de lecture très différents. Certains lecteurs sont aussi plus rapides que d'autres. La rapidité de lecture ne se confond pas avec le niveau de compréhension. Quand on lit une ligne de texte, on a des capacités visuelles très limitées. Seule une zone de l'œil donne une bonne acuité visuelle. Il s'agit de la zone fovéale qui correspond à quatre lettres dans la lecture d'où l'objectif de déplacer ses yeux. Chaque fois qu'on va déplacer ses yeux, on va acquérir quatre lettres lues. Cette fixation dure en moyenne 250 millisecondes. Quand on fixe le mot, l'acuité visuelle est très nette sur les quatre lettres. Au fur et à mesure qu'on s'écarte de ces

quatre lettres, la vision devient de plus en plus floue. Elle est plus floue sur la gauche que sur la droite car on lit de gauche à droite. On a fait des expériences avec de l'hébreu et de l'arabe et la vision est plus floue sur la droite que sur la gauche. Le système cognitif s'est ainsi adapté à notre mode d'écriture.

Quelles sont les conséquences sur les écrans ? L'empan visuel diminue avec le contraste, ce qui handicape la prise d'information. Il y a également beaucoup de fatigue visuelle. Après avoir lu ou travaillé sur son écran d'ordinateur, on peut ressentir des migraines, des maux oculaires ou des yeux qui grattent. Cette fatigue visuelle est appelée le SVC (syndrome de vision sur ordinateur) qui arrive dans 80 % des cas quand on passe plus de trois heures sur écran. Il existe bien sûr une variabilité individuelle très grande. Certaines personnes sont notamment atteintes d'épilepsie. Au bout de quelques années, ils ressentent de plus en plus de crises d'épilepsie. Dans les cas plus normaux, on peut avoir une sécheresse de l'œil, une vision floue, des maux de tête, des clignements plus rares, etc. On a de plus en plus le cas des « hyperconnectés », autrement dit des gens qui passent beaucoup plus de trois heures sur un écran d'ordinateur ou smartphone.

Il y a quelques années, une étude qui essayait de comparer la lecture d'un livre sur papier et la lecture d'un livre sur un écran LCD ou e-book a été réalisée. L'idée était de lire un livre entier. Les sujets venaient lire pendant plusieurs heures au laboratoire le livre *Bel Ami* de Maupassant sur les trois supports. On avait trois mesures : la fatigue mesurée avec l'indicateur de fréquence de rafraîchissement qui permet de mesurer la vigilance oculaire à l'issue de la lecture ; la fatigue ressentie au moyen d'un questionnaire avec une échelle pour mesurer s'ils ressentaient une fatigue à la fin de la lecture ; le nombre de clignements qu'ils avaient. On s'aperçoit que la fatigue mesurée est beaucoup plus grande sur le LCD. Il en va de même pour la fatigue ressentie. On a enfin moins de clignements d'où une sécheresse oculaire beaucoup plus grande, provoquée par le rétro-éclairage.

On a également fait des études sur les téléphones. La technique, appelée lecture Spritz, consiste à présenter des mots au centre de l'écran et de demander aux lecteurs de lire. Quand on apprend à lire, on a des papiers, on a des lignes et on déplace les saccades oculaires le long des lignes. Le comportement de lecture est donc un comportement saccadé. Est-ce que la technique numérique marcherait si on apprenait aux enfants à lire de cette façon-là ? La réponse est non. Il est en effet normal de déplacer ses yeux avec des saccades. Il est beaucoup plus contraignant pour le système cognitif de fixer son regard tout le temps au centre d'un écran. On a davantage de sécheresse oculaire et une moins bonne compréhension et mémorisation avec la technique Spritz. La sécheresse oculaire est un phénomène qui arrive fréquemment quand on utilise les smartphones pour les enfants. Il faut éviter au maximum l'usage fréquent des smartphones avec les petits enfants.

La lumière écran produit de la lumière bleue. Elle est préjudiciable à l'endormissement. Des études ont comparé la lecture d'un livre papier ou sur un e-book pendant quatre heures,

entre 18 heures et 22 heures, pendant cinq jours consécutifs. On s'aperçoit que lorsqu'on lit un livre papier, on a un pic de mélatonine. Or, on l'a beaucoup plus tard, après minuit, quand on lit sur un écran. Ce pic arrive normalement entre 22 heures et 6 heures. Le décalage du pic provoque un endormissement plus difficile lorsqu'on lit sur un écran.

Sur les écrans numériques, on a aussi des effets liés à l'organisation des informations. Depuis très longtemps, on sait qu'il existe des règles pour organiser l'information. Notre cerveau a en effet besoin que les choses soient rangées pour pouvoir retrouver les informations. On a également la mémoire spatiale des mots. Sur le papier, le mot est toujours dans la même position. La mémoire spatiale du texte sert à revenir sur le texte, à vérifier l'information. Cette mémoire spatiale est en partie déficitaire avec un document électronique. Enfin, comprendre un texte est comprendre un mot sur lequel la fixation va se poser et intégrer le sens de ce mot avec la phrase précédente et le début du texte. Il manque les connaissances que l'on a en mémoire. Le sens du texte n'est pas dans le texte mais dans le cerveau. Le texte est juste un ensemble de stimuli qui vont pointer dans les connaissances mémorisées. Chaque personne ajoute à un texte sa part individuelle de connaissances. Comprendre nécessite d'appréhender la cohérence entre les mots, les phrases et les paragraphes. En l'absence de cette cohérence, on a une lecture superficielle. La cohérence est importante dans la lecture papier parce qu'elle détermine la profondeur de lecture. Dans le document électronique de type hypertexte, cette cohérence est souvent interrompue. L'hypertexte est notamment un problème pour des enfants qui ont du mal à comprendre un contenu et qui n'ont pas de connaissances préalables sur un contenu.

On se demande souvent si internet change les comportements et les structures cérébrales. Il a été montré qu'on a des zones qui sont beaucoup plus activées quand on utilise internet plutôt qu'un texte linéaire sur papier. L'activation est forte dans la zone frontale du cerveau qui est la zone de la décision. Quand vous avez un livre papier, on tourne simplement la page et il s'agit de la seule décision à prendre. Par ailleurs, on se pose aussi la question de la mémoire : est-ce que la mémoire serait moins efficace sur internet que sur papier ? Des scientifiques américains ont demandé à deux groupes d'étudiants de lire une trentaine de phrases très simples et ensuite de rappeler pendant 10 minutes le plus de phrases possibles puis de les inscrire dans le répertoire d'un ordinateur. On disait à un groupe 1 que le répertoire d'un ordinateur était fiable et à un groupe 2 que le répertoire pouvait perdre des informations. Le groupe 1 se rappelle davantage l'endroit de l'ordinateur où ils ont mis les informations plutôt que le contenu. Ils n'ont pas intégré le contenu et y reviendront peut-être. Cette expérience montre que la compréhension d'un document électronique est plutôt superficielle comparée à une lecture plus profonde lorsqu'elle est sur papier.

Au laboratoire, on crée des normes ISO pour essayer de faciliter la présentation des informations sur internet et les documents électroniques.

Conclusions et clôture des deux journées de Rencontres par la DGMIC

Monique Barbaroux, Haute fonctionnaire au Développement durable du ministère de la Culture

Nicolas Georges, Directeur, chargé du Livre et de la Lecture, Direction générale des Médias et des Industries culturelles, ministère de la Culture

Monique BARBAROUX : Il nous revient, à Nicolas Georges et à moi-même, de conclure les deux journées. Je vous remercie d'abord de votre présence. Je remercie également les membres du comité de pilotage, les associations professionnelles, les intervenants et les modérateurs. Nous avons bien travaillé. Nous allons publier les actes des deux journées, sous forme littérale ; nous les avons enregistrées. Nous en ferons la primeur au moment de la Semaine européenne du développement durable, du 30 mai au 5 juin 2019, lors d'une présentation aux personnels du ministère, avec les professionnels. Vous serez notamment conviés à ce « Midi de la culture ». Cette publication sera diffusée à la fois sur support papier et mise en ligne sur le site internet du ministère.

Le comité de pilotage réuni pour organiser ces journées a regroupé le ministère de la Culture, mission Développement durable et direction du Livre et de la Lecture, le Centre national du livre, la Bibliothèque nationale de France, les imprimeurs, les auteurs, les éditeurs, les libraires, l'association des bibliothécaires. Ce comité de pilotage n'a pas encore terminé son travail. Les deux journées ne sont en effet pas la fin de nos travaux. On vous propose de poursuivre le travail de façon active, c'est-à-dire d'écrire une feuille de route sur divers engagements qui seront notamment liés au travail du Syndicat National de l'Édition (« les 7 suggestions pour être un éditeur écoresponsable »). Nous choisirons certains points évoqués lors des deux journées. Chaque membre du comité de pilotage, en binôme ou en trinôme, prendra en charge un point pour constituer la feuille de route. Tous les éléments de la chaîne ne seront pas forcément traités, parce que certains points ne peuvent pas être traités seulement par le ministère de la Culture. La feuille de route, c'est une façon d'aboutir, après ces deux journées, à des actions concrètes, tant de la part des professionnels que des pouvoirs publics ; nous espérons qu'elle sera l'occasion de signer une charte dans le courant de l'année 2020 entre le ministère de la Culture et les professionnels. Cette charte devra contenir des engagements actifs. La mission Développement durable a une petite expérience puisqu'elle a travaillé sur la charte avec les festivals de plein air écoresponsables. Un travail similaire est

également engagé avec les professionnels du secteur de la mode. Ensuite, on pourrait imaginer que la filière du livre et de l'édition fasse l'objet d'un contrat stratégique de filière.

Cette feuille de route va se fonder sur ce dont on a discuté et sur ce que vous nous avez et allez apporter comme engagements.

Nicolas GEORGES : Au terme de ces deux journées, nous sommes en mesure de citer de premiers éléments à approfondir.

Lors de la première journée, a été rappelée la responsabilité des éditeurs qu'ils soient privés ou publics dans leur choix de mode d'impression, de papier, d'édition, de distribution… Le SNE s'est engagé dans une démarche qu'il convient de saluer, à travers ses *Sept suggestions pour devenir un éditeur écoresponsable* ; il est aujourd'hui nécessaire de travailler à l'adhésion du plus grand nombre d'entreprises à ces préconisations mais aussi de continuer de recenser et de faire partager les meilleures pratiques.

Nous avons également vu l'importance d'accompagner les initiatives de mutualisation dans tous les domaines de la chaîne du livre, que ce soit dans le domaine des transports, du tri, du groupage et de l'acheminement. Pour les territoires ultramarins, il faut essayer de développer leur capacité à produire sur place en évitant les transports lointains, consommateurs d'énergie. Cette réflexion est menée depuis longtemps et des systèmes industriels de type impression à court tirage peuvent nous permettre de rendre la production de livres plus efficiente et moins consommatrice en ressources rares. Du point de vue de la seconde journée, les questions d'aval de la chaîne ont plutôt été abordées, en particulier de diffusion du livre. De ce point de vue, nous avons vu qu'il pouvait être intéressant de travailler sur les festivals, comme nos collègues de la musique l'ont fait. Il y a un réseau de festivals du livre extrêmement important. Certains sont tout à fait remarquables du point de vue de la labellisation et de la conception de leur activité en matière de développement durable. C'est le cas du Salon du livre et de la presse jeunesse à Montreuil. Il faut diffuser ces bonnes pratiques grâce aux élus et convaincre les acteurs de territoires pour aller dans ce sens.

Du côté des bibliothèques, on a vu tout ce qui relevait de la conception de l'architecture, de l'intégration de ces questions dans les cahiers des charges et dans la volonté des concepteurs et des maîtres d'ouvrage. En plus de la rédaction et de la diffusion de recueils de bonnes pratiques lorsqu'elles en existent et de la sensibilisation des jeunes par les programmes d'éducation artistique et culturelle, Il s'agit de développer la formation initiale et continue des professionnels du livre et de la lecture au développement durable.

Il faut aussi penser à tout l'environnement incitatif que nous pouvons avoir avec un certain nombre de dispositifs d'aides des collectivités territoriales et de l'État, du Centre national du livre. Ne peut-on pas réfléchir également à des systèmes de bonification incitatifs pour des projets qui vont dans le sens du développement durable ?

Le développement durable est déjà inscrit, pour beaucoup de ses éléments, dans la loi. Comme pour l'accessibilité ou le handicap, pourquoi ne pas essayer d'inciter les acteurs à mieux respecter le développement durable avec des systèmes de bonification, notamment pour ce qui est du Centre national du livre ?

Il faut enfin continuer la réflexion sur le livre comme objet durable. Peu d'objets sont aussi durables à travers les siècles. Le lecteur est également un acteur durable de cette filière. Je rappelle aussi que le livre est toujours présent dans les bibliothèques même si elles sont, aujourd'hui, bien autre chose que des réservoirs de livres.

Beaucoup de sujets évoqués sont traités par le Service du livre et de la lecture mais dans des cadres de vue différents. Je pense notamment à ce qui a été dit de la profusion de la production de livres que nous voyons plutôt comme étant une forme de surproduction dont les effets sont assez négatifs sur la rémunération des auteurs. Nous n'avions pas forcément en tête de la traiter sur le prisme du développement durable. De la même façon, la relocalisation d'un certain nombre de travaux d'impression sur notre territoire était vue comme un effort pour réindustrialiser notre pays plus que sur le fait d'avoir des circuits courts qui contribuent aussi au développement durable. Voilà une nouvelle problématique qui nous permet de réinterroger l'action que nous menions jusqu'à présent.

Ministère de la Culture
Secrétariat général
Mission Développement durable
3 rue de Valois
75033 Paris Cedex 01